



Comptes administratifs 2022

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 juin 2023**

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

SOMMAIRE



<u>Préambule</u>	p.9
<u>Partie 1 – Les principales réalisations en 2022</u>	p.44
Transition écologique et énergétique	p.45
Territoires en mutation	p.67
Proximité et services à la population	p.78
Optimisation et performance des services	p.86
<u>Partie 2 – Le budget principal</u>	p.88
I. Les recettes de fonctionnement	p.91
1. Chapitre 70 – Produits des services	p.92
2. Chapitre 73 – Impôts et taxe	p.94
3. Chapitre 74 – Les dotations et participations	p.97
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	p.100

5. Chapitre 76 – Produits financiers	p.100
6. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels	p.101
II. Les dépenses de fonctionnement	p.102
1. Chapitre 11 – Charges à caractère général	p.103
2. Chapitre 012 – Les charges de personnel	p.104
3. Chapitre 014 – Atténuation de produits	p.106
4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante	p.108
5. Chapitre 66 – Charges financières	p.110
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	p.111
III. Les recettes d'investissement	p.112
1. Chapitre 13 – Subventions d'investissement	p.113
2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers	p.113
3. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	p.114
IV. Les dépenses d'investissement	p.115
A. L'approche globale	p115
B. La présentation par chapitre	p.115
1. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	p.115
2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers	p.116
3. Chapitre 26 – Participation et créances rattachées	p.116
4. Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	p.116
5. Chapitre 20, 204, 21, 23 – Les dépenses d'équipements	p.117

Partie 3 – Les budgets annexes p.124

Le budget des ordures ménagères p.125

I. Les recettes de fonctionnement p.126

1. Chapitre 70 – Produits des services p.126
2. Chapitre 73 – Impôts et taxes p.127
3. Chapitre 74 – Dotations et participations p.127
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante p.127

II. Les dépenses de fonctionnement p.128

1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général p.128
2. Chapitre 012 – Les charges de personnel p.129
3. Chapitre 66 – les charges financières p.129

III. Les recettes d'investissement p.130

IV. Les dépenses d'équipement p.130

Le budget des transports publics de personnes p.132

I. Les recettes de fonctionnement p.133

II. Les dépenses de fonctionnement P.135

III. La section d'investissement P.138

Le budget de l'eau potable

p.139

I.	Les recettes de fonctionnement	p.139
	1. Chapitre 70 – Produits des services	p.140
	2. Chapitre 74 – Dotations et participations	p.141
	3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	p.141
	4. Chapitre 77 – Produits exceptionnels	p.141
II.	Les dépenses de fonctionnement	p.142
	1. Chapitre 011 – Charges à caractère général	p.142
	2. Chapitre 012 – Charges de personnel	p.143
	3. Chapitre 014 – Atténuation de produits	p.143
	4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante	p.144
	5. Chapitre 66 – Charges financières	p.144
	6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	p.144
III.	Les recettes d'investissement	p.145
IV.	Les dépenses d'investissement	p.146

Le budget de l'assainissement

p.148

I.	Les recettes de fonctionnement	p.148
	1. Chapitre 70 – Produits des services	p.149
	2. Chapitre 74 – Dotations et participations	p.150
	3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	p.151
	4. Chapitre 77 – Produits exceptionnels	p.151

II.	Les dépenses de fonctionnement	p .151
	1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général	p.152
	2. Chapitre 012 – Charges de personnel	p.152
	3. Chapitre 014 – Atténuation de produits	P.153
	4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante	p.153
	5. Chapitre 66 – Charges financières	p.153
	6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	p.154
III.	Les recettes d’investissement	p.154
IV.	Les dépenses d’investissement	p.155

Le Service Public d’Assainissement Non Collectif **p.157**

I.	Les recettes de fonctionnement	p 157
II.	Les dépenses de fonctionnement	p.158

Les budgets à vocation touristique **p.159**

1.	Le budget du Phare de Verzenay	p.159
2.	Le budget du Camping de Val de Vesle	p.161

Les budgets à vocation économique **p.164**

1.	Le budget de la ZAC de Bezannes	p.164
2.	Le budget du parc d’activités de la Malle	p.166
3.	Le budget du parc d’activités de la Husselle	p.168
4.	Le budget Z.A. du Val des Bois	p.170

5. Le budget Zones d'Activités Economiques de Pontfaverger Moronvilliers	p.172
--	-------

Autres budgets **p.174**

1. Le budget de l'archéologie	p.174
2. Le budget de la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique)	p.176

ANNEXES

Annexe 1 : l'évaluation climat du budget	p.179
Annexe 2 : la dette de la Communauté urbaine du Grand Reims	p.193
Annexe 3 : La mutualisation des services	p.209

PRÉAMBULE

L'exercice 2022 correspond à la 1^{ère} année pleine de mise en œuvre du **Projet de territoire**, approuvé à l'unanimité lors du conseil communautaire du 24 juin 2021. Les déclinaisons concrètes de ce projet majeur pour notre communauté, seront mises en lumière dans ce rapport.

Pour rappel, les priorités du projet de territoire du Grand Reims s'articulent autour d'un cap : **engager le Grand Reims dans la transition énergétique pour devenir un territoire de développement durable, exemplaire, sobre, positif en énergie, disposant d'un air sain, préservé et résilient, préservant sa ressource en eau et ses espaces agricoles et naturels.**

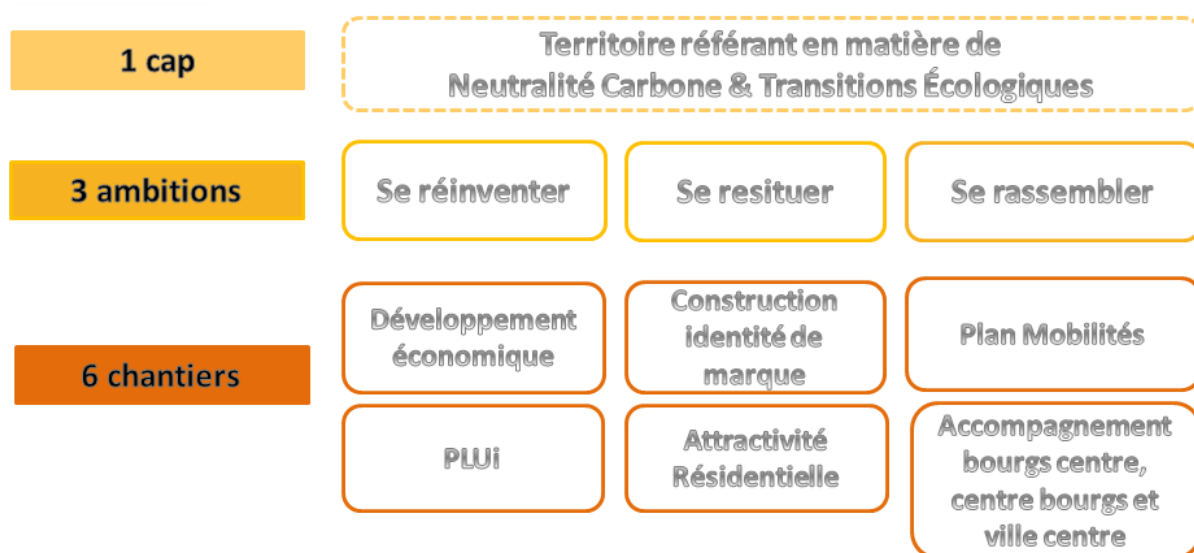
Il se décline en trois ambitions fortes :

- L'ambition de « se réinventer », c'est-à-dire de créer les conditions d'émergence sur le territoire de filières économiques nouvelles ;
- L'ambition de « se resituer », en assumant pleinement les atouts de la proximité du bassin parisien, en positionnant Reims dans un nouveau rôle d'attracteur interrégional, à l'appui d'une nouvelle stratégie

d'attractivité et d'une identité de marque partagée en lien avec le Grand Est ;

- L'ambition de « se rassembler », en posant les fondements d'une nouvelle approche de notre cohésion sociale et territoriale, en matière de mobilité, d'environnement et d'équilibre entre les polarités.

Six chantiers majeurs permettront d'atteindre cet objectif.



Plusieurs actions ont été réalisées et engagées en 2022, avec ou sans traduction financière sur l'exercice comptable 2022, et qui répondent à une stratégie ambitieuse.

A titre d'exemple, on pourra citer :

- ✓ L'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (Stratégie Bas carbone),
- ✓ La prescription du SCOT, préfigurant, début 2023, celle du PLUIH
- ✓ Le Plan Mobilités avec la définition d'une nouvelle offre mobilités pour les territoires et le lancement de l'appel d'offre pour le choix d'un nouveau concessionnaire de service,
- ✓ Le lancement des études pour les lignes de Bus à Haut niveau de Service et la transition énergétique des transports en commun avec notamment l'achat des premiers bus GNV,

- ✓ Le développement du territoire d'industrie de Bazancourt-Pomacle, avec la délibération du conseil communautaire initiant une nouvelle ZAC et les phases d'étude et de concertation préalable,
- ✓ L'OPAH et l'ANRU qui participent d'une forte ambition dans le domaine de la réhabilitation énergétique des logements des bailleurs mais aussi de ceux relevant du parc privé,
- ✓ La conduite des études et concertations préalables au lancement de la toute nouvelle marque de territoire (Reims Légend'R), dévoilée début 2023,
- ✓ En matière d'enseignement supérieur, le dépôt du permis de construire pour les nouveaux locaux de l'ESAD et de NEOMA Business School, et la poursuite du soutien à l'URCA et à l'Institut Catholique de Paris,
- ✓ La poursuite des travaux de sécurisation des infrastructures d'eau et d'assainissement, selon le plan d'investissement prévu,
- ✓ La poursuite du Plan numérique des écoles,
- ✓ La création de nouveaux outils d'aménagement économiques avec l'entrée en phase opérationnelle de la SPL Agencia et la création d'une plateforme d'appui aux entreprises,

Ce début de mandat aura été marqué par la crise sanitaire et, depuis l'an dernier, par le conflit en Ukraine et une reprise de l'inflation, à des niveaux qui n'ont pas été connus depuis 1985.

Ces événements ont lourdement impacté les collectivités territoriales (et donc la Communauté urbaine du Grand Reims plus spécifiquement), tant dans leurs actions, dans les mesures de précaution qu'elles ont dû mettre en place, que dans leurs résultats budgétaires.

La Communauté urbaine du Grand Reims a ainsi dû supporter les premiers effets de l'inflation, notamment en ce qui concerne les fluides et les carburants, mais aussi pour les prix des différents marchés publics qu'elle passe, indexés, selon différentes modalités, à l'évolution des prix nationaux. Toutefois, les révisions de prix s'opérant à des dates variables selon les marchés, l'impact sur l'exercice 2022 n'a été que partiel, et c'est seulement sur l'exercice 2023 que l'inflation constatée en France en 2022 (+ 5,2%) portera tous ses effets.

L'année 2022 a aussi été marquée par la revalorisation de l'indice des agents publics, de +3,5% au 1^{er} juillet 2022. Cette mesure, indispensable pour limiter l'effet de la hausse des prix sur le pouvoir d'achat des agents de la Communauté urbaine du Grand Reims, n'a eu d'effets sur les dépenses de notre collectivité que sur 6 mois et une nouvelle fois, c'est seulement en 2023 que cette mesure portera tous ses effets budgétaires.

L'exercice 2022 aura enfin été marqué par la mise à jour indispensable des coûts de mutualisation des agents entre la Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville de Reims, qui a impacté négativement les comptes de notre la collectivité pour 2,4M€.

Malgré ces contraintes, pour lesquelles les élus et les services communautaires ont tenté de limiter les impacts, l'ensemble des engagements pris par l'équipe communautaire aura été respecté, comme le démontrera la présente note. Pour rappel, en matière budgétaire, il s'agissait de poursuivre les objectifs suivants :

- ✓ Gestion exigeante en matière de dépenses de fonctionnement, en dépit des hausses de dépenses consécutives aux décisions de l'Etat ou induites par l'inflation,
- ✓ Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissement selon les orientations prévues par le projet de territoire,
- ✓ Maintien d'une fiscalité attractive et limitée aux seuls besoins de financement,
- ✓ Limitation maximale du recours à l'emprunt, avec le maintien d'une cible de capacité de désendettement proche de 6 ans en fin de mandat,
- ✓ Maintien d'une forte solidarité communautaire au bénéfice des 143 communes du Grand Reims.

La situation financière de notre communauté urbaine, à la fin de l'exercice 2022, est restée à un niveau très satisfaisant. Bien entendu, sans les contraintes externes évoquées précédemment, elle aurait été encore meilleure.

On notera notamment que :

- les dépenses de fonctionnement, compte tenu des contraintes liées précédemment évoquées, ont été particulièrement maîtrisées, ne progressant « que » de 3,6%,
- l'épargne brute de la collectivité se dégrade beaucoup moins sensiblement qu'envisagé et demeure donc à un niveau élevé ;
- les investissements, moteur de l'attractivité du territoire, de la qualité de vie de ses habitants et du maintien de l'emploi, demeurent, d'un très haut niveau ;
- la capacité de désendettement de la Communauté urbaine du Grand Reims atteint 2,1 années et reste très en-dessous des seuils de criticité (12 ans) et des limites (6 années) que s'est fixé l'exécutif.

Les années 2020 et 2021 ayant été marquées par la crise sanitaire, les données budgétaires correspondantes sont donc peu utiles à l'analyse des résultats de l'exercice 2022.

Aussi, afin de donner une vision rétrospective des résultats, et ne pas limiter la comparaison des chiffres entre les résultats des exercices 2021 et 2022, les données de l'exercice 2018 pourront être incluses.

Cette note présentera également, conformément aux engagements pris par l'Exécutif, une évaluation climat des dépenses réalisées en 2022, qui pourra être mise en perspective avec les résultats obtenus en 2021.

CHIFFRES

CLÉS

Budget principal retraité

Epargne Brute : 45,3 M€

Epargne Nette : 31,4 M€

Dette par habitant 317 €

Dépenses fonctionnement : 185 M€

Masse salariale : 54,3 M€

Dépenses 84,3M€ principal

investissement 105 M€ (tous budgets)

Investissement dans les pôles : 36% (38,1M€)

Encours net dette principal 95,7M€

**Capacité désendettement :
2,1 années**

Recettes fonctionnement : 230,3 M€

Flux financiers nets en faveur

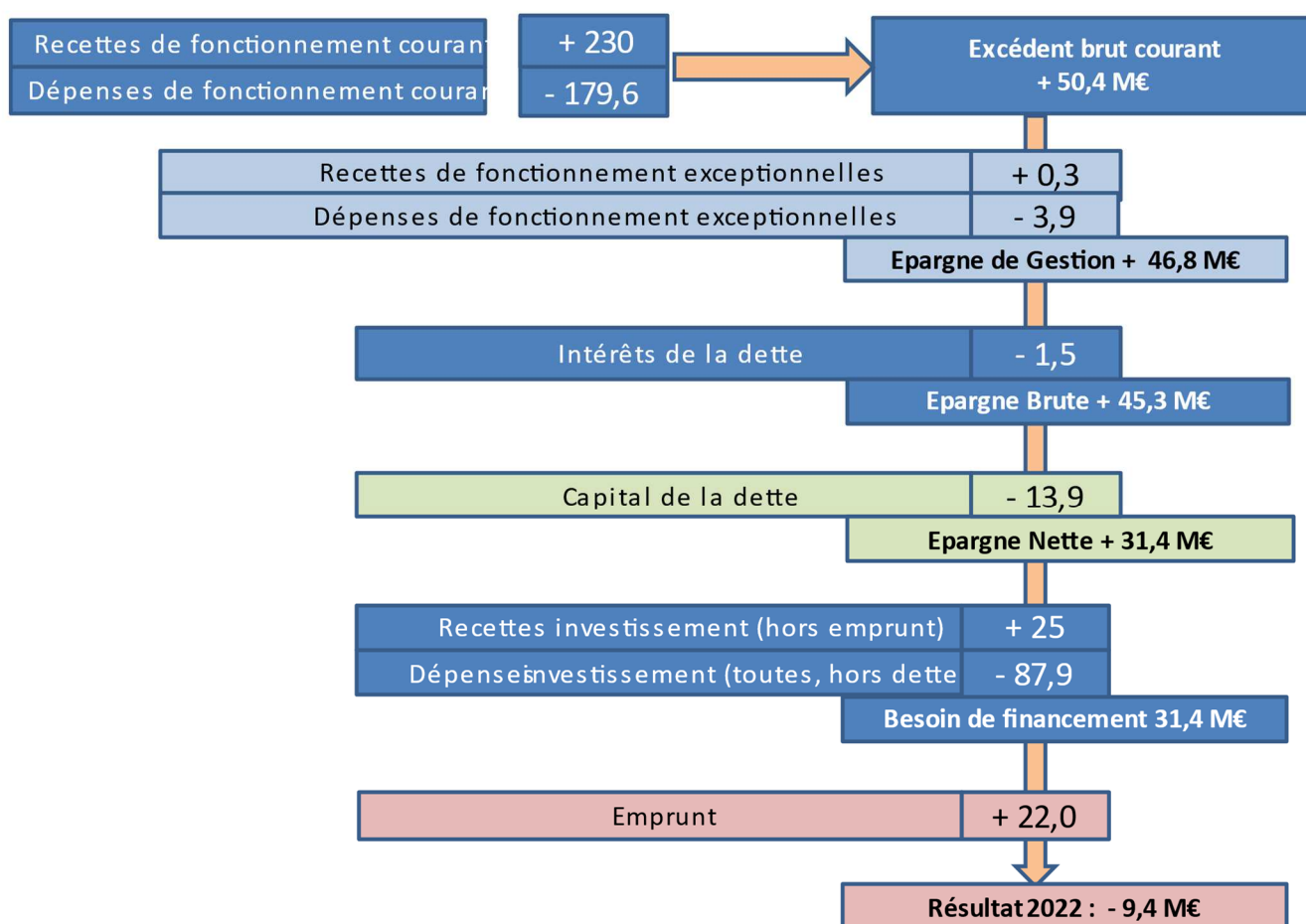
des communes : 34 M€

A – La constitution du résultat de l'exercice 2022

La performance financière d'une collectivité peut s'analyser à tous les stades de la construction de ses résultats financiers.

Ainsi, à côté des indicateurs classiques, tels l'épargne brute ou la capacité de désendettement, une analyse peut être réalisée sur des ratios intermédiaires tels que l'excédent brut, l'épargne de gestion, l'épargne nette, le besoin de financement ou le résultat financier final.

La construction du résultat, au compte administratif de l'exercice 2022, pour le budget principal de la Communauté urbaine du Grand Reims, est la suivante :



L'excédent brut courant : c'est la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement courant, hors recettes et charges exceptionnelles, avant paiement

des intérêts de la dette. Il montre les disponibilités courantes dont dispose la collectivité.

Il a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2021	CA 2022
Excédent brut courant (M€)	54,6	54,1	50,4
% sur recettes réelles de fonctionnement	24,5%	23,8%	21,9%

L'excédent brut courant a baissé de près de 4M€ par rapport à son niveau antérieur. Cette dégradation, anticipée, est le reflet d'une augmentation des dépenses plus importante que celle des recettes courantes. Elle était attendue mais est finalement moins importante que ce qui avait été calculé lors de l'établissement des dernières perspectives financières et du Rapport sur les orientations budgétaires 2023.

L'épargne de gestion : Elle correspond à l'excédent brut courant majoré des recettes exceptionnelles et diminué des dépenses exceptionnelles. Elle permet d'identifier les disponibilités courantes de la collectivité avant prise en charge du poids de la dette.

Elle a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante :

	CA 2018	CA 2021	CA 2022
Epargne de Gestion (M€)	53,9	50,3	46,8
% sur recettes réelles de fonctionnement	24,2%	22,1%	20,3%

Le résultat, avant prise en charge des intérêts de la dette, montre donc une dégradation continue des capacités de la collectivité, une fois les charges et recettes exceptionnelles prises en compte.

L'évolution des recettes et des dépenses exceptionnelles n'est pas à l'origine de cette tendance et il ne s'agit donc pas d'une situation ponctuelle. En effet c'est principalement la dégradation de l'excédent brut courant, de près de 4M€, qui se répercute sur l'épargne de gestion.

L'épargne brute : Différence entre la totalité des recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, elle montre la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement. Elle est affectée en premier lieu au remboursement du capital de la dette puis au financement des nouveaux investissements.

Elle a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante :

	CA 2018	CA 2021	CA 2022
Epargne Brute (M€)	51,3	48,7	45,3
% sur recettes réelles de fonctionnement	23%	21,4%	19,7%

L'épargne brute se dégrade de 3,4M€ et la capacité de la Communauté urbaine du Grand Reims à dégager, sur ses recettes de fonctionnement, des excédents, diminue légèrement.

Toutefois, il faut noter que ces résultats, même s'ils montrent une dégradation, sont bien meilleurs que ceux qui étaient attendus et que le taux de mobilisation des ressources de fonctionnement reste à un niveau particulièrement élevé.

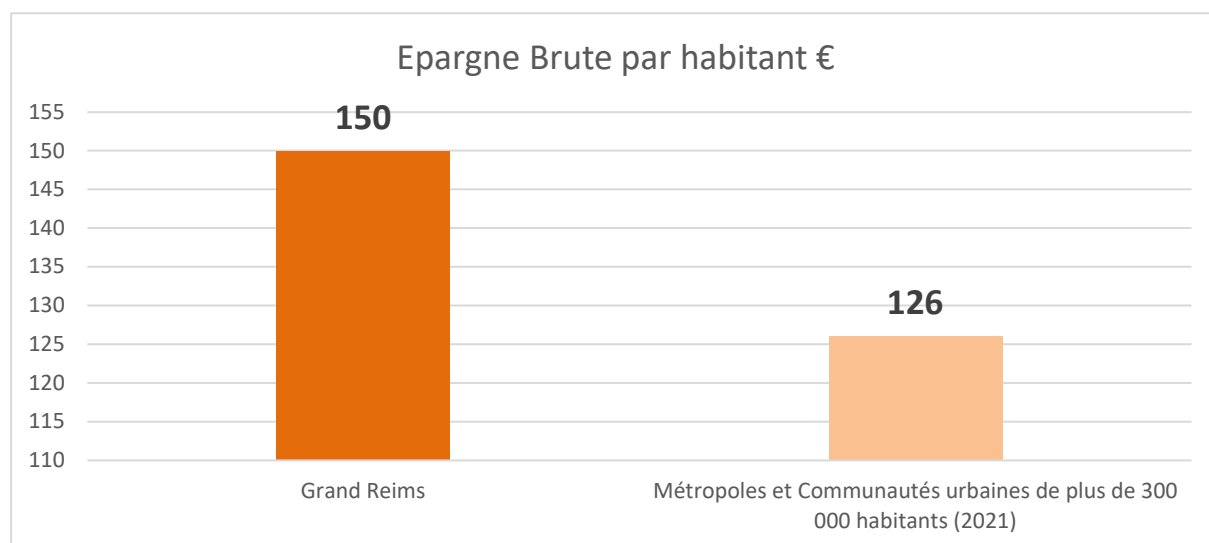
Ce taux (19,7%) est comparable à celui des autres collectivités de même taille.

Ainsi, selon la Direction Générale des Finances Publiques (les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2021), le taux d'épargne brute moyen des Métropoles et Communautés urbaines de plus de 300 000 habitants est de 21,2 % en 2021. La donnée nationale 2022 n'est pas encore disponible mais la dégradation subie par le Grand Reims est fort probablement identique au niveau national, toutes les entités subissant les mêmes impacts macro-économiques.

Force est donc de constater que ce résultat, certes satisfaisant, n'indique pas que le Grand Reims mobilise de manière excessive ses ressources de fonctionnement pour financer ses investissements. Au contraire, compte tenu de la dégradation constante de ce ratio, même si elle est moins importante que prévu, et du positionnement du Grand Reims comparativement aux autres établissements comparables, un travail

constant sur le niveau de nos dépenses ou des questionnements sur celui de nos recettes, demeure indispensable.

On notera que pour les Métropoles et Communautés urbaines de plus de 300 000 habitants, les référentiels nationaux indiquent une épargne brute de 126 € par habitant. A la Communauté urbaine du Grand Reims, avec ses 301 751 habitants, celui-ci atteint 150€.



source DGCL – Les finances des groupements de communes en 2021

L'épargne nette : Il s'agit du montant de l'épargne brute déduction faite du montant du remboursement en capital de la dette. Elle mesure l'épargne mobilisable pour financer de nouvelles dépenses d'investissement. C'est ce que l'on appelle habituellement la capacité d'autofinancement.

Elle a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante :

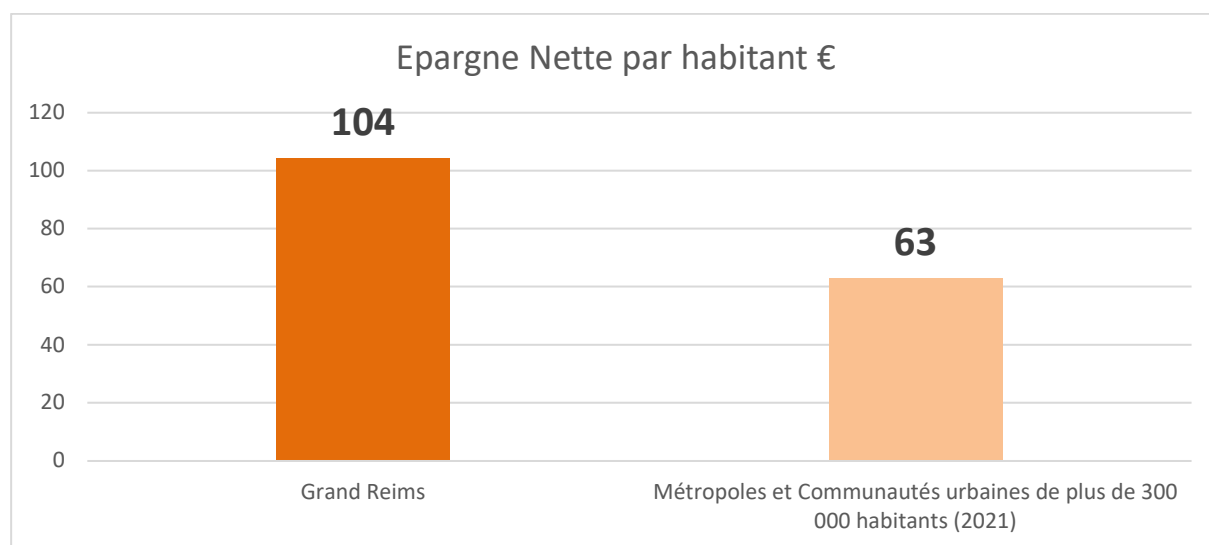
	CA 2018	CA 2019	CA 2021	CA 2022
Epargne nette (M€)	24,5	39,6	33,8	31,4
% sur recettes réelles de fonctionnement	10,9%	17,7%	14,9%	13,6%

L'exercice 2018 n'est pas représentatif du niveau d'épargne nette habituel puisqu'une opération de remboursement anticipé de 14,6M€ avait alors été opérée. Aussi, la donnée pour l'exercice 2019 a été ajoutée.

Il en ressort que les capacités d'autofinancement du Grand Reims se dégradent légèrement. Toutefois, elles sont encore aujourd'hui très satisfaisantes.

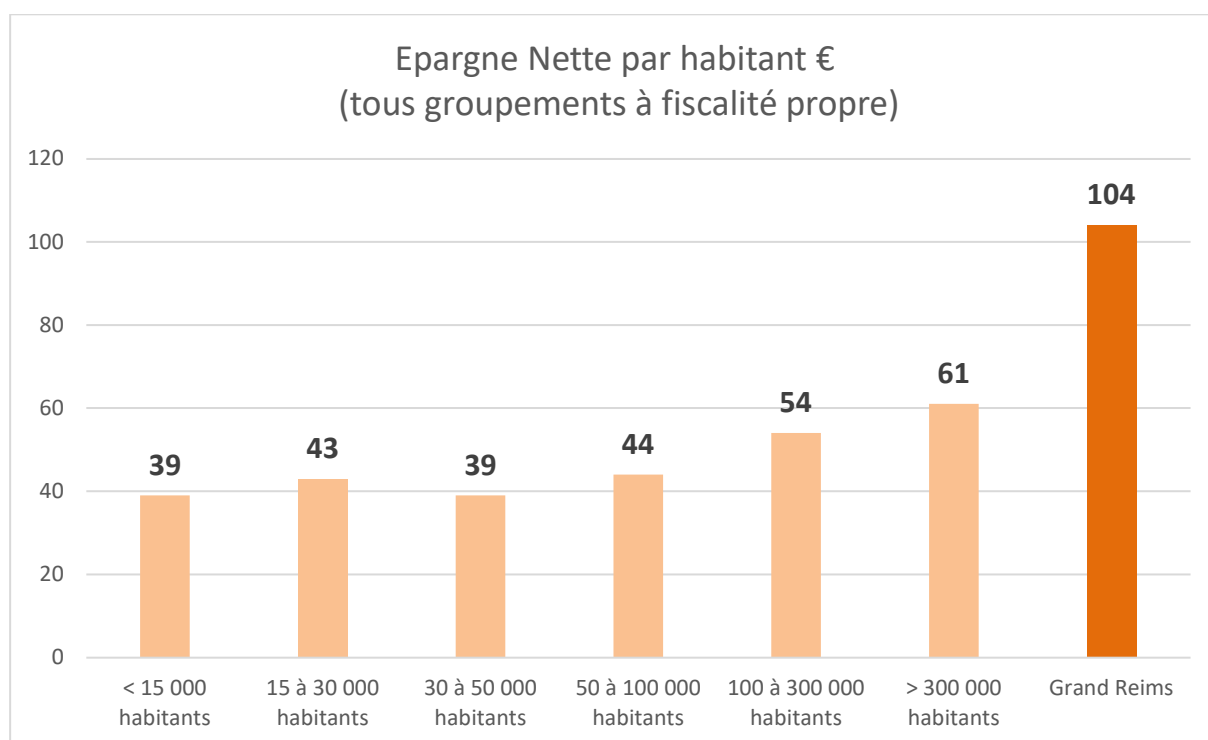
En effet le Grand Reims a un taux d'épargne nette supérieur à la moyenne des Métropoles et Communautés urbaines de plus de 300 000 habitants, (10,6% en 2021) fruit des efforts engagés depuis plusieurs années pour optimiser l'épargne brute de la collectivité et surtout d'un endettement très faible.

Pour les Métropoles et Communautés urbaines de plus de 300 000 habitants, les référentiels nationaux indiquent une épargne nette de 63 € par habitant. Au Grand Reims, celle-ci atteint 104 €.



source DGCL – Les finances des groupements de communes en 2021

Le montant de l'épargne nette par habitant fluctue sensiblement selon la taille des établissements intercommunaux, comme le montre le graphique ci-dessous :

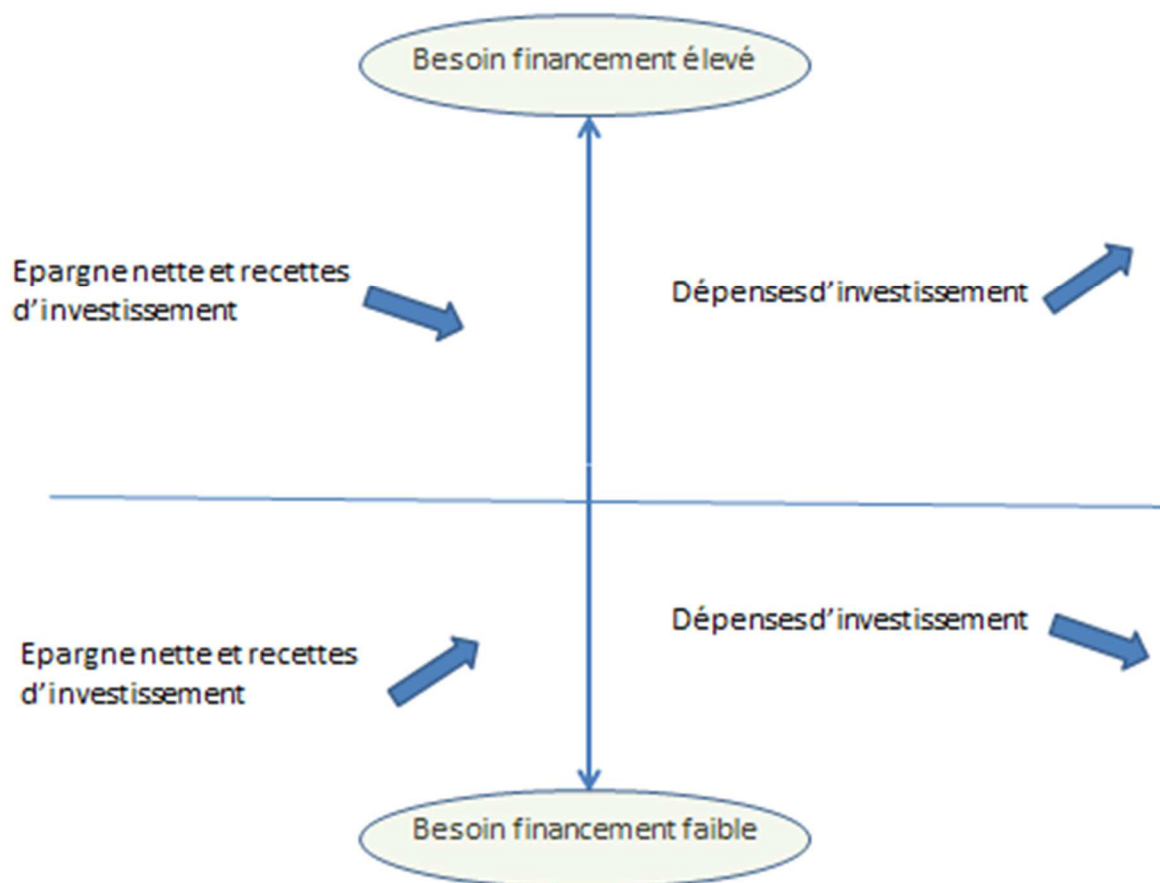


source DGCL – Les finances des groupements de communes en 2021

Avec 104 € d'épargne nette par habitant, le Grand Reims a une capacité d'investissement supérieure à la moyenne des établissements publics de coopération intercommunale français, quel que soit leur taille.

Le besoin de financement : il correspond au montant minimum que la collectivité doit emprunter une fois son épargne nette et ses recettes d'investissement mobilisées, pour financer les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) supportées au cours de l'exercice.

Bien entendu, un besoin de financement faible sera le résultat, soit d'une forte capacité d'autofinancement ou de financement externe, soit d'un faible niveau d'investissement, comme le montre le graphique ci-dessous :



A la Communauté urbaine du Grand Reims, le besoin de financement a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2021	CA 2022
Besoin de financement (M€)	16,6	11,8	31,4

Le besoin de financement est en forte hausse en 2022. Cette variation s'explique par :

- une baisse de l'épargne nette de 2,4M€,
- une hausse des dépenses d'investissement (tous types hors dette) de 6,6M€, dans un contexte d'entrée en phase opérationnelle de nombreux projets d'investissement, avec l'avancée du mandat,
- une baisse des recettes d'investissement de 10,7M€, notamment du fait, en 2021, du reversement du résultat de clôture de la ZAC Croix Blandin

Le résultat : Aussi appelé variation du fonds de roulement, le résultat de l'exercice est la différence entre toutes les dépenses réelles et les recettes réelles de l'exercice. Cumulé avec les résultats des années antérieures, il doit rester supérieur à 5% des recettes réelles de fonctionnement, seuil à partir duquel la Chambre régionale (et Territoriale) des Comptes est saisie.

Il est déficitaire, pour l'exercice 2022, de -9,4M€.

Toutefois, compte tenu des excédents antérieurs (20,9M€), le résultat cumulé à l'issue du compte administratif 2022 est de 11,5M€.

Ce résultat positif et le niveau de trésorerie qui en découle, permet d'assurer les premiers temps de l'exercice budgétaire 2023 et, d'absorber, en tant que de besoin, la gestion de chocs budgétaires imprévus.

B – L'analyse des indicateurs financiers

Les différents ratios financiers étudiés au paragraphe A sont macroéconomiques et il peut être intéressant, pour bien comprendre leur évolution, d'analyser des éléments financiers plus précis, souvent repris, par le passé, dans les présentations des comptes de la collectivité.

L'évolution des dépenses de fonctionnement :

Elles ont évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante :

M€	CA 2018	CA 2021	CA 2022
Dépenses réelles de fonctionnement (M€)	171,2	178,5	185

Les dépenses de fonctionnement progressent, en 2022, de 6,5M€, soit + 3,6%.

Il s'agit d'une hausse importante, mais qui reste relative compte-tenu des différents aléas qu'a subi le Grand Reims en 2022 et comparativement à l'inflation nationale (5,2%),

La progression constatée en 2022 par rapport à l'exercice 2021 est la combinaison de multiples évolutions, à la hausse ou à la baisse, qui seront précisées en partie 2 du présent rapport, mais dont les principales raisons sont :

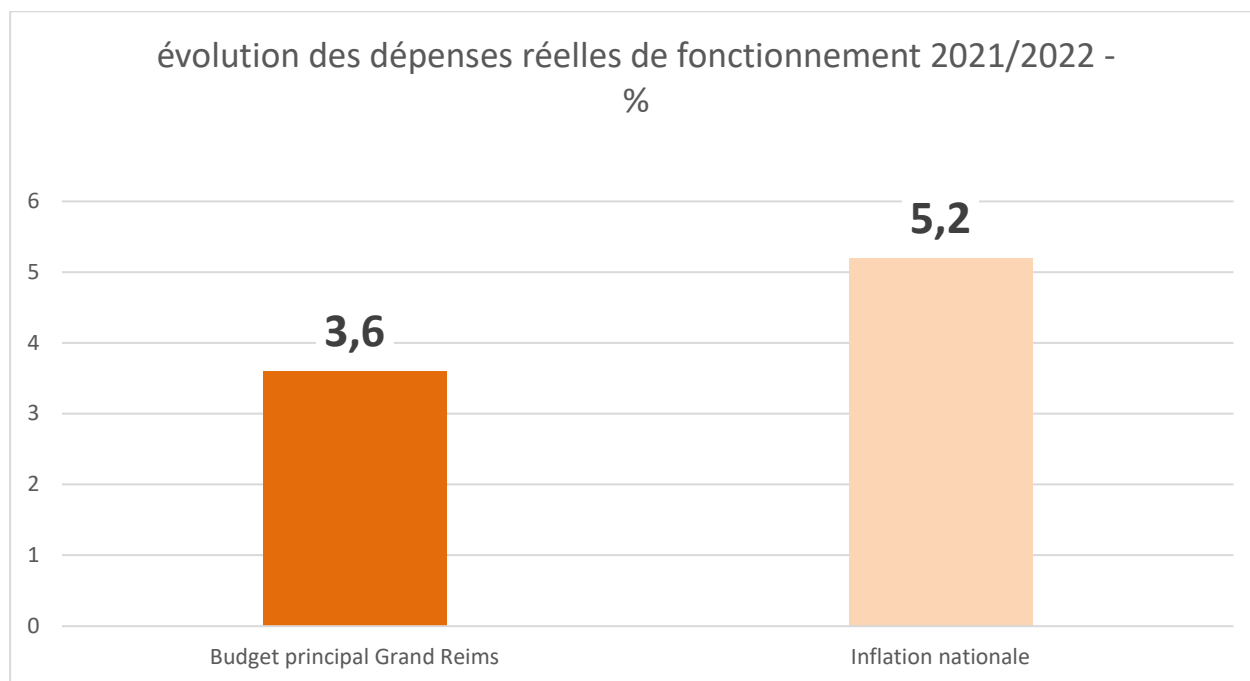
- La hausse des charges à caractère général (+2,4M€) dont celle des fluides et carburants (+1,5M€),
- La hausse de la participation au budget annexe « Transports publics » de +1,9M€,
- La hausse de la masse salariale : + 2,7M€, principalement consécutive à la revalorisation du point d'indice de + 3,5% au 1^{er} juillet 2022 mais aussi au Glissement Vieillesse Technicité,
- La hausse du reversement de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme (+1M€), compensée par une hausse identique des recettes
- La baisse des charges exceptionnelles de 400K€.

Sur une période plus longue, les dépenses de fonctionnement croissent de 13,8M€, soit + 8% en 4 ans.

Schématiquement, cette progression, se décompose en 2 périodes quasi- égales :

- Progression de 4,3% de 2018 à 2021, pour 3 ans
- Progression de 3,6% de 2021 à 2022, sur un seul exercice.

Ainsi, la progression des dépenses sur le seul exercice 2022 est trois fois plus élevée que l'évolution des dépenses de fonctionnement des 3 exercices précédents.



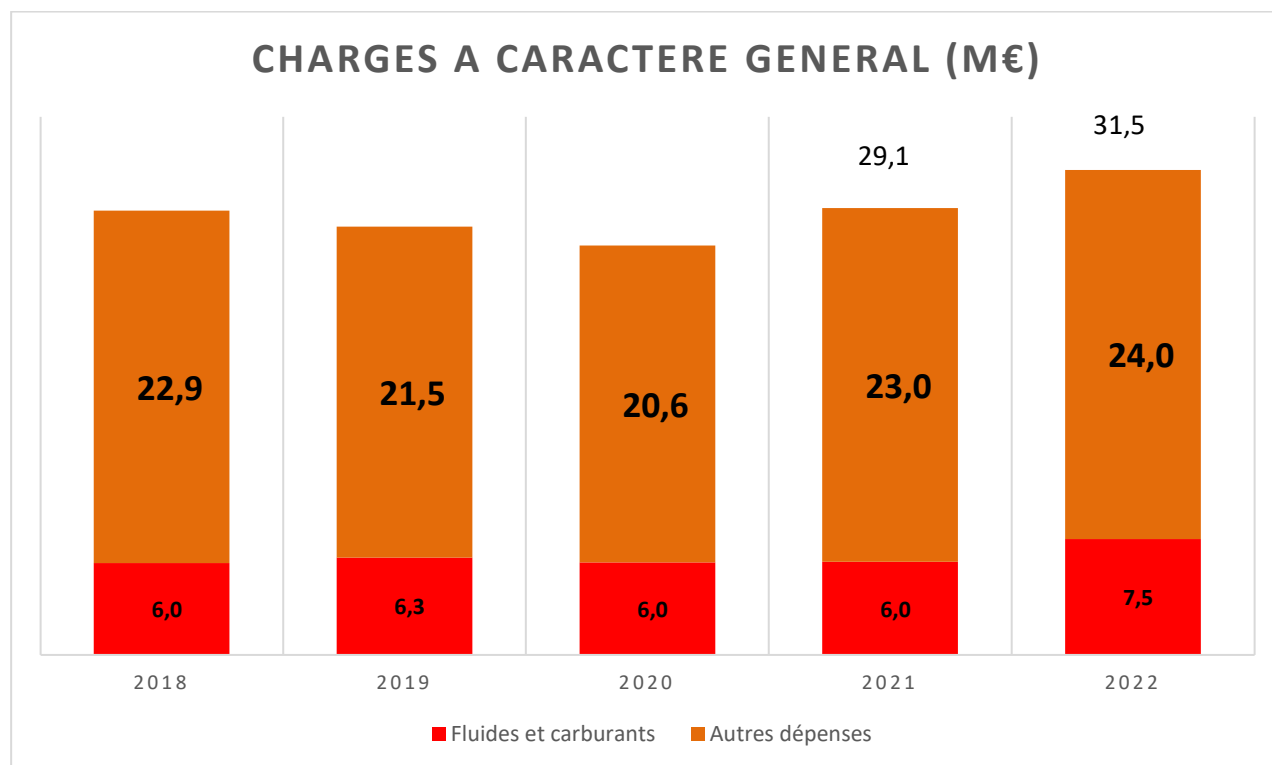
Cette faible progression d'ensemble est le fruit d'une gestion assumée, rigoureuse, des dépenses de fonctionnement, afin d'augmenter, au maximum, l'autofinancement de nos investissements, de baisser le recours à l'emprunt, pour augmenter, les années suivantes, encore plus l'autofinancement, dans un schéma vertueux.

Si l'on étudie plus finement l'évolution des dépenses de fonctionnement, on constatera les résultats ci-dessous :

- **Les charges à caractère général :**

Les charges à caractère général atteignent 31,5M€ en 2022, soit une augmentation de 2,4M€ par rapport à 2021, soit + 8,5%.

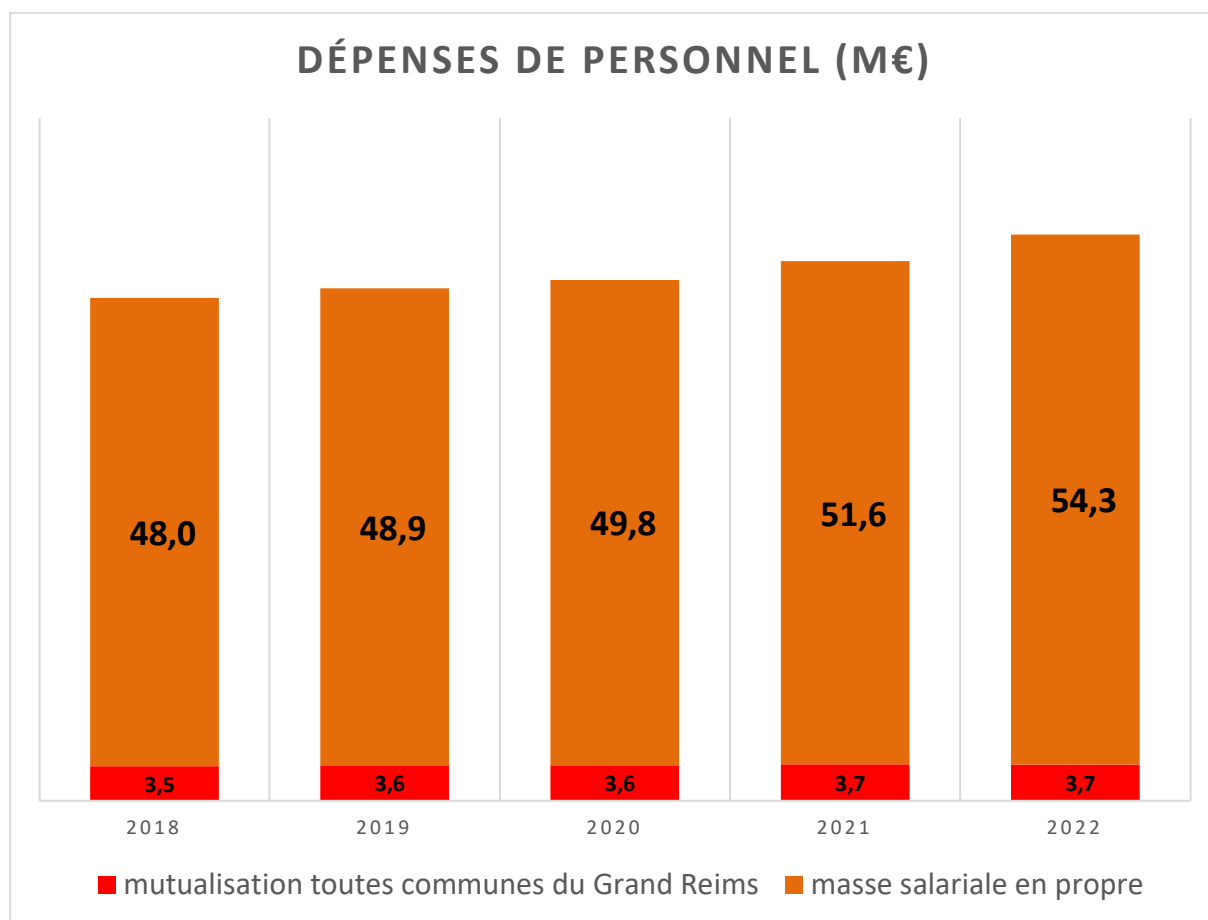
Cette augmentation est principalement due à celle des fluides et carburants (+1,5M€). Elle aurait pu être encore plus élevée si la collectivité n'avait pas engagé un plan de sobriété énergétique, notamment en matière d'éclairage public.



Sur 4 exercices, on constate que ce poste de coût a augmenté de 9%, évolution proche de l'inflation nationale sur cette même période.

On notera toutefois que, même si l'évolution des dépenses est contenue en 2022, elle risque de s'amplifier dès 2023. En effet, les indexations des prix des marchés publics étant périodiques, et ces dernières prenant en compte des indices des prix officiels, il y a automatiquement un décalage dans l'application des hausses des prix des marchés par nos fournisseurs. C'est seulement en 2023 que les évolutions des prix de 2022 seront pleinement visibles.

- Les dépenses de personnel :

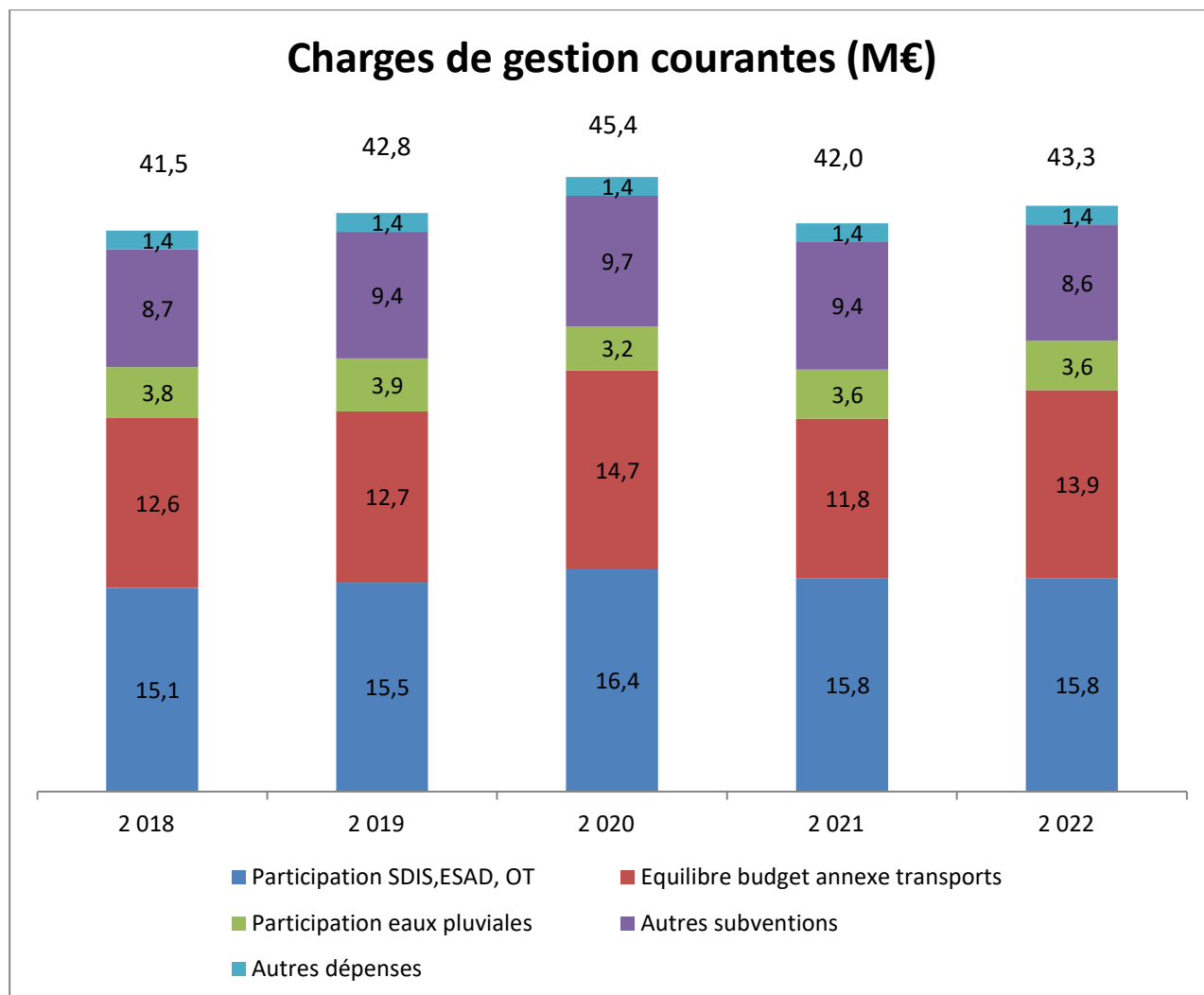


Hors mutualisation, elles augmentent de 2,7M€ en 2022, soit + 5,2%.

Au delà de l'impact des mesures décidées par l'Etat, sans compensation financière, telles que les revalorisations du SMIC, l'augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, cette hausse est aussi le fruit du Glissement Vieillesse Technicité et des différentes mesures locales adoptées par le Grand Reims en faveur de ses agents. La présente note détaillera, en partie 2, ces différents aspects.

- **Les autres charges de gestion courante**

Comptabilisées au chapitre 65, elles concernent, pour leur très grande majorité, les subventions versées aux partenaires du Grand Reims, aux associations et les participations aux budgets annexes.

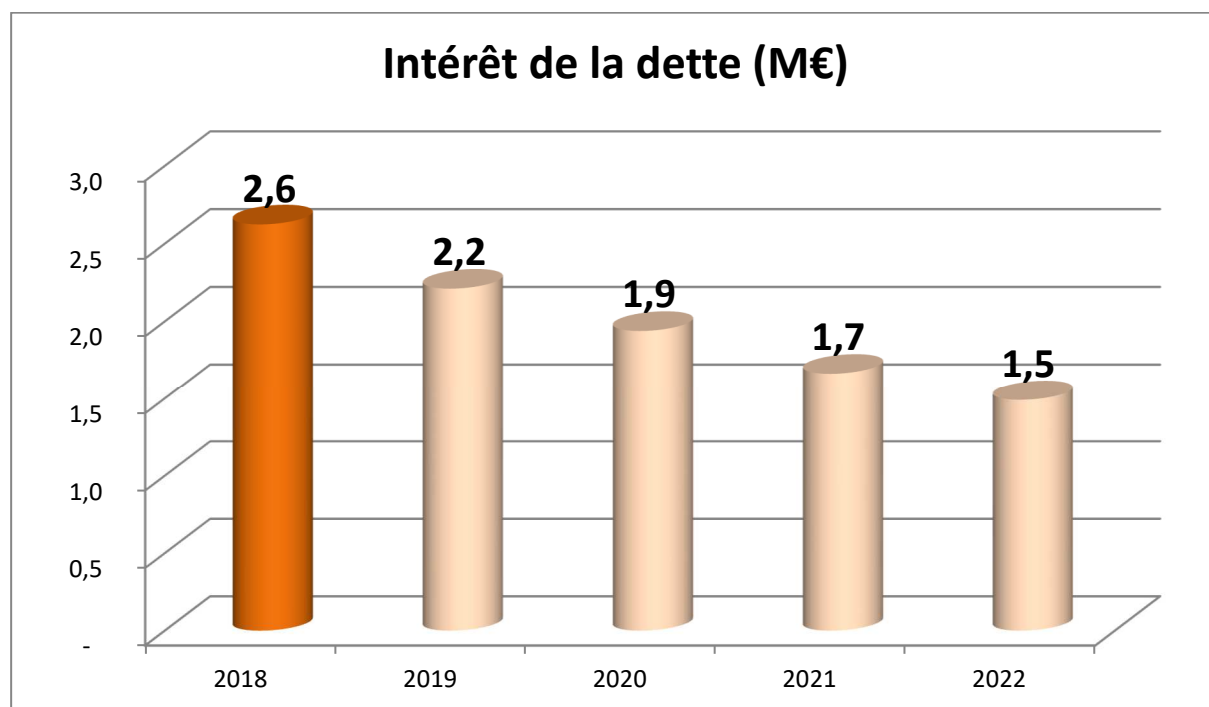


Malgré la baisse de certaines subventions (Office du tourisme de – 273 K€ suite à la hausse du reversement de la taxe de séjour, suppression de la subvention de 600K€ à Invest in Reims, baisse contractuelle, de 100K€ à Agroparitech) les autres facteurs inflationnistes font évoluer ce poste de coûts de 1,3M€.

On notera notamment les hausses :

- de la contribution au SDIS (+ 270 K€)
- de la participation au budget annexe transports, notamment du fait de la perception en 2021, de la 2nde tranche de l'avance remboursable (en investissement, à taux zéro) octroyée par l'Etat, et qui n'a pas été reconduite en 2022 (+ 2,1M€).

Les intérêts de la dette



Fruit d'un environnement, maintenant historique, propice à la réduction des taux, d'une politique de mise en concurrence constante des prêteurs du Grand Reims mais surtout du travail de désendettement mené par l'exécutif communautaire depuis 2017, le coût annuel de la dette n'a cessé de baisser ces dernières années.

Cette baisse a une nouvelle fois été possible en 2022 du fait de l'utilisation de contrats de prêts signés avant la crise financière entamée en 2022. Les futurs prêts qui seront contractés par le Grand Reims, liés à une hausse, certes modérée, de l'encours de la

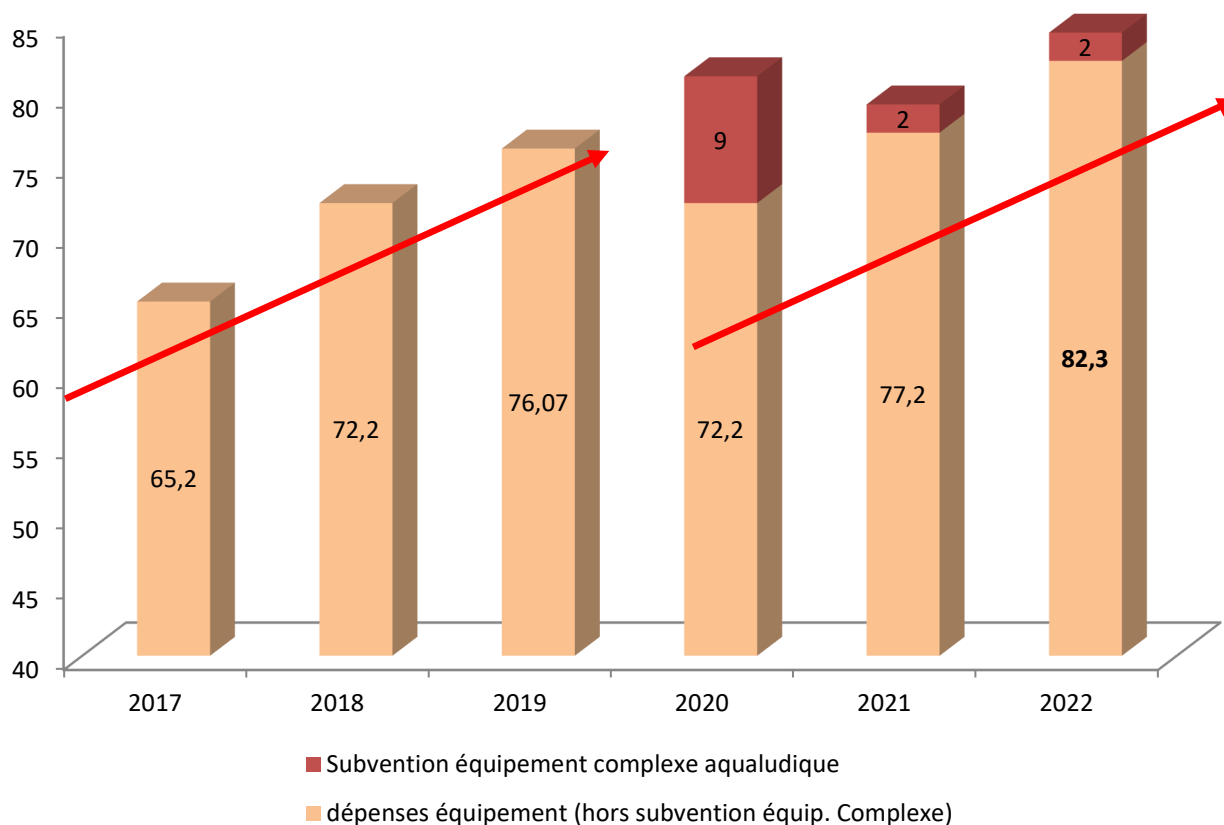
dette, impacteront nécessairement, négativement, les frais financiers que supportera le Grand Reims à l'avenir.

Toutefois, le Grand Reims s'est engagé dans une démarche de diversification de ses prêteurs (avec l'AFL notamment), une mise en concurrence accrue des partenaires financiers (via des plateformes dématérialisées), et une recherche de financements bonifiés (financements de projets individualisés, bonifiés, notamment par les prêts dits « verts », en lieu et place des emprunts d'équilibre jusqu'alors utilisés). Ces actions devraient permettre de limiter, sans pouvoir annuler, les effets de la hausse des taux d'emprunts aujourd'hui constatés au niveau national et mondial.

L'investissement

Pour le seul budget principal, les dépenses d'équipement se sont élevées à **84,3M€** (hors échanges fonciers). **Cela représente une hausse du volume d'investissement de + 5M€ par rapport à 2021.**

L'année 2022 est donc la plus importante depuis la création du Grand Reims.

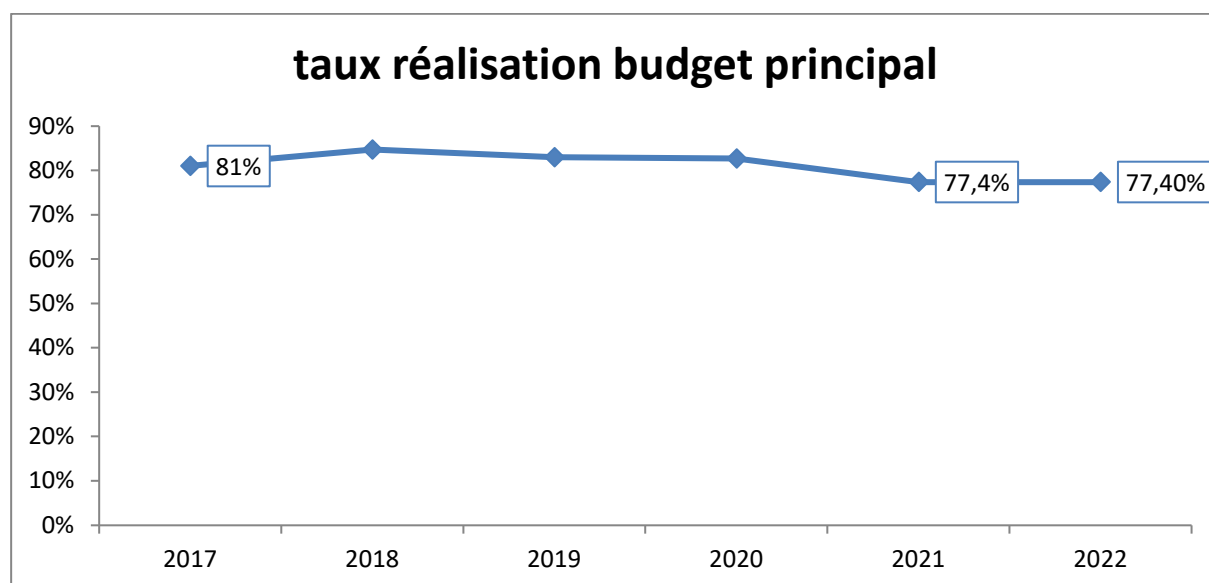


Comparativement à l'exercice 2017, le niveau d'investissement annuel (hors dette) a progressé de 19 M€, soit plus 29%.

On constate également que les investissements s'accroissent d'année en année, et que le rythme classique des investissements sur les mandats, se matérialise à nouveau pour le mandat 2020/2026. En effet, les phases d'études passées, les réalisations, notamment en ce qui concerne notre projet de territoire, se matérialisent et le niveau des investissements croît.

Ainsi, conformément aux engagements pris, le niveau des investissements du mandat en cours sera bien supérieur au précédent. A titre d'illustration, leur moyenne sur 2017/2019 est de 71M€/an contre 81M€ sur les années 2020/2022.

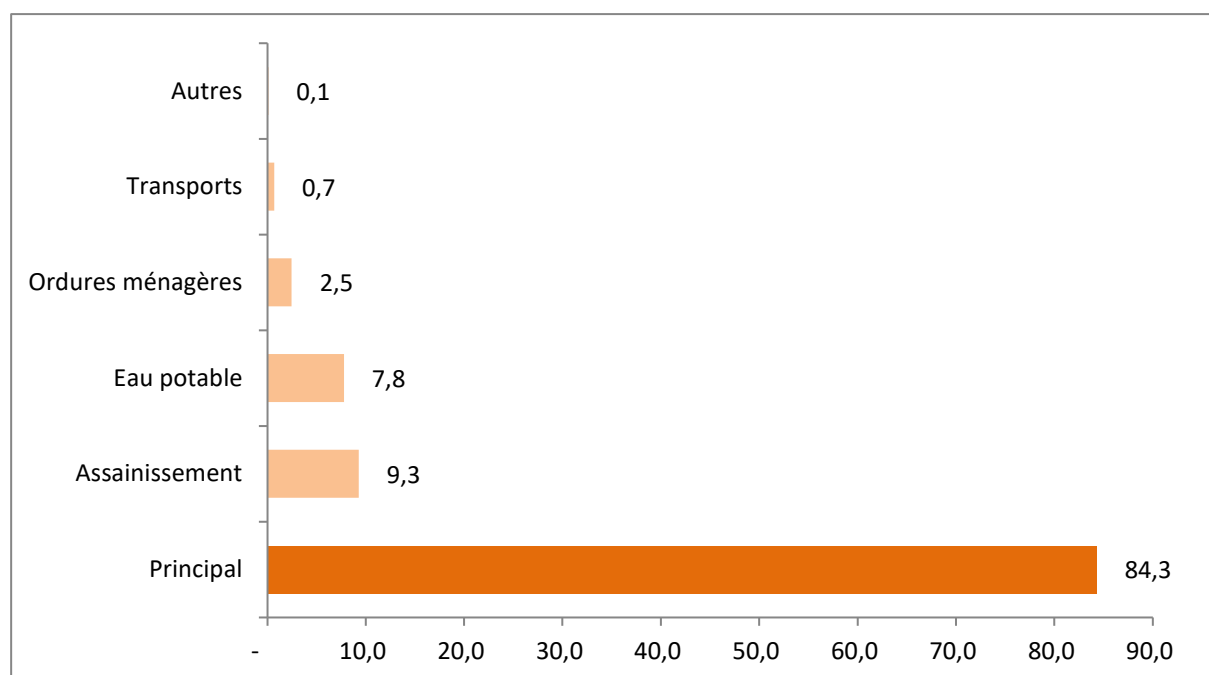
Le taux de réalisation, en 2022, est également à un très haut niveau



Tous budgets cumulés, les dépenses d'investissement en 2022 s'élèvent à 105 M€, et se répartissent comme suit :

Budget	CP 2022 (réalisations) M€
Principal	84,3
Eau potable	7,8
Assainissement	9,3
Transports publics	0,7
Ordures ménagères	2,8
Archéologie	0,07
Boucle locale	0,02
Camping	0,04
Phare de Verzenay	0,008
Total 2022 :	105

Répartition des dépenses d'investissement, en 2022, par budget, en M€



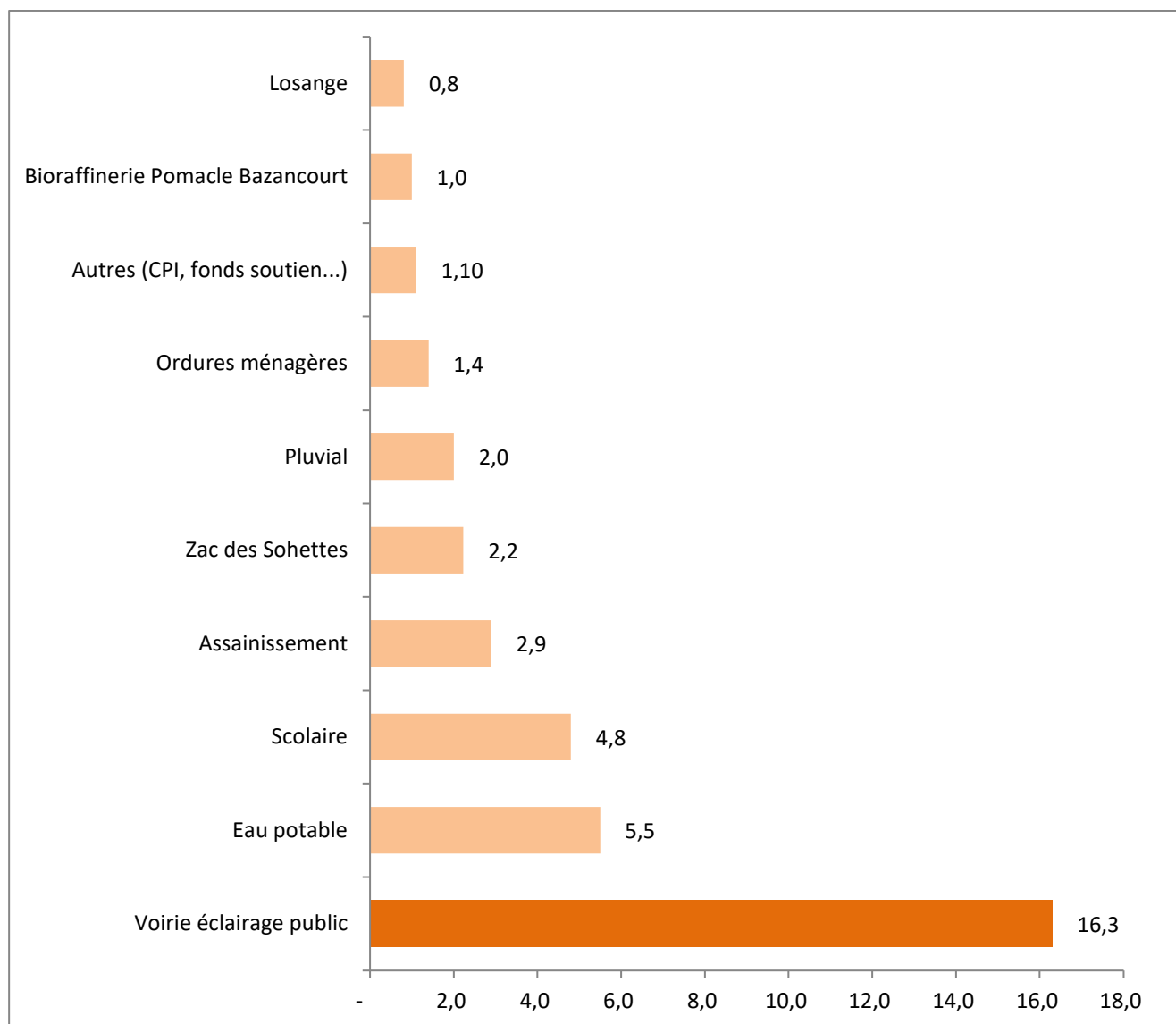
Le budget principal concentre 80 % de l'investissement communautaire, tandis que les dépenses en faveur de l'eau et de l'assainissement correspondent à 16 % de celui-ci.

Au sein des 105 M€ d'investissements tous budgets confondus, **ce sont près de 38,1M€** qui ont été exclusivement consacrés à des projets structurants dans les pôles territoriaux (hors ex Reims Métropole) et aux travaux d'entretien des bâtiments et d'équipement des services.

Ce sont donc 36% des dépenses d'investissement qui sont exclusivement consacrées aux territoires (hors Reims Métropole), certaines dépenses non comptabilisées dans les 38,1M€, comme par exemple les aides aux entreprises, intéressant par ailleurs tout le territoire communautaire. Avec 36 % des

investissements pour 27 % de la population, le Grand Reims joue donc pleinement le jeu de la solidarité territoriale.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2022 sur le territoire des 8 pôles territoriaux se répartissent de la manière suivante (en M€) :

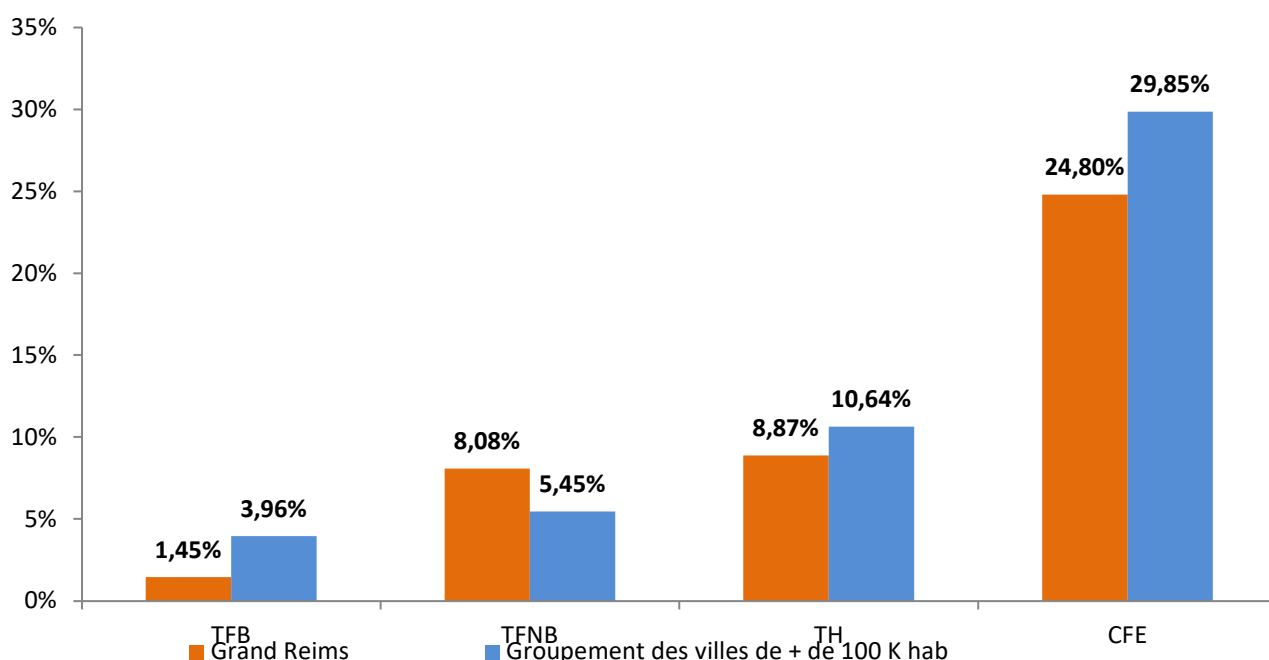


La fiscalité

Les taux de fiscalité intercommunaux du budget principal sont maintenus au même niveau depuis 2017 :

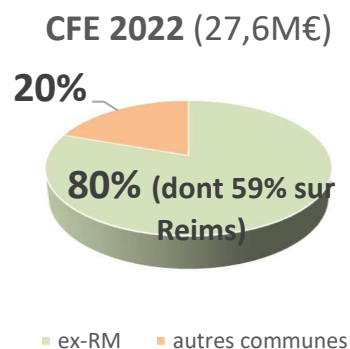
	Taux 2022
Taxe foncière sur le foncier bâti	1,45%
Taxe foncière sur le foncier non bâti	8,08%
Taxe d'habitation	8,87%
Cotisation Foncière des Entreprises	24,80%

Les publications du cabinet « Finances et Stratégies Locales » permettent une comparaison des groupements des villes de plus de 100 000 habitants et font apparaître que **la pression fiscale est en moyenne moins élevée pour les habitants et entreprises de notre Communauté urbaine :**

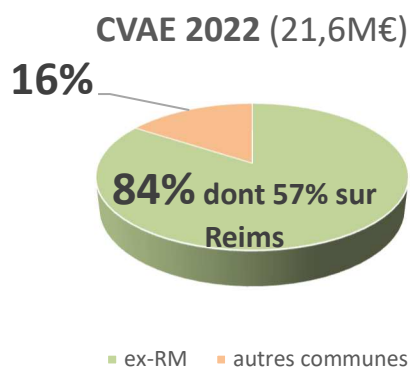


Mis à part pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (qui représente moins de 1% du produit des impôts et taxes), ces taux de fiscalité plus faibles à la Communauté urbaine du Grand Reims **sont une marque importante de protection du pouvoir d'achat des habitants, particulièrement dans la période inflationniste actuelle.**

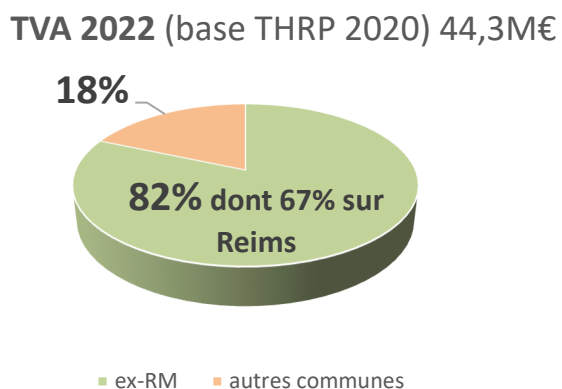
Une étude a été réalisée, sur les produits fiscaux les plus importants, pour connaître la territorialisation de l'assiette des impôts.



Ainsi, pour la CFE, 80% du produit fiscal est issu de contribuables localisés sur les communes d'Ex Reims Métropole et 59% de la seule Ville de Reims.



Pour la CVAE, 84% du produit provient d'entreprises situées sur le territoire Ex Reims Métropole et 57% de la Ville de Reims.



Pour la TVA 2022, remplaçant la TH, 82% du produit provient du territoire Ex-Reims Métropole et 67% de la seule Ville de Reims.

La dette

Le montant total de l'encours, réel et théorique, au 31 janvier 2021, s'élevait à **138,8 M€, dont 87,6 M€ au seul budget principal.**

Pour le seul budget principal, l'évolution de l'encours de la dette a été la suivante :

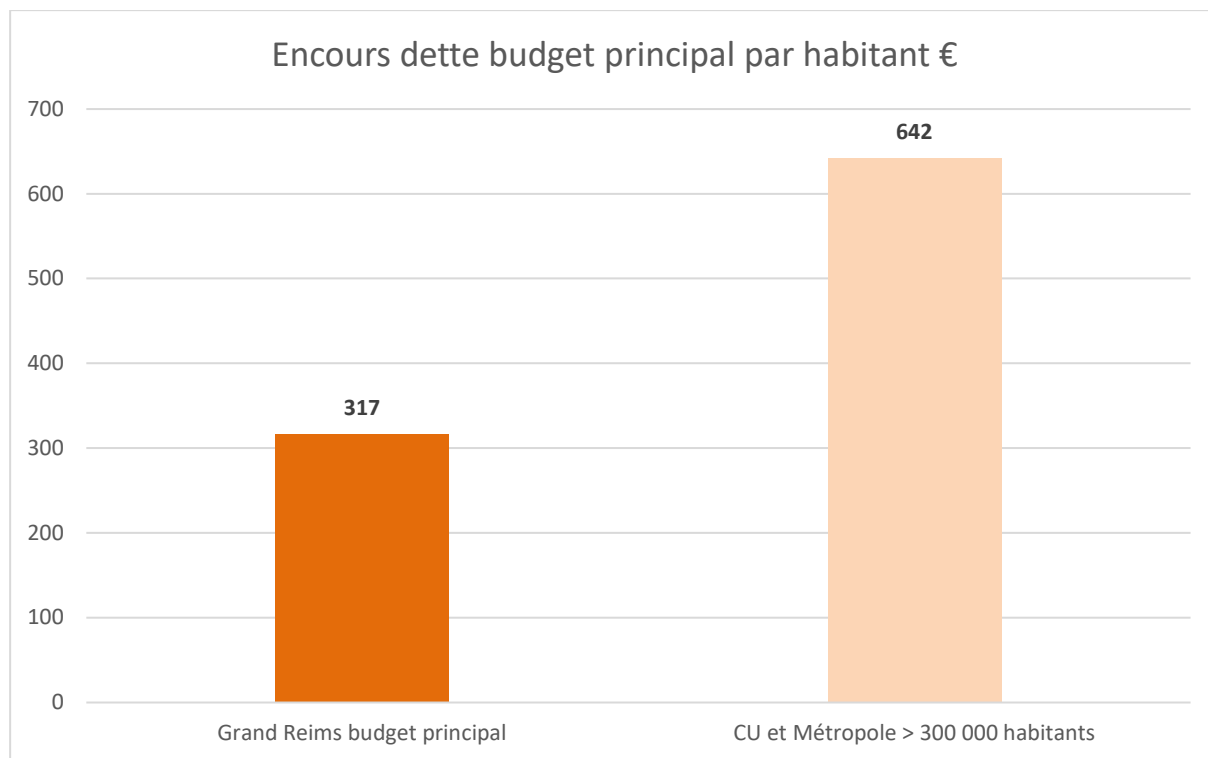
Dette du budget principal	Encours au 31/12/2021	Encours au 31/12/2022
Encours de dette réelle	62,15 M€	75,2 M€
Encours de dette remboursé aux communes	25,56 M€	20,6M€
Encours de dette remboursé par les communes	- 0,11M€	- 0,081M€
Total	87,6 M€	95,75 M€

Sur le seul budget principal, l'encours de la dette au 31/12/2022 a augmenté de 8,1M€ en une année.

C'est grâce à un excédent cumulé de 20,9M€ au 31/12/2021, sur le budget principal, qu'il a été possible de limiter le recours à l'emprunt. En effet, le besoin de financement, cette année, était de 31,4M€. Avec un appel d'emprunt de 22M€, l'excédent cumulé a été réduit de 9,4M€ pour s'établir, fin 2022, à 11,5M€.

Ces fonds permettront d'absorber des éventuels besoins de financement ultérieurs.

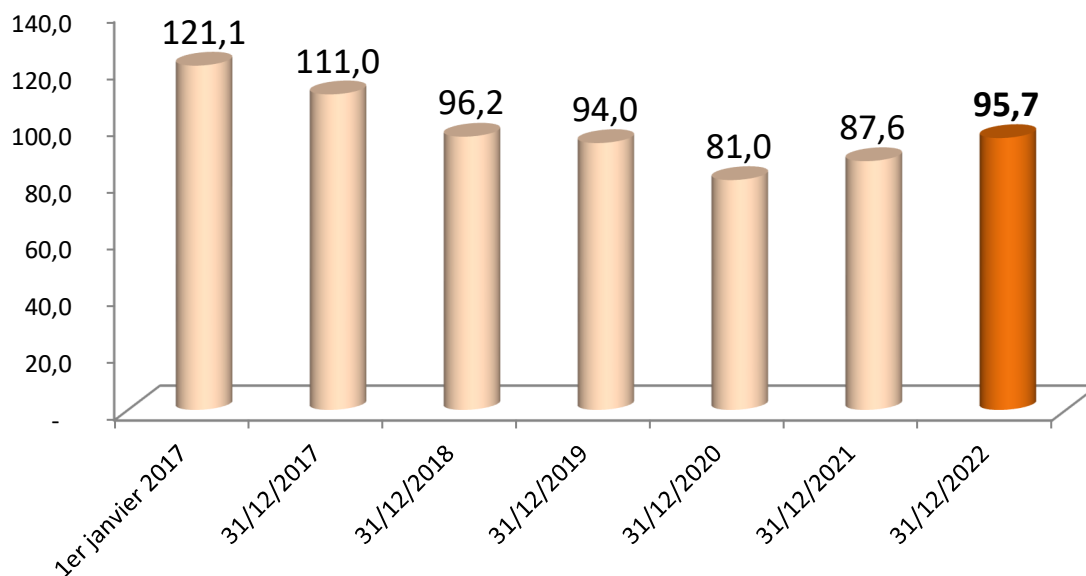
Le niveau de dette par habitant de la Communauté urbaine du Grand Reims reste particulièrement bas, comme le montre le graphique ci-dessous :



source DGCL – Les finances des groupements de communes en 2021

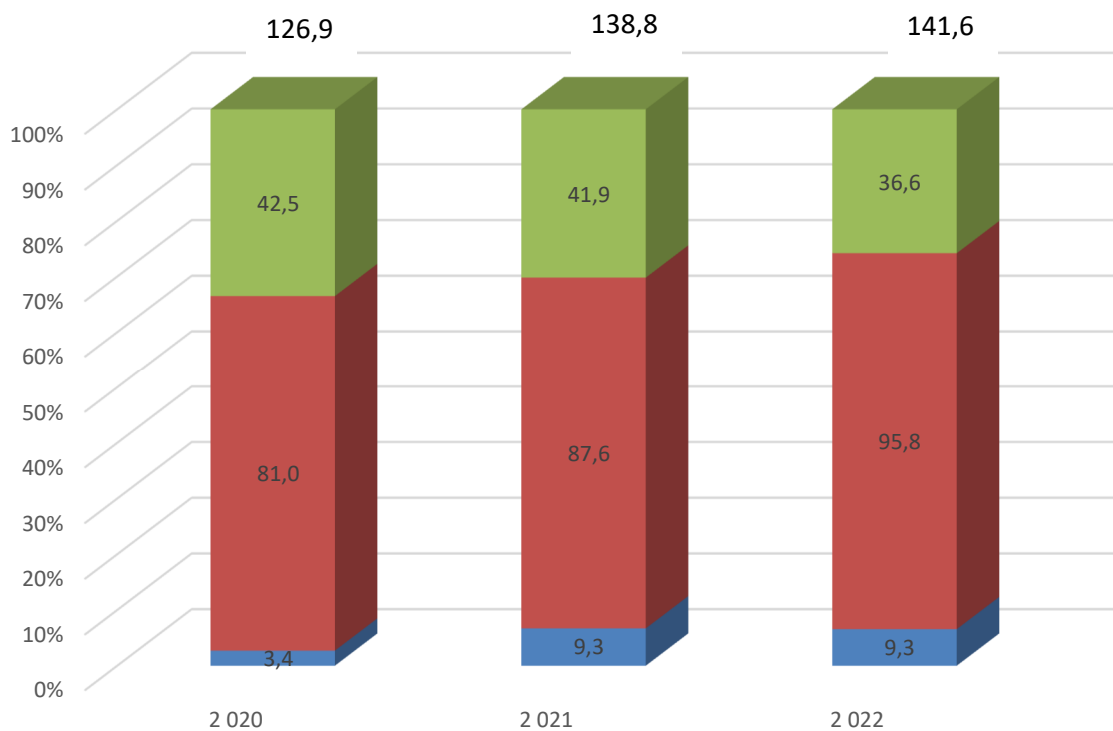
Toutefois, compte tenu de l'augmentation des investissements ces dernières années, et du ralentissement des capacités d'autofinancement, l'encours de dette du budget principal augmente. Cette progression avait été anticipée, annoncée et validée, grâce au niveau très bas de l'endettement actuel de notre communauté.

encours net budget principal (M€)

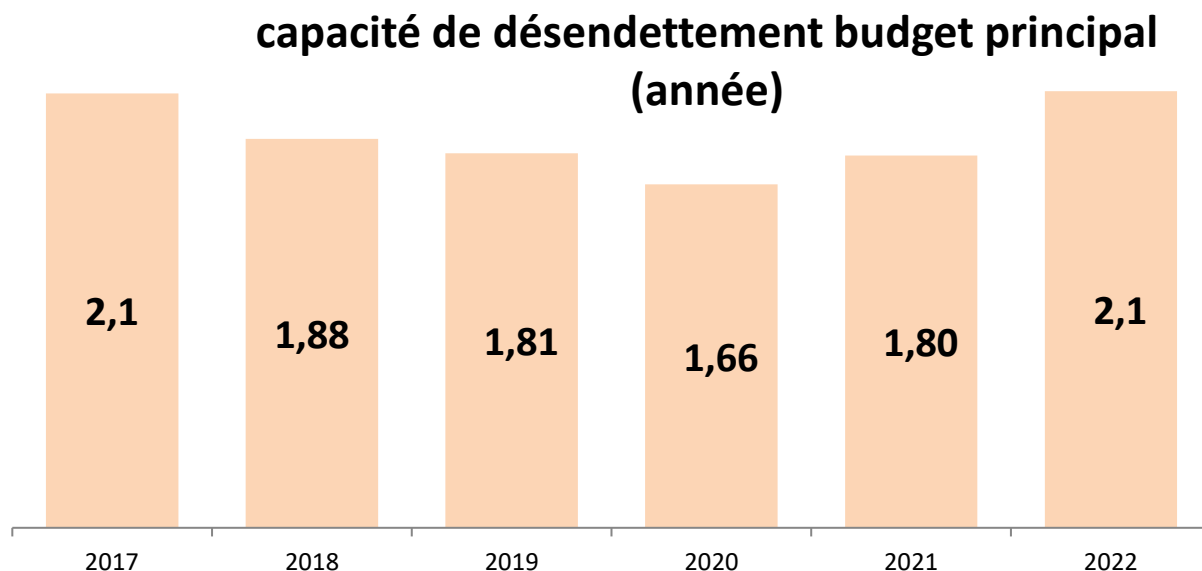


L'encours global de la Communauté urbaine du Grand Reims ne progresse quant à lui que de 2,8M€, pour atteindre **141,6 M€ au 31/12/2022**. C'est la baisse de l'encours de dette du budget Eau potable (-2,2M€) et du budget Assainissement (-2,8M€) qui permet d'atteindre ce résultat.

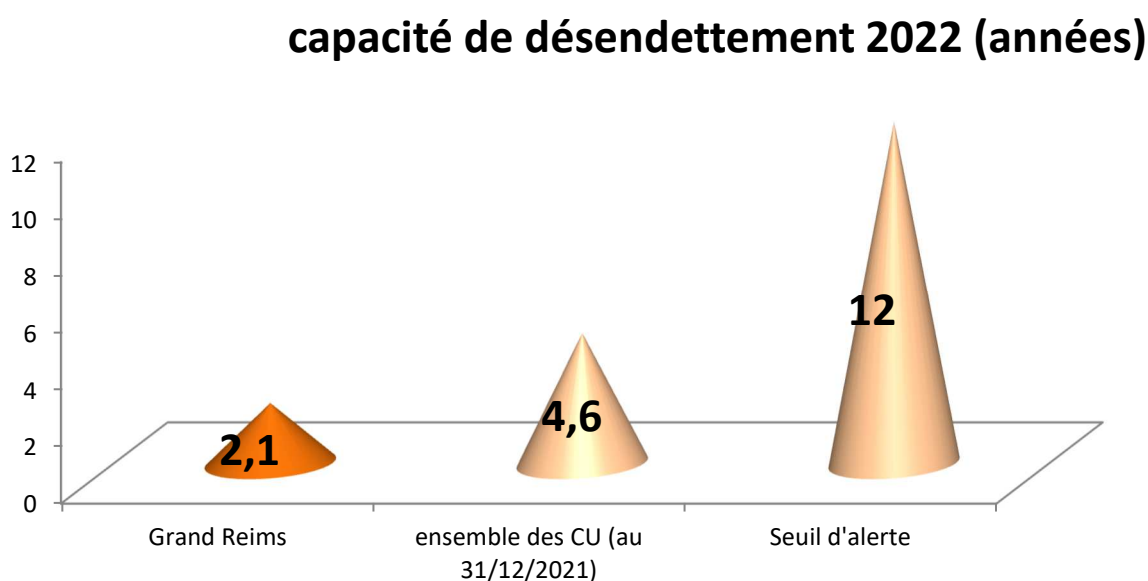
encours total dette tous budgets M€



Face à un encours en légère hausse et à une épargne brute en légère baisse, la capacité de désendettement du budget principal de la communauté urbaine, calculée comme le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, retrouve son niveau de 2017, soit 2,1 années.



Même si elle se dégrade légèrement, la capacité de désendettement reste à un niveau très satisfaisant comparé aux autres collectivités.

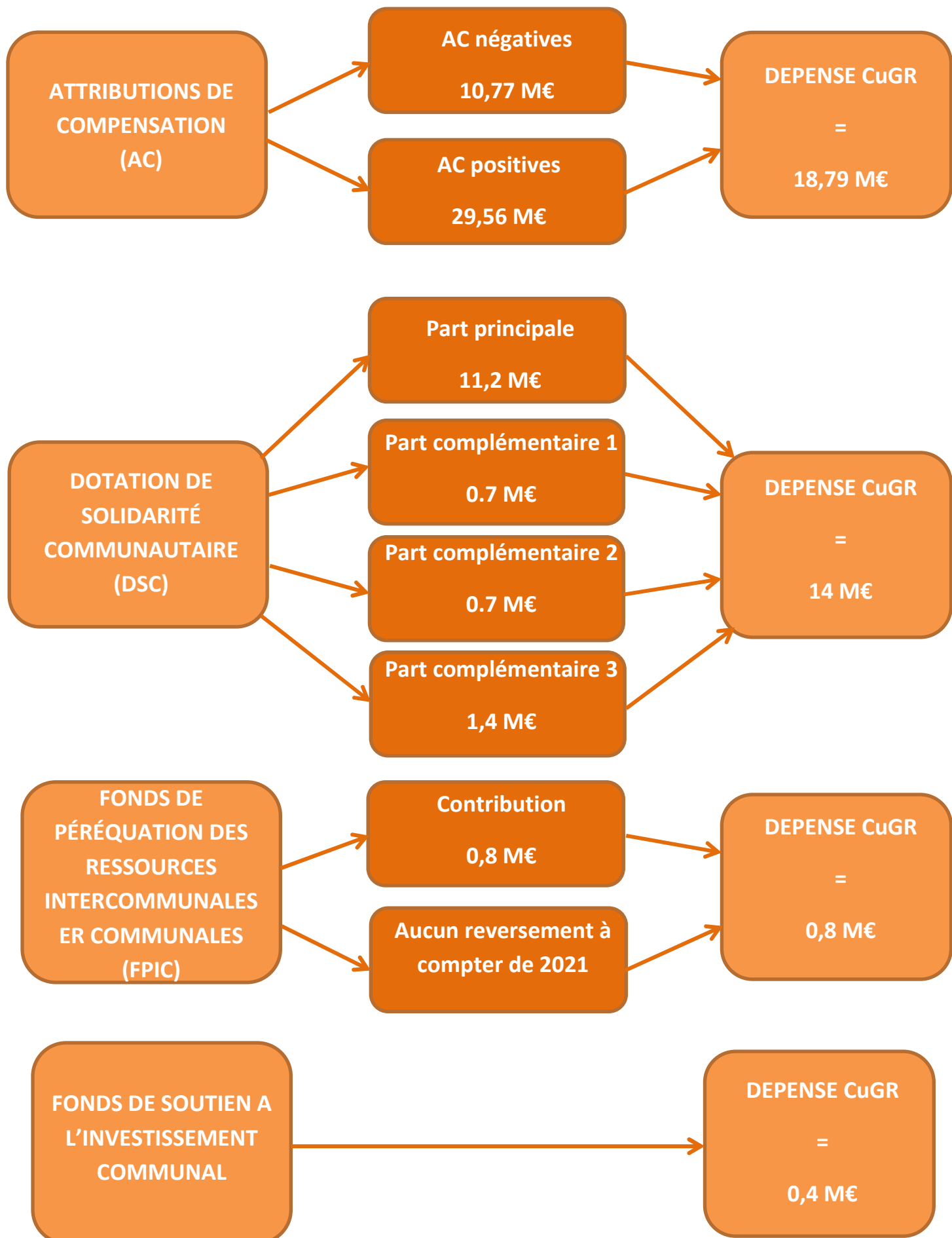


source DGCL – Les finances des groupements de communes en 2021

Si la situation se dégrade, elle est toutefois moins impactée que ce qui avait été envisagé, lors du Débat d'Orientation Budgétaires 2023.

La capacité de désendettement devrait à nouveau évoluer négativement sur les prochaines années, compte tenu du haut niveau d'investissement envisagé et des effets de l'inflation qui se feront plus prégnants à l'avenir. L'évolution des recettes devrait cependant limiter cette tendance et la capacité de désendettement du Grand Reims devrait rester, à l'issue de ce mandat, à un niveau tout à fait acceptable.

C – Une Communauté solidaire



L'Attribution de Compensation (AC) est composée de :

- l'AC fiscale, correspondant à l'AC versée par le Grand Reims à chaque commune qui n'était pas membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique avant 2017. Pour chaque commune concernée, elle est égale à la fiscalité professionnelle perçue l'année précédant la création du Grand Reims,
- l'AC historique, correspondant à l'AC versée par le Grand Reims à chaque commune qui était membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique avant 2017. Pour chaque commune concernée, elle est égale à l'AC perçue l'année précédant la création du Grand Reims,
- l'AC de neutralisation fiscale, versée par le Grand Reims aux communes ou reçues afin d'assurer la neutralité en matière de pression fiscale aux habitants dans le cadre de la création du Grand Reims,
- l'AC transferts / restitutions de charges, correspondant à l'AC versée par le Grand Reims aux communes ou inversement, afin d'assurer la neutralité budgétaire de chaque transfert de compétences des communes vers le Grand Reims, ou du Grand Reims vers les communes.

Pour chaque commune, la somme de ces 4 composantes donne un montant soit négatif (la commune verse alors une AC au Grand Reims) soit positif (le Grand Reims verse une AC à la commune).

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) se décompose en 4 enveloppes :

- une part principale répartie entre les communes selon la population, le potentiel fiscal et le revenu (80% de l'enveloppe globale),
- une part complémentaire n°1 visant à faire bénéficier à toutes les communes du même gain consécutivement à la fin de la contribution au FPIC (côté communes),
- une part complémentaire n°2 compensant les communes ayant perdu des dotations de péréquation (DNP/DSR) à la suite de la création du Grand Reims,
- une part complémentaire n°3 compensant les communes concernées à la suite de l'arrêt du versement du FPIC.

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever sur les ressources des intercommunalités et des communes bénéficiant d'indicateurs de richesse élevés, et à reverser ces sommes aux communes et aux intercommunalités ayant des indicateurs de richesse faibles. Le montant national de ce fonds est depuis 2016 d'1 milliard d'euros.

L'évolution de la carte intercommunale en 2017, et le passage en communauté urbaine, ont eu pour effet de modifier les ratios de richesse utilisés pour la répartition du FPIC. Le territoire communautaire n'est plus éligible au reversement du FPIC. En revanche, pour atténuer cette perte de recettes, une attribution sous forme de garantie dégressive lui a été versée jusqu'en 2020.

Ainsi, à compter de 2021, l'ensemble intercommunal, composé de la Communauté urbaine du Grand Reims et de ses communes membres, est uniquement contributeur au FPIC.

Comme les années précédentes, par délibération du conseil communautaire, cette contribution, qui s'est élevée en 2022 à 836 K€, a été entièrement prise en charge par la Communauté urbaine.

Le Fonds de soutien à l'investissement communal (2022-2024) est une aide du Grand Reims versée sous conditions pour soutenir le financement de projets d'équipement communaux.

400 K€ ont été réalisés cette année, alors que le fonds était abondé de 1M€. La mobilisation des crédits s'effectue en effet au fur et à mesure de la concrétisation des projets et des appels de fonds réalisés par les communes, avec une montée en puissance attendue sur les prochains exercices.

Au total, 3.2 M d'euros auront été alloués aux communes sur ce fonds sur la période 2022-2024.

Au global, les flux financiers nets de la Communauté urbaine du Grand Reims vers ses communes membres, hors coûts d'exercice des compétences, s'élèvent à 34M€

1. LES PRINCIPALES REALISATIONS EN 2022



Transition écologique et énergétique

Le changement climatique est une réalité qui n'est plus contestable. Les politiques publiques doivent désormais s'articuler autour de deux ambitions fortes :

- accompagner nos concitoyens pour qu'ils puissent s'adapter à ces évolutions
- inventer pour limiter nos émissions carbonnées et endiguer la dégradation.

Le Grand Reims a fait dans ce contexte de la transition écologique et énergétique un élément central de son projet de territoire.

Avec l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à la fin de 2022, il a fixé un cap et des objectifs très ambitieux qui engagent l'ensemble des acteurs du territoire et au premier chef, le Grand Reims lui-même.

A ce titre, les enjeux environnementaux sont une composante essentielle des politiques publiques mises en œuvre par la collectivité. L'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la qualité de notre environnement sont cruciaux. La capacité à entraîner le territoire et à soutenir les initiatives de ses communes et de ses habitants est également un facteur déterminant pour atteindre les objectifs collectifs du PCAET.

➤ Les enjeux de l'énergie et des émissions de CO₂

L'élaboration d'un bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES) a débuté mi-2022. Ce calcul des émissions de CO₂ afférentes aux activités et services de la collectivité sur une année est une aide à la priorisation des investissements à consentir en matière de décarbonation.

- L'efficacité énergétique du logement

La rénovation du bâti est dans ce cadre un élément clé de la réduction de la consommation d'énergie, qui produit par ailleurs d'autres effets positifs, telle que la lutte contre la précarité énergétique ou l'impact positif sur le pouvoir d'achat par la réduction des facteurs énergétiques, notamment des ménages.

Le Grand Reims a mobilisé 685 K€ pour mettre en œuvre une politique qui repose sur :

- L'information, le conseil et l'accompagnement des propriétaires et copropriétaires, notamment par la SEM OKTAVE et par le COMAL-SOLIHA pour qu'ils s'engagent dans des démarches de rénovation thermique. Des copropriétés représentant près de 750 logements ont voté des travaux de rénovation énergétique.
- Le financement de travaux de rénovation dans le cadre de deux OPAH (Grand Reims et copropriété dégradées Coubertin). Ces deux opérations ont pour but d'accompagner la rénovation thermique de près de 1500 logements d'ici à 2026 avec un gain d'efficacité requis d'au moins 35% (la moyenne constatée est à ce jour de 44%). L'apport financier du Grand Reims, couplé avec celui d'autres financeurs (ANAH et Région Grand Est notamment) doit permettre de générer un montant de travaux qui pourrait atteindre 30M€. Les bénéficiaires peuvent bénéficier d'aides atteignant en moyenne plus de 57% du montant des travaux pour les ménages les plus modestes et de 20% pour ceux dont les ressources dépassent le plafond de l'ANAH.
- La rénovation urbaine (NPRU) contribue fortement à l'objectif d'efficacité énergétique, les bailleurs s'étant engagés à réaliser près de 1700 réhabilitations par an soit 9000 logements locatifs sociaux d'ici 2025.

Le Grand Reims exerce par ailleurs la compétence de gestion des aides à la pierre que lui a délégué l'Etat. Ce dispositif, qui a mobilisé 342 K€ en 2022, est dédié au développement et à la diversification de l'offre de logements sociaux et a concerné 331 logements de différentes catégories (en majorité PSLA et LLI) en 2022. 33 de ces logements sont situés à Reims et 298 sur les autres communes du Grand Reims, cette

répartition géographique étant en adéquation avec l'objectif de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux l'ensemble du territoire.

- La production d'énergie renouvelable et le mix énergétique

Le Grand Reims s'est engagé dans l'accompagnement de l'émergence d'une filière hydrogène, en analysant l'ensemble des besoins potentiels du territoire (industrie, transport) afin de disposer des éléments permettant de définir les leviers actionnables pour promouvoir la production-distribution et consommation.

➤ **Préservation de l'environnement (milieux, eau, air, biodiversité)**

- Qualité de l'air

Le Grand Reims conduit une action de recueil, de surveillance de différents indicateurs relatifs aux gaz à effets de serre, aux polluants et à d'autres sujets environnementaux tels que le bruit.

Les prestations d'ATMO Grand Est, pour un montant total de 13 K€, mesurent notamment les principaux polluants atmosphériques. Elles ont permis d'accompagner la mise en place de la ZFE et d'en évaluer l'impact depuis 2021, montrant ainsi une amélioration de la qualité de l'air. Enfin, les données sur la qualité de l'air, avec des prévisions à 3 jours ainsi que des alertes, sont communiquées en temps réel au public.

- Trames verte, bleu et noire

Le Grand Reims apporte un appui aux porteurs de projets qui s'engagent à mener des actions dans ces domaines, au plus près des territoires.

L'appel à projet du Grand Reims, mobilisant 80 K€ en 2022, poursuit le soutien de la collectivité aux communes pour leurs projets dédiés au patrimoine naturel. La collectivité a ainsi pu apporter un concours financier à la plantation d'arbres et de haies bocagères à Warmeriville, à la reconstitution de boisements diversifiés à Heutrégiville, à Dontrien ou des aménagements à la Réserve naturelle régionale du Marais des Trous de Leu en lien avec la commune de Saint-Léonard.

De même, la collectivité soutient le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims à hauteur de 79 K€, notamment pour l'action menée en lien avec les communes de son périmètre en faveur de la biodiversité et du patrimoine ; elle soutient également le Conservatoire des espaces naturels de Champagne Ardenne pour protéger et valoriser les Réserves Naturelles Régionales de notre territoire.

➤ **L'adaptation au changement climatique et la préservation de l'environnement**

- L'eau potable

Depuis de nombreuses années, le Grand Reims s'attache à produire et à distribuer une eau de qualité, au meilleur prix dans un souci d'équité du service public. Sur le territoire riche de ses quelques 300 000 habitants environ, ce sont plus de 40 captages qui sont exploités avec près de 1700 km de canalisations, représentant un patrimoine de plusieurs centaines de millions d'euros.

Les aspects environnementaux et écologiques ont pris une toute autre dimension. La forte sécheresse encore en cours nous rappelle l'importance de cette ressource si fondamentale pour la vie humaine comme pour l'économie.

C'est dans ce cadre que le Grand Reims poursuit plusieurs ambitions :

- Entretenir son patrimoine pour lui assurer une pérennité physique et écologique tout en développant la stratégie d'interconnexion des réseaux pour sécuriser l'alimentation en eau potable et rationaliser les ouvrages de traitement qui seront à construire sur le Grand Reims, sur les prochaines années,

- Accompagner les acteurs du territoire sur les aires d'alimentation des captages pour préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines sur le moyen-long terme. 2022 a ainsi vu s'engager le grand programme d'investissement pour la résorption des concentrations de métabolites,
 - Optimiser les process, tant d'un point de vue économique (pour faire face à la flambée des coûts des matières premières et de l'énergie), que technique (pour s'inscrire dans la démarche environnementale de maîtrise de l'empreinte écologique de nos services publics).
- L'assainissement des eaux usées

Avec près de 50 ouvrages de traitement des eaux usées et plus de 1 600 kilomètres de canalisations de collecte et transport, le Grand Reims est fortement mobilisé autour des enjeux écologiques et s'impose comme un acteur majeur de la préservation de l'environnement.

Ce patrimoine d'installations, valorisé à plusieurs centaines de millions d'euros, permet de répondre en majorité aux exigences réglementaires issues de la Directive Cadre Européenne. Toutefois, ce résultat global met également en évidence des disparités territoriales.

Le Grand Reims a engagé, depuis sa création, de nombreuses études diagnostiques de ces installations à requalifier, aboutissant alors à une importante programmation pluriannuelle de travaux.

L'ambition est de pouvoir à la fois entretenir le patrimoine pour lui assurer une pérennité physique et écologique, tout en optimisant les process tant d'un point de vue économique ou technique.

- Les eaux pluviales

La stratégie de gestion des eaux pluviales, initiée en 2017 par le Grand Reims, s'est concrétisée en 2022 par le lancement de l'enquête publique du Plan Pluie. Ce Plan Pluie, intégrant le schéma directeur et le zonage de la Gestion des Eaux Pluviales dites Urbaines, a été mis en place dans le but d'une gestion intégrée et durable des eaux.

En effet, dans le contexte particulier que nous traversons, les aspects environnementaux et écologiques ont pris une autre dimension. La forte sécheresse encore nous rappelle l'importance de cette ressource, tout comme les phénomènes de risques croissants d'inondation.

Avec cet engagement fort, le Grand Reims développe sa résilience au changement climatique tout en mettant en œuvre des solutions techniques s'intégrant tant en milieu urbanisé et dense, que dans les territoires plus ruraux.

➤ **En termes de mobilité**

- Enquête Mobilités Certifiée CEREMA

Fin 2021 et début 2022 le Grand Reims a réalisé une grande enquête sur les pratiques de mobilité des habitants de son territoire, avec l'assistance méthodologique du CEREMA et le bureau d'études ALYCE. C'est la 4^{ème} enquête de ce type menée sur le territoire du Grand Reims. Cependant, c'est la première à l'échelle des 143 communes du Grand Reims. Ce projet, cofinancé par la Région Grand Est, la DREAL et l'ADEME a permis de recueillir les données de mobilité de 4 051 ménages correspondant à près de 5 900 habitants du Grand Reims âgés de plus de 5 ans. Les premiers résultats ont été présentés lors de la semaine de la mobilité de septembre 2022. Des analyses plus fines sont en cours permettant d'alimenter la révision du Plan de Mobilité du Grand Reims qui a commencé début 2023.

- Choix du mode de gestion du service public des transports urbains

Le conseil communautaire de novembre 2021 a décidé de résilier le contrat de concession des transports publics urbains pour motif d'intérêt général, avec prise d'effet au 31 décembre 2023 à minuit, dans l'objectif d'étendre le périmètre géographique du service de transport public à l'ensemble des communes de la Communauté urbaine du Grand Reims en y intégrant de nouveaux services à la mobilité.

Cette décision a été suivie par une période de concertation avec les maires pour définir les enjeux de la refonte de l'offre de transports publics en cohérence avec les stratégies et mutations des territoires et les objectifs de maîtrise de la qualité de service et de ses coûts. Sur ces bases, le choix a été fait par le conseil communautaire de lancer une procédure de consultation pour une délégation de service public sous forme de concession de service d'une durée de six ans, avec date de démarrage au 1er janvier 2024, portant sur l'exploitation des services de mobilité et de transports :

- Pour le transport non urbain :
 - L'exploitation des lignes express vers Reims, hors transport scolaire
 - L'exploitation des services à la demande internes au territoire en rabattement sur un pôle territorial et/ou une halte TER et/ou une ligne express et/ou une ligne urbaine structurante
 - La gestion du service de covoiturage (en plateforme ou en ligne)
- Pour le transport urbain :
 - L'exploitation du tramway et sa maintenance (rames et installations fixes)
 - L'exploitation de deux lignes de bus à haut niveau de service à compter de septembre 2025
 - L'exploitation des bus et leur maintenance
 - La gestion des P+R et services associés ainsi que des abris voyageurs
- Pour l'ensemble :
 - Le transport des personnes à mobilité réduite
 - L'information, la communication, la promotion des services de mobilité
 - La vente des titres et leur gestion pour le compte du Grand Reims

- La gestion des services liées au vélo et notamment d'une location vélo moyenne et longue durée et de box vélos sécurisés

Sur cette base, une concertation avec l'ensemble des maires du Grand Reims a permis de préciser les attentes et besoins des territoires pour en intégrer les éléments concordants dans le cahier des charges transmis aux candidats, en octobre 2022. Parallèlement des expérimentations de nouvelles solutions de mobilité ont été initiées, de manière à offrir de nouveaux services aux habitants de l'ensemble du périmètre territorial tout en testant la pertinence. Il s'agit en particulier du transport à la demande rural et de lignes de covoiturage.

- Expérimentation du transport à la demande rural

Le Grand Reims a décidé d'expérimenter un système de transport à la demande zonal pour palier l'absence de solution de transport dans trois secteurs du Grand Reims :

- Rives de la Suippe
- Tardenois
- Fismes, Ardre et Vesle

Ce service, lancé le 16 mai 2022 sous forme expérimentale, répond d'abord à un besoin de déplacement de proximité et du quotidien.

Il vient ainsi conforter des centralités dans chaque territoire (par exemple Fismes, Pontfaverger, Ville-en-Tardenois), en permettant aux habitants, grâce à un moyen de déplacement sûr, pratique, convivial, de se rendre dans les principaux lieux de services de leur voisinage : pôles de santé, équipements culturels, commerciaux, de loisir, etc. Il favorise aussi l'accès à des services de rabattement : gares TER ou réseau urbain de Citura.

Ce service est ouvert à tous au tarif unique de 2€ par trajet. Il circule tous les jours de la semaine (hors dimanche et jours fériés) et ne fonctionne que s'il y a des passagers à transporter et dès lors qu'une réservation a été effectuée jusqu'à 17h la veille. Pour ce faire, un standard téléphonique prend les réservations du lundi au vendredi (9h à 17h) et le samedi (9h à 12h).

Les réservations en ligne se font sur le site du transporteur : champagne-mobilites.fr ou via l'application TAD Grand Reims.

Un mini-bus est affrété dans chaque zone. Il peut transporter jusqu'à 9 personnes (dont une personne en fauteuil roulant) et effectue des parcours définis, d'un point de départ à un autre, selon une grille horaire.

Le coût du service pour le Grand Reims est de 230 K€ par an. De premiers ajustements ont été apportés aux horaires en novembre 2022 pour tenir compte des propositions des maires et des demandes exprimées par les habitants et usagers. Plusieurs réunions publiques se sont tenues dans les pôles et des actions de communication ciblées ont été menées par l'opérateur.



*Offre valable pour un trajet A/R, soit 2 courses, effectuées entre le 1er et le 21 décembre 2022. Offre limitée à 1 A/R par personne. Plus d'infos au 06 95 95 3007 ou sur www.champagne-mobilites.fr

CHAMPAGNE MOBILITÉS GROUPE RATP

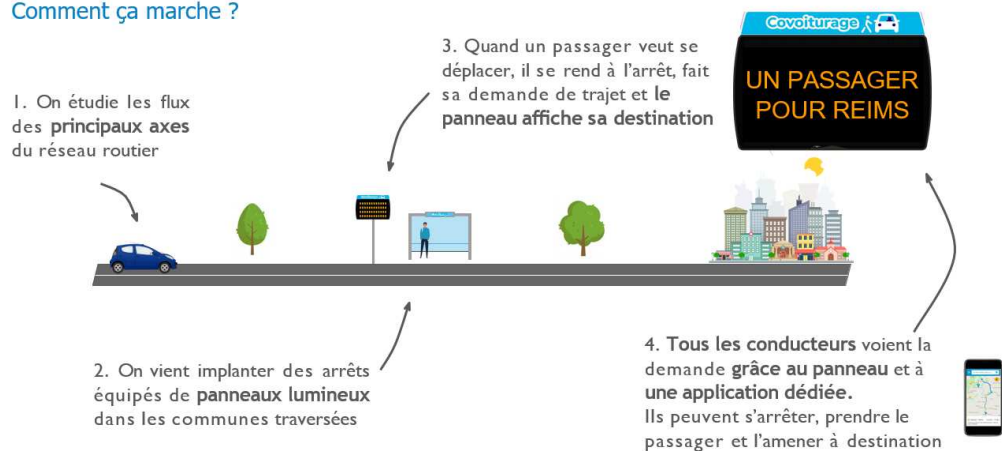
GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE

- Expérimentation de 3 lignes de covoiturage

Après une étude d'opportunité réalisée en 2021, le Grand Reims a souhaité lancer une expérimentation sur la mise en place de 3 lignes de covoiturage sur son territoire.

Il s'agit de s'appuyer sur les flux de véhicules des axes routiers majeurs et des places disponibles au sein de ces voitures pour proposer aux passagers potentiels d'utiliser le covoiturage comme un service de transport public. Pour ce faire, les usagers se rendent à un arrêt matérialisé et indiquent via une application mobile ou un appel au service son souhait de déplacement.

Comment ça marche ?



Les lignes actuellement testées permettent soit de relier Ville-en-Tardenois à Tinquieux via Pargny-Jouy, soit de rejoindre Reims au départ de Warmeriville ou Witry-lès-Reims, soit de rejoindre la halte de Bazancourt depuis Boulton-sur-Suippe ou Warmeriville.

N51

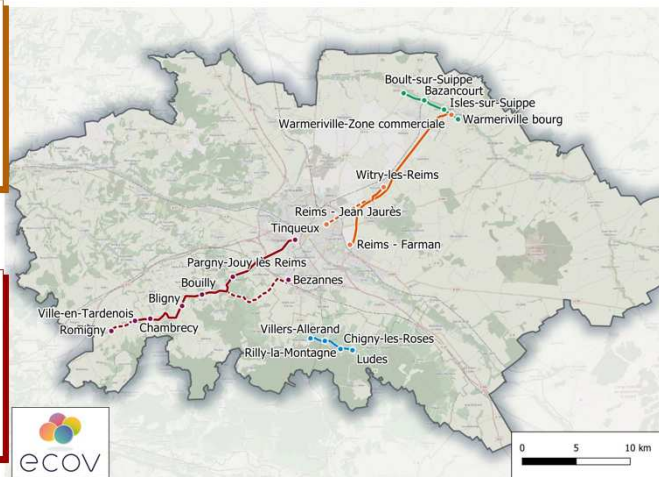
Déploiement en 2 temps :

- à court terme : une ligne à destination de Farman
- à moyen terme (après les travaux du pont de Vitry fin 2022) : une ramification vers Reims centre

D980

2 tracés possibles

- avec ou sans desserte des arrêts "secondaires"



D20

Rabatement vers la gare de Bazancourt:

- de Boulton-sur-Suippe à Warmeriville
- sur le périmètre de compétitivité du train

Sur les lignes principales des incitations financières sont portées par le Grand Reims à destination des conducteurs et les 1 000 premiers trajets sont gratuits pour les passagers (car également pris en charge par le Grand Reims).

Plus de 1 000 usagers sont déjà inscrits sur l'application. Cette expérimentation se déroulera jusqu'à la fin de l'année 2023.

Ce projet, d'un coût pour la collectivité de 450 K€ euros, est cofinancé par l'ADEME et l'Etat via la DSIL avec un reste à charge final pour le Grand Reims d'environ 170 K€.

- Transition du parc de bus

Parallèlement à cette décision, les réseaux de transport urbain et non urbain ont continué leur fonctionnement normal, avec des développements visant à améliorer la qualité du service et l'empreinte environnementale.

L'année 2022 a ainsi particulièrement été marquée par l'engagement de la transition énergétique du parc de bus Citura. Grâce à l'avenant 19, ce sont 25 bus au gaz, 17 standards et 8 articulés qui ont été achetés et mis en service, pour un montant total de 1 055 409 euros dont 470 K€ financés directement par le Grand Reims.



Cette arrivée de nouveaux bus moins bruyants et moins polluants, plus confortables et mieux équipés, s'accompagne de la création d'une station d'avitaillement au gaz naturel de 64 bus comprenant une nouvelle zone de remisage sur le site du dépôt Huet et par la mise aux normes des ateliers et zones de remisage du dépôt pour un coût respectif de 2 933 487 euros (dont 1 305 K€ euros financés directement par le Grand Reims) et de 1 293 672 euros (dont 575 K€ financés directement par le Grand Reims).

- LHNS (Lignes à haut niveau de service)

L'année 2022 a également été consacrée à l'étude de faisabilité des deux lignes de bus à haut niveau de service, d'un montant de 149 829 € HT, confiée au cabinet Transamo par le concessionnaire MARS.

PHASAGE DES LIGNES

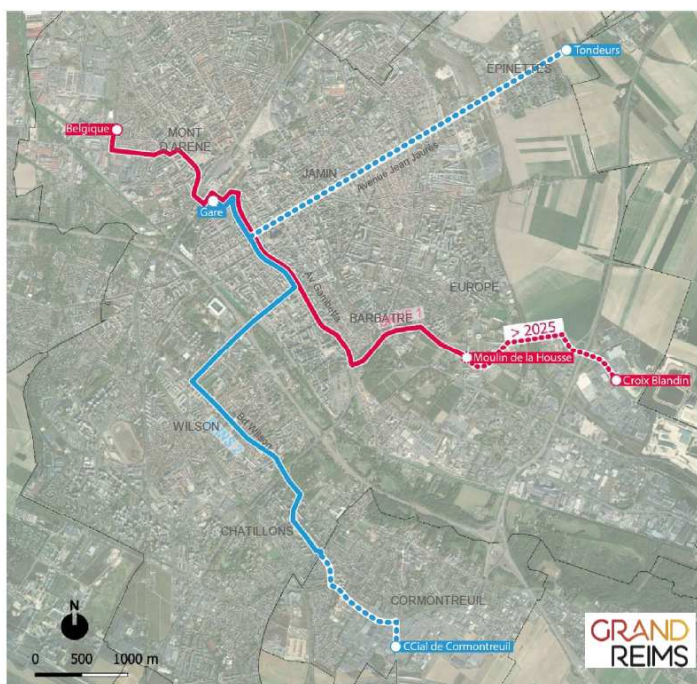
D'ici 2025, deux lignes BHNS seront mises en service et structureront l'offre de transport du Grand Reims. Voici la description des corridors BHNS tels que définis à ce stade :

Ligne BHNS 1

- Liaison entre les projets majeurs « Port Colbert » et « Campus Moulin de la Housse ». A plus long terme, une extension est envisageable jusqu'à « Croix Blandin »
- En passant par le centre-ville et la Voie des Sacres

Ligne BHNS 2

- En phase 1 : liaison entre le centre commercial de Cormontreuil et la gare de Reims passant par le quartier des Châtillons, le centre-ville et la Voie des Sacres
- En phase 2 : liaison intégralement aménagée entre le centre commercial de Cormontreuil et Tondeurs



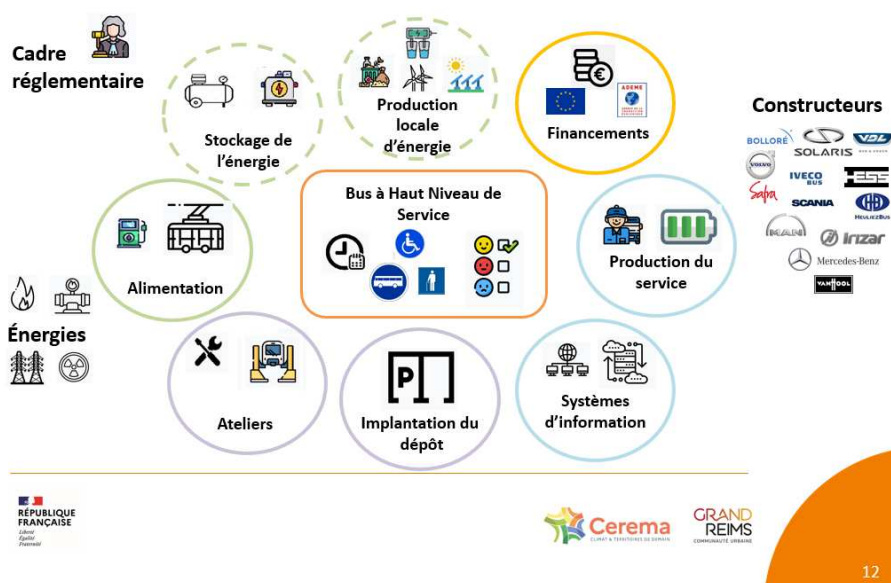
D'ici 2025, deux lignes BHNS seront mises en service et structureront l'offre de transport du Grand Reims.

La 1^{ère} ligne prévoit la liaison entre les projets majeurs « Port Colbert » et « Campus Moulin de la Housse ». A plus long terme, une extension est prévue jusqu'à « Croix Blandin », en passant par le centre-ville et la Voie des Sacres.

La 2^{ème} ligne BHNS prévoit une liaison entre le centre commercial de Cormontreuil et la gare de Reims, via le quartier des Châtillons, le Centre-ville et la Voie des Sacres. La phase 2 de cette ligne prévoit une liaison intégralement aménagée entre le Centre commercial de Cormontreuil et le boulevard des Tondeurs.

Cette étude a été complétée par une mission confiée au CEREMA par le Grand Reims sous forme de contrat de partenariat de recherche et développement, pour un montant de 40 K€ HT, dont la moitié prise en charge par le CEREMA, pour évaluer les avantages et les risques des choix de motorisation des bus à haut niveau de service. Le choix de la motorisation électrique a été réalisé début 2023.

Enjeux du choix d'une flotte de BHNS



La vie du réseau de transport collectif a également été marqué par des travaux importants :

- Travaux du pont de Witry de février à décembre 2022 :

Ces travaux ont occasionné la mise en place d'une navette spécifique reliant le secteur Route de Witry au cimetière de l'Est, en passant par la voie des Tondeurs et la commune de Bétheny.

Le terminus de la ligne 5 a été aménagé au niveau du cimetière de l'est afin de permettre la correspondance avec la navette temporaire. Les horaires de la navette ont été adaptés avec les horaires de la ligne 5. La ligne 40 de soirée a été déviée par le secteur du Petit Bétheny également.

- Travaux Myron Herrick de juin à début octobre 2022 :

Transdev Reims a décidé de lancer une opération de maintenance de grande ampleur sur une période de travaux réduite, afin de mettre en place une poutre d'alimentation par le sol de nouvelle génération, de réduire au maximum les nuisances pour les riverains et commerçants, de répondre aux besoins de ses voyageurs et d'assurer une reprise complète de la circulation du tramway dès la rentrée de septembre.

Ces travaux, qui se sont tenus pendant l'été 2022, ont nécessité de dévier toutes les lignes de bus du secteur Opéra et une navette (Sub) a été mise en place pour permettre la liaison nord de la ligne de tramway. Des arrêts spécifiques ont été aménagés pour cette navette au niveau de l'avenue de Laon notamment. Un accompagnement spécifique des commerçants a été assuré par le Grand Reims en lien avec son concessionnaire Mars et Transdev.

En matière de transport public non urbain, l'année 2022 a été marquée en outre par une consolidation de la visibilité et de la qualité du service de transport scolaire et régulier autour de quatre actions phares :

- Mise en place d'une identité visuelle sur les cars de transports scolaires (59 K€ TTC)
- Acquisition et installation d'une nouvelle billettique sur les lignes régulières non urbaines et mise en place d'une boutique en ligne permettant d'acheter ses titres de manière dématérialisée (76,8 K€ TTC)
- Harmonisation des tarifs des transports scolaires du Grand Reims avec la mise en place d'un prix unique et modique correspondant aux frais d'inscription de 12€ pour tous les élèves de la maternelle à la terminale résidents du Grand Reims et scolarisés dans un établissement du Grand Reims sous contrat avec l'Education Nationale.
- Simplification de la grille tarifaire sur les lignes régulières non urbaines

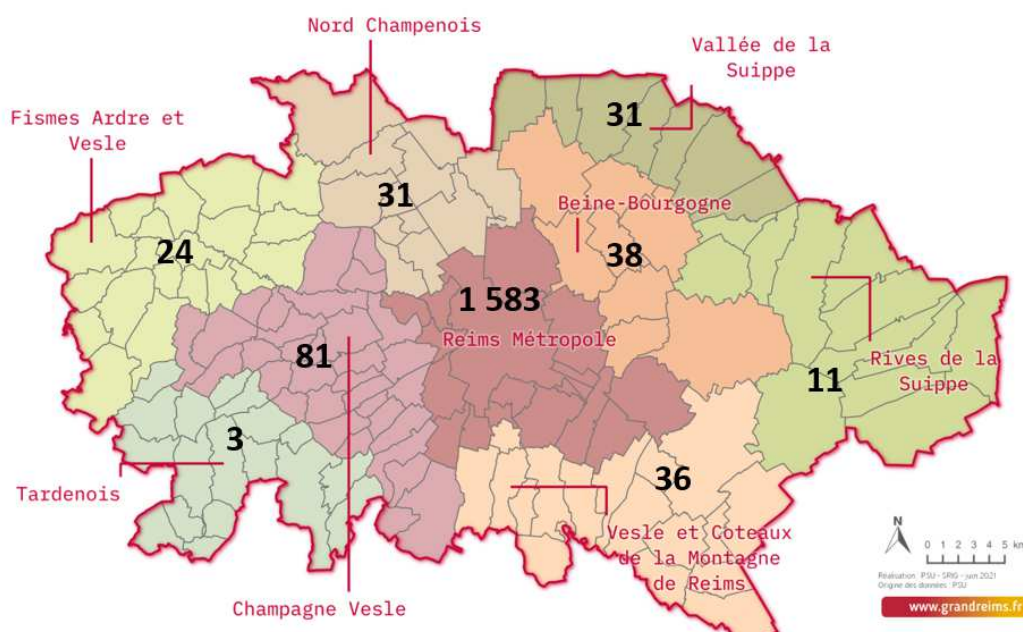


Enfin, en matière de mobilité, le Grand Reims a continué sa politique en matière de développement de l'usage du vélo et d'observation des comportements de mobilité.

- Aides à l'achat vélo

En avril 2022, le Grand Reims a souhaité relancer son dispositif d'aide à l'achat pour des vélos à assistance électrique (VAE). Cette opération a connu un vif succès avec plus de 10 demandes par jour (week-ends et jours fériés inclus). En tout, ce sont 999 demandes d'aide à l'achat qui ont été réceptionnées par le Grand Reims, en 2022 dont 768 validées car conformes au règlement.

La répartition des demandes par pôle territorial est la suivante :



Les vélos aidés sont pour 87,7% des VAE classiques, 9,3% des VAE pliants et 3 % des VAE cargos ou adaptés. L'aide moyenne versée est de 275 euros par vélo.

Le budget initial, d'un montant de 200 K€ pour l'année 2022, et correspondant à l'aide pour environ 700 vélos, a été augmenté à près de 210 K€ pour faire face à cette forte demande.

- Schéma cyclable

Dans le cadre de la semaine de la mobilité 2021, la Ville de Reims, en collaboration avec le Grand Reims en charge de la réalisation des aménagements, a présenté son plan de réseau cyclable Reims à Vélo. Il s'agit de réaliser 11 lignes soit 50 kms d'itinéraires cyclables continus, confortables et clairement identifiables. La première ligne reliant la rocade centre-ville au secteur Farman a été inaugurée en septembre 2022.



En coordination et complément du projet Reims à Vélo, après une large concertation des élus du territoire et des partenaires associés, le schéma cyclable du Grand Reims a été approuvé en novembre 2022.

Il est composé de 16 lignes sur près de 340 km afin de répondre aux enjeux suivants :

- desservir le cœur d'agglomération en se connectant au réseau Reims à Vélo ;
- établir des lignes de rabattement sur les haltes et gares du territoire ;
- créer des dessertes intercommunales multi-usages notamment en lien avec la trame verte et bleue.

Ce Schéma Directeur, correspondant à une programmation d'investissement de 45 M d'euros sur 15 ans, s'est accompagné de principes de répartition des maîtrises d'ouvrage et des financements. Sa déclinaison opérationnelle sera affinée courant 2023, avec les maires concernés et les gestionnaires de voirie.

Les premiers aménagements sortiront de terre fin 2023.

➤ **L'éclairage public**

L'année 2022 s'est ouverte sur un ambitieux plan de sobriété énergétique, dont la réduction de l'éclairage public est un élément déterminant, marqué soit par la suppression sur certains créneaux horaires (22h/5h), soit par la modulation de puissance.

Dans l'exercice de sa compétence en matière d'éclairage public, la collectivité a donc poursuivi ses travaux afin de réduire les consommations énergétiques notamment en remplaçant des sources lumineuses énergivores par des LED (avec l'objectif d'achever le programme de remplacement à la fin du mandat).

Ainsi, un fonds de concours a été versé au SIEM (430 K€) afin que celui-ci mène la campagne d'enfouissement de réseaux aériens (fiabilisation des réseaux, amélioration environnement), pour le territoire de la Ville de Reims.

Par ailleurs, les exploitations de 24 Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique ont été créées en complément des installations gérées par le SIEM avec l'ajout de points de charge rue Navier (SIEM) et sur le parking Joffre.

La politique d'investissement en matière d'éclairage public à hauteur de 3,3 M€ avec le traitement de 700 points lumineux permettant un gain énergétique de l'ordre de 200 000 KWH/an s'est poursuivie sur 2022.

Ce fut également le cas de la rénovation de la mise en lumière de la cathédrale avec la mise en œuvre de l'éclairage 100 % leds et l'intégration d'images de spectacle pour un montant de 800 K€.

➤ La gestion des déchets

La crise économique liée à la crise en Ukraine a marqué bien sûr l'année 2022, et la gestion des déchets n'a pas échappé à cette situation. Ainsi, le fort ralentissement de l'économie, les problématiques de livraison, associées à une évolution exceptionnelle du coût de l'énergie (carburant notamment), ont impacté nos dépenses en investissement et en fonctionnement avec la forte croissance des indices de révisions, et des formules de révision plus adaptées à la situation économique des prestataires.

En 2022, nous avons poursuivi et/ou mis en œuvre des démarches déjà initiées depuis plusieurs mois avec toujours comme objectifs stratégiques d'améliorer nos performances organisationnelles, de tri et de valorisation, en lien avec des évolutions réglementaires. Ces objectifs se sont concrétisés en partie dans des programmes ou des plans pluriannuels (schéma directeur des déchetteries, Appel à Projet GESBIODEC de l'ADEME pour les biodéchets ou Programme Local de Prévention des Déchets). Citons plus spécifiquement :

- Le lancement des démarches de communication et d'information pour la mise en place des extensions de consigne de tri au 1^{er} janvier 2023 sur l'ensemble de notre territoire.
- Dans le cadre des extensions de consignes de tri, le lancement du programme pour la construction d'un nouveau centre de tri (avec l'appui notamment des subventions de l'ADEME et de Citeo). Il a officiellement démarré le 10 novembre 2021 et s'est poursuivi en 2022.
- La mise en œuvre du nouveau marché de collecte sur les 6 communes historiques de l'ex-Reims Métropole. Ce marché a débuté au 1^{er} octobre 2021. Dans ce cadre, les tournées de collecte ont été revues afin d'optimiser les kilométrages et réduire l'impact environnemental des bennes. L'ensemble du parc de bennes de collecte a été transformé pour passer du gasoil au GNV : il a été opérationnel en octobre 2022.
- Le lancement de la phase d'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires sur 3 quartiers de Reims et la ville de Bétheny (01/12/2021), avec l'implantation de 28 points d'apports volontaires. Il a été acté la poursuite de cette expérimentation avec un nouveau test de 6 mois sans badge.

- La poursuite de l'opération de conteneurisation des communes du secteur ouest en bac de tri. Cette opération a débuté en juin 2021 par une phase d'enquête, et s'est poursuivie sur toute l'année 2022. L'objectif est de doter plus de 17 000 foyers.
- La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022 d'une nouvelle réorganisation complète des circuits de collecte en OM et en TRI sur la régie afin de tenir compte de l'évolution du temps de travail des agents de la régie de collecte (règle des 1607h) mais également de l'harmonisation de la fréquence de collecte en tri sélectif sur le secteur ouest (passage de 1 fois tous les quinze jours à 1 fois par semaine). Cette réorganisation a été effective sur l'ensemble des communes rurales de notre territoire.
- la validation du schéma directeur des déchetteries avec un programme prévisionnel de travaux allant jusque 2030. Ce schéma a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des agents d'accueil et de tri sur nos sites, et de permettre l'arrivée des nouveaux éco-organismes (attendus notamment dans le cadre de la loi AGECE).

Au niveau des travaux sur nos déchetteries, 2022 a été marquée par la réouverture de la déchetterie de Saint-Brice Courcelles après 17 mois de travaux de réhabilitation et la poursuite des études pour la création de la nouvelle déchetterie sur la commune de Ville en Tardenois.

Il est à noter que cette année 2022 est exceptionnelle également quant à la quantité de déchets collectés. En effet, cette quantité a baissé de plus de 5% et cela s'est retrouvé sur tous les flux (Ordures ménagères, tri et déchetteries). Cette baisse peut s'expliquer par le ralentissement de l'économie et l'augmentation des coûts qui ont impactés la consommation.

Pour rappel, le Grand Reims assure la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». La compétence traitement sur les territoires en régie a été maintenue au niveau du SYVALOM (syndicat départemental).

➤ Les mesures internes de performance énergétique

La Communauté urbaine a poursuivi en 2022 ses actions de rénovation énergétique de ses bâtiments scolaires selon 3 axes :

D'une part, par le changement des systèmes de chauffage (comme pour la crèche de Boulton sur Suipe pour plus de 93 000 € ou la chaudière du groupe scolaire Deschamps de Fismes pour 37 157 €), le remplacement de divers équipements en chaufferie au Groupe scolaire Dontrien pour 38 587 €, des travaux d'amélioration du fonctionnement du silo au Groupe scolaire Ecueil pour un montant de 48 032 € ainsi que la modification hydraulique du réseau puits du Groupe scolaire Petites Loges pour 24 000 €.

D'autre part, par l'installation de volets roulants ou de stores pour les écoles de Verzenay et des territoires de Beine-Bourgogne et du Nord Champenois, améliorant ainsi le confort d'été des élèves et des enseignants, représentant une dépense supérieure à 80 K€.

Enfin, la Communauté urbaine veille, lors des changements des sources lumineuses d'éclairage, à recourir à des systèmes moins énergivores. Ce sont ainsi 20 K€ de crédits qui ont été consacrés à ces changements.

Sur les budgets annexes, la mise en place d'une climatisation dans le local Transfo de la STEP ainsi que l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de production solaire photovoltaïque sur la STEP, ont contribué à la poursuite de l'efficacité énergétique. Globalement, les dépenses d'électricité ont affiché une baisse de 6% par rapport à 2021 et celles de gaz une baisse de 4%.

Parallèlement, la Communauté urbaine du Grand Reims s'est engagée dans un plan de verdissement et de réduction de son parc automobile.

Au cours de l'année 2022, 30 véhicules ont été commandés, pour un montant de 1,05M€, dont 9 véhicules à très faible émission et 21 thermiques, soit un pourcentage de véhicules à très faibles émissions commandés de 30 %. Ce pourcentage de 30% permet d'atteindre l'objectif des dispositions des lois portant Orientations des Mobilités

et Climat et Résilience, qui prévoient, notamment pour les véhicules à faible émission, un quota de renouvellement de 30 % jusqu'en 2024.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de la zone à faible émission, sur l'année 2022, ont été remplacés 2 véhicules crit'air 4 dont un fourgon et une fourgonnette, et 2 véhicules crit'air 3 soit 1 fourgon et 1 berline.

En outre, en parallèle des actions menées dans le cadre du plan stratégie bas carbone dans le domaine de la mobilité, il a été procédé à l'achat de 5 vélos supplémentaires électriques pour un montant de 8400 euros TTC, portant le parc total de vélos de la Communauté urbaine du Grand Reims à 52 véhicules (musculaires et électriques).

En complément, la Charte d'utilisation des véhicules de service, nouvellement refondée, a généré une recette supplémentaire, avec l'élargissement du remisage payant en semaine, de l'ordre de 10 090 euros sur le dernier trimestre 2022.

Dans le cadre du déploiement des IRVE (infrastructures de recharge de véhicules électriques), destinés aux véhicules professionnels, ont été installés enfin onze points de recharges supplémentaires répartis sur différents sites comme les locaux de la DEA rue Arthur Décès ou les locaux situés avenue de Laon.

Territoires en mutation

➤ L'attractivité économique

Le Grand Reims poursuit une politique de développement économique qui repose sur plusieurs piliers :

- Le soutien, à hauteur de 320 K€, à un écosystème permettant d'apporter des services et des financements aux entreprises. Il s'agit notamment d'un abondement de fonds de prêts d'honneur destinés à la création et à la reprise d'entreprise (Initiative Marne et Réseau entreprendre Champagne-Ardenne) avec 65 projets financés représentant près de 150 emplois. Il s'agit également du soutien aux structures dédiées aux start-ups du territoire, de l'incubation (40 entreprises en devenir accompagnées en 2022) jusqu'à la levée de fonds (3 projets en 2022 pour plus de 10M€) que sont Innovact et Quest for change.
- L'aide directe aux entreprises (50 848€ en 2022), en particulier les TPE, pour leurs projets d'investissement productif. 16 projets d'investissement ont ainsi été financés en 2022.
- Le développement économique exogène avec près de 150 projets suivis en 2022 qui ont donné lieu à 10 implantations représentant plus de 200 emplois à 3 ans et 13 projets avancés représentant un potentiel de 1200 emplois à trois ans.
- Le développement de zones d'activités, en particulier dédiées à la bioéconomie. Le Grand Reims a soldé en 2022 le concours financier accordé à la CCI pour la réalisation de la ZA Sohettes-Val des bois (RBEP) et a lancé les premières acquisitions et travaux d'étude, avec le concours de la SPL Agencia, en vue de développer une zone d'activité centrée sur la valorisation de la biomasse autour de la plaque de Pomacle-Bazancourt.

➤ La rénovation urbaine

Le Grand Reims s'est engagé avec l'ANRU à mettre en œuvre une programmation ambitieuse de rénovation urbaine sur les quartiers de Croix-Rouge, Orgeval, Europe et Chatillons. La revue de projet annuelle a montré que la réalisation de la programmation avance à un rythme très satisfaisant, plus de la moitié des 195 opérations programmées étant livrées ou en cours de réalisation.

En 2022, le Grand Reims a consacré 3,15 M€ à plusieurs actions significatives menées sur les espaces publics, notamment des travaux de voirie et d'assainissement autour de la rue Pierre de Coubertin, allée du Tyrol ou encore rue Lavoisier en lien avec la reconstruction de l'école maternelle Joliot-Curie.

➤ L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

L'excellence de la formation et de la recherche sont un facteur d'attractivité pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et les entreprises à la recherche de collaborateurs de haut niveau.

Ainsi, le Grand Reims apporte un soutien pluriannuel aux établissements d'enseignement supérieur en les aidant à développer et moderniser leurs locaux, en particulier dans le cadre du CPER. Il s'agit au premier chef de l'URCA, pour 1,1 M€, avec de nombreux projets tels que l'extension et la restructuration de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs ESIReims, la construction d'un bâtiment dédié à la recherche agro-numérique ou encore la restructuration de bâtiments du pôle agro-sciences, environnement, biotechnologie et bioéconomie - (AEBB) et du pôle santé. Le Grand Reims a également poursuivi la mise en œuvre de la convention 2021-2025 relative au développement de l'Institut Catholique de Paris (200 K€).

Le rayonnement scientifique dans le Grand Reims est également un enjeu majeur parce qu'il contribue à l'attractivité globale du territoire mais aussi parce qu'il est le ferment de l'innovation. Le soutien du Grand Reims passe par un financement des activités de recherche de l'URCA, d'AgroParisTech et de Neoma (thèses, chaires et partenariat). La contribution du Grand Reims s'élève à près d'1,9 M€ en 2022. Cela

s'accompagne du financement d'équipements structurants de l'URCA (spectromètre de masse à Transformée de Fourier) et de CentraleSupélec pour 300 K€ ou encore des projets de recherche spécifiques (projet PHEBUS de PHEnotypage et Biocontrôle : des SolUtions innovanteS pour l'agriculture de demain, 100 K€).

Un soutien est également apporté au fonctionnement et aux actions portées par l'URCA, Science po, Neoma ou encore l'ESAD pour 3,28 M€. Parmi les actions menées, on peut noter des projets liés à l'entrepreneuriat à l'URCA ou à NEOMA ou encore les cordées de la réussite.

Enfin, une attention particulière est apportée à la vie étudiante, notamment en accompagnant les actions menées par l'URCA et par le CROUS.

Dans le cadre de la reconquête du secteur industriel rémois dit « Port Colbert », le Grand Reims, en lien avec la Ville de Reims, affiche l'ambition de reconverter progressivement ce secteur industriel en faisant émerger un pôle innovant et attractif orienté autour des Industries Créatives et Culturelles. La décision d'accueillir sur le site des Magasins Généraux, l'École Supérieure d'Art et Design (ESAD), joue un rôle moteur pour le renouveau du quartier.

Le nouveau projet pédagogique aspire à permettre aux étudiants d'appréhender les transformations contemporaines de manière créative et innovante : l'axe RSE (responsabilité sociale des créateurs) sera à la base de l'enseignement de l'école. L'école pourra accueillir jusqu'à 285 étudiants.

L'année 2022 a été consacrée aux études de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1,26 M€.

➤ **Les aménagements d'espaces de vie sur le territoire du Grand Reims**

- Le secteur SOCATREM - ANQUETIL (42 K€)

Les aménagements ont consisté à requalifier les abords de l'opération privée « Scène St Thomas », en réalisant des trottoirs et des places de stationnements plantés rue Jules Guichard.

- Le secteur René Clair (597 K€ budget principal ; 42 K€ HT travaux eaux usées)

Le secteur de la place René Clair, au cœur du quartier Murigny, est en requalification par étapes successives depuis juin 2019. Les contours de l'opération portant sur un vaste secteur incluant la place René Clair, les places et parkings voisins, un terrain multisports, les rues environnantes, le parc Ferreira, les abords de l'église Saint-François et le groupe scolaire Mazarin ont été précisés à l'occasion d'une concertation conduite avec les habitants, le conseil de quartier et les commerçants riverains.

Ces aménagements visent à :

- Sécuriser les flux piétons,
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des commerces et des services,
- Améliorer l'offre de stationnement.

Les travaux ont débuté en juin 2019 et devraient se terminer en 2024. En effet, la collectivité a avancé plus vite que prévu initialement dans les travaux.

Les interventions en 2022 sont les suivantes :

- Plantations de la rue Hamaide, rue Mazarin et place Méliès,
- Démarrage de l'emmarchement / rampe situé à l'articulation entre la place René Clair et la rue Chenier,
- Aménagement de la rue Honegger et de la rue Hamaide,
- Reprise du réseau eaux usées rue Hamaide,

- Les abords du parc des expositions (79,2 K€)

Les travaux ont consisté en la requalification de la voirie et la création d'un parvis connecté à l'espace piéton situé sur le foncier géré par le délégataire de service public. La séquence de voirie requalifiée est située au droit du parvis de manière à apaiser les circulations et sécuriser les traversées piétonnes.

- Le carrefour Pompidou (317,3 K€ budget principal ; 2,3 K€HT travaux eaux usées)

À la suite d'une étude sur les espaces publics du secteur grand Val de Murigny, il a été décelé que l'entrée de la zone commerciale ne bénéficiait pas d'une lecture simple, et n'était pas sécurisée pour les usagers.

Les travaux ont démarré pour le projet d'aménagement qui consiste à recomposer le carrefour à feux situé à l'entrée de la zone commerciale de Murigny, de manière à simplifier l'accès et à le sécuriser.

- Les abords de l'Eglise Saint André (12,5 K€)

Le budget 2022 concerne les essais préalables aux travaux, le montant total de l'opération s'élève à 5,1 M€.

- La place Colin (24 K€ budget principal ; 101,7 K€ HT travaux eaux usées)

Les travaux réalisés en 2022 concernent l'adaptation de la conduite d'eaux usées conformément aux besoins liés à l'opération privée attenante (projet Rives de Vesle) et au futur projet d'aménagement d'espaces publics de la place.

- La Place Godinot

Les dépenses 2022 concernent les travaux liés au diagnostic archéologique et divers essais préalables aux travaux de requalification de la place. Ils s'élèvent à 70 K€.

- Le secteur Anatole France

Les dépenses 2022 concernent les travaux liés au diagnostic archéologique et divers essais préalables aux travaux de requalification de la place. Ils s'élèvent à 11 K€.

- Le secteur du Chemin Vert (1,8 M€ budget principal ; 101,6 K€ HT budget annexe eau potable ; 131,5 K€ HT budget annexe assainissement)

La collectivité a entrepris des travaux d'embellissement sur le secteur du chemin vert, l'ensemble des interventions ont pour objectif :

- Réhabilitation complète de la voirie et des trottoirs,
- Réhabilitation des réseaux d'assainissement,
- Réhabilitation du réseau d'eau potable,
- Réhabilitation du réseau d'éclairage public,
- Réaménagement complet des espaces verts,
- Régularisation foncière.

Les interventions en 2022 concernent les rues de la Somme, des Bleuets, de l'Argonne, de l'Amour Maternel, du 132RI, des Coquelicots, du Chèvrefeuille, des Marguerites, de la Belle humeur, de la Prévoyance.

- Le contournement Est (Liaison Tondeurs / A34) (10,7 K€)

La réalisation du bloc de contournement Est est inscrite au Plan de déplacements urbains de 2016. La liaison automobile entre le Boulevard des Tondeurs et l'autoroute A34 est une séquence de rocade au centre-ville de Reims qui permettra d'assurer le bouclage de la rocade éloignée au centre-ville. Cette infrastructure routière bénéficiera à la ville de Reims mais aussi à l'ensemble du bassin de vie rémois.

Les enjeux de cette liaison sont les suivants :

- Apaiser la circulation dans le centre-ville de Reims, et notamment à dégager davantage de marges de manœuvre en cœur d'agglomération pour soulager des flux de transit,
- Réguler le trafic sur la TUR,
- Boucler les itinéraires de contournement. existants,
- Faciliter l'accès à l'autoroute A34

Les dépenses 2022 concernent la réalisation des études règlementaires de cette voirie structurante, dont les travaux pourront démarrer avant la fin du mandat en cours

- La voie des Sacres (621 K€)

La collectivité envisage de requalifier l'axe de la voie des Sacres. Ce projet de requalification est l'opportunité d'améliorer les espaces publics afin d'optimiser le partage de l'espace pour tous les modes de déplacements, et en particulier favoriser la circulation des bus dans le cadre de la création d'un axe majeur en site propre accueillant notamment les lignes de bus à haut niveau de service, les piétons et les personnes à mobilités réduites ou encore les vélos sur le secteur du centre-ville, tout en préservant l'accessibilité des véhicules légers aux riverains et aux commerces.

Le secteur est dense en terme urbain, il est constitué d'un grand nombre de pôles d'attractivités, de commerces et de services et dispose d'un caractère patrimonial singulier, ce qui rend l'opération sensible et a nécessité une abondante concertation. Historiquement, la voie des sacres reliait la cathédrale Notre Dame à la Basilique St Remi. Pour autant, la collectivité souhaite mener une réflexion globale de l'axe depuis la rue Talleyrand

Les dépenses 2022 concernent les études techniques de sondages divers préalables aux travaux, ainsi que les études de maîtrise d'œuvre.

- Les Berges du canal (173 K€)

Le projet urbain « Berges du canal » vise notamment la reconquête du Port de Reims, pour un faire un nouvel espace d'agrément tourné vers l'eau, la cohabitation apaisée des usages et les mobilités douces et alternatives

Dans le cadre de ce projet la collectivité anticipe les aménagements d'espaces publics.

Le Grand Reims est ainsi intervenu en 2022 pour réaliser divers sondages qui sont attendus aux secteurs prioritaires du projet urbain : géotechniques, évaluation de présence de cavités, études d'infiltration des sols, ainsi que le diagnostic

archéologique sur les secteurs des Berges du canal entre le pont de Saint Brice et la rue Paul Doumer le long de la halte nautique de Reims

- Port Colbert

Depuis plusieurs années, le Grand Reims, en lien avec la Ville de Reims, a mené une réflexion afin de reconquérir le secteur industriel rémois dit « Port Colbert », territoire d'environ 80 hectares au Nord-Ouest de la ville de Reims. Limitrophe des communes de Saint Brice Courcelles et Tinquieux, ce quartier bénéficie d'une position stratégique dans l'agglomération de par sa situation en porte d'entrée Ouest, sa desserte autoroutière, ferroviaire et fluviale, sa proximité avec la gare TGV d'interconnexions du centre-ville de Reims, et la présence d'un élément paysager majeur pour la valorisation de la ville : le canal de l'Aisne à la Marne.

La démarche d'études initiée par la collectivité depuis 2016 a permis de définir un plan-guide d'urbanisation du quartier sur le long terme, un phasage prévisionnel d'aménagement des cinq sous-secteurs de projets identifiés, ainsi qu'un plan de référence urbain du sous-secteur prioritaire en lien avec le projet urbain Reims grand centre.

Les premières opérations pilotes ont été définies sur cette base, afin de définir et tester les prescriptions liées au projet urbain étudié, l'ambition affichée par la collectivité étant de reconverter progressivement ce secteur industriel en mutation en faisant émerger un quartier dédié aux innovations. La première phase du projet vise à accompagner la mutation du site ex-Magasins Généraux qui accueillera dès 2025, notamment, un nouveau pôle universitaire avec l'Ecole Supérieur d'Art et Design et Néoma.

Les travaux réalisés en 2022, pour 466 keuros, sont liés au diagnostic archéologique et essais avant travaux sur le secteur boulevard Charles Arnould et rue Pierre Maitre.

- Liaison Europe Croix Blandin (42 K€)

Les crédits dépensés en 2022 concernent les essais et sondages préalables aux travaux d'aménagement de l'infrastructure, et en particulier pour la première étape

d'aménagement qui consiste à la réalisation d'une séquence de voirie pour viabiliser le bâtiment en cours de construction du Département de la Marne.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de la rocade Europe / Croix-Blandin permettant le report de flux de Dauphinot-Pommery ainsi que Santos Dumont pour rejoindre l'A34-Croix Blandin, des études de maîtrise d'œuvre d'un ouvrage d'art traversant les voies ferrées sont en cours.

Le Pont Europe-Croix Blandin existant, de type voûte en maçonnerie, sera démoli et reconstruit pour permettre d'intégrer les nouvelles fonctionnalités. En 2022, une étude d'avant-projet a été réalisée.

➤ **Le tourisme**

Le tourisme est un facteur de développement économique important.

En 2022, l'activité touristique a connu une croissance significative, qui s'est matérialisée par un produit de la taxe de séjour supérieur aux prévisions, s'établissant à 2 286 K€ (soit près du double de l'année 2021), ce qui a entraîné une diminution de la subvention accordée par le Grand Reims à l'Office, conformément à la convention signée entre les parties.

L'évènement « Un été au Phare », mis en place en 2021, s'est poursuivi et étoffé.

Près de 2000 personnes ont ainsi été accueillies sur les 18 concerts de la saison 2022. Une ambiance festive qui permet aux Grands Rémois un moment culturel en pleine nature.

Le Phare se veut aussi être la vitrine de promotion des champagnes de vigneron. En 2022, son espace de dégustation et de vente a ainsi proposé 64 cuvées des viticulteurs volontaires et partenaires. Ainsi, 6065 coupes ont été servies et 5726 bouteilles vendues.

Le Phare n'est pas seulement un musée, il accueille aussi des expositions temporaires libres d'accès. Il a généré plus de 173 000 € de recettes en 2022 toutes activités confondues.

➤ **Fonds de soutien aux investissements communaux**

Renouvelé en décembre 2021 pour la période 2022-2024, le fonds de soutien aux investissements communaux est un outil d'aide au développement des communes par le soutien financier qu'il apporte.

Sur 101 dossiers déposés par les communes au titre du dispositif 2022-2024, 18 ont fait l'objet d'un versement de l'aide financière de la Communauté urbaine pour près de 0,3M€.. Il s'agit de :

COMMUNE	NATURE DU PROJET	Montant versé en 2022
ARCIS LE PONSART	Restauration de la façade de l'ancienne poste au 18 rue Howard HOUSTON	10 231 €
AUBERIVE	création d'une aire de jeux	21 000 €
BEAUMONT SUR VESLE	Réhabilitation de l'atelier communal	15 270 €
BERMERICOURT	Construction d'un bâtiments technique	19 967 €
BOUILLY	Réfection et restauration du mur de l'église	15 161 €
BOUVANCOURT	Rénovation thermique de la mairie	2 828 €
CRUGNY	création d'une aire de jeux	14 555 €
ECUEIL	Installation aire de jeux	21 000 €
HOURGES	Réfection de la salle des fêtes et mur du cimetière	20 763 €
LUDES	Rénovation de la ventilation du chauffage, la climatisation et mise en sécurité salle socio-culturelle	21 000 €
OLIZY VIOLAINE	Travaux de création du mur du cimetière	20 000 €
ORMES	Réhabilitation des espaces de jeux au p	21 000 €
PRUNAY	mise en accessibilité du secrétariat et de la mairie	20 000 €
SAINT-MAMES	Création d'un city park	21 000 €
TAISSY	Aménagement trottoirs sécurisés	33 273 €
THIL	réfection du clocheton mairie	12 222 €
VERZY	Changement des fenêtres de la Mairie	13 440 €
VILLERS MARMERY	Engazonnement du cimetière communal	16 097 €
	Total	318 808 €

S'ajoute une dépense de 121 093€ en 2022 correspondant au solde de dossiers attribués sur le précédent plan.

➤ La planification territoriale

Le projet de territoire se traduit par une vision de l'aménagement de l'espace et donc par une planification se traduisant par des études préfigurant des aménagements à réaliser et par une évolution des documents d'urbanisme.

La vision globale de l'aménagement de l'espace s'exprime dans le SCOT dont la Communauté urbaine a lancé la révision le 31 mars 2022. Ce document, qui couvrira désormais l'intégralité du territoire du Grand Reims, est la traduction du projet de territoire. Il doit permettre de retracer les grands équilibres en terme de maillage du territoire, d'équilibre entre les polarités, de préservation et de valorisation des continuités vertes et écologiques, d'artificialisation des sols à des fins de logement et de développement économique. Il trouvera sa traduction réglementaire, à la parcelle, dans le futur plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUI -H)

Par ailleurs, la communauté urbaine a lancé l'élaboration, d'ici à 2025, du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du centre-ville de Reims, pour un montant de 90 720€. Il a vocation à compléter les dispositions du Plan Local d'Urbanisme, en renforçant les règles en matière de préservation patrimoniale, architecturale et paysagère. 2022 a vu se mettre en place la première phase, consistant en la réalisation du diagnostic, la définition des enjeux et de la méthodologie.

Le Grand Reims a poursuivi enfin, sur sollicitation des conseils municipaux, les procédures d'évolution des documents d'urbanisme pour répondre aux évolutions du territoire et aux enjeux de développement et d'aménagement. Ces procédures ont concerné les communes de : Bétheniville, Bétheny Berru, Bouilly, Bourgogne-Fresne, Branscourt, Bligny, Courcy, Courlandon, Gueux, Olizy-Violaine, Ormes, Prunay, Poilly, Prouilly, Reims, Saint-Léonard, Sept-Saulx, Taissy, Villers-Franqueux. Ces procédures ont représenté un coût en 2022 de 236 K€.

Proximité et services à la population

➤ Un site unique pour les usagers

Les services de la Ville de Reims et de la Communauté urbaine du Grand Reims (CuGR) sont mutualisés et travaillent pour l'une ou l'autre des collectivités, dans le respect des compétences dévolues à chacune.

L'administration est organisée en plusieurs pôles, sous l'autorité du Directeur général des services :

- Ressources,
- Services urbains,
- Développement,
- Services à la population,
- Territoires.

Dans le cadre du projet d'amélioration de la relation usager, l'un des chantiers ambitieux de regrouper sur un même site l'ensemble des accueils des usagers.

En effet, la disparité des localisations et des qualités d'usages des différents sites occupés aujourd'hui pour l'accueil du public par les services de la Ville de Reims et de la Communauté urbaine du Grand Reims, nous amène à réfléchir à la création d'un site unique d'accueil des usagers sur le territoire rémois.

Une première étude a permis de définir les besoins d'usage de ce futur site (schéma fonctionnel des usages) et d'identifier les services et sites actuels impactés.

Cette étude est réalisée en parallèle d'un processus de simplification et de dématérialisation des démarches administratives. Nos collectivités se sont également engagées dans une démarche de labellisation Marianne afin d'améliorer le fonctionnement de l'accueil dans nos services publics. Une Charte d'accueil a été définie dans ce cadre, et sera prochainement prolongée par une démarche de certification

En lien direct avec ce projet de site unique usagers, il est nécessaire d'inclure une réflexion de stratégie patrimoniale tant sur les sites impactés que sur les autres sites

administratifs (environ 20 sites). L'année 2022 a été consacrée aux études de maîtrise d'œuvre (10,7 K€).

➤ **Les travaux dans les groupes scolaires et les crèches**

Outre les 1,5 M€ de travaux annuels d'entretien et de conservation du patrimoine scolaire, l'année 2022 aura notamment été marquée par l'inauguration du groupe scolaire des Petites Loges dont le coût total s'élève à 5,4 M€.

Ce regroupement scolaire a entraîné la fermeture des écoles de Vaudemange et Trépail. Sont désormais scolarisés aux Petites Loges les élèves maternels et élémentaires de ces trois communes ainsi que ceux de Billy le Grand. Les travaux ont débuté en septembre 2020 et la réception des travaux a eu lieu le 30 mai 2022, pour une ouverture à la rentrée 2022. En 2022 un peu plus de 2 M€ ont été mouvementés sur cette opération.

Le nouveau pôle est un bâtiment de 1535 m². Il comprend actuellement 7 classes (de 57 m² chacune) et son architecture prévoit la possibilité d'une extension en cas de besoin. Les classes disposent d'un espace « interclasse » (15 m²) permettant le décroisement. Le bâtiment en « U » comprend une aile réservée à l'élémentaire et une autre à la maternelle.

Le pôle comprend aussi un bureau de direction, une salle des enseignants, une bibliothèque, un dortoir, une salle de motricité et deux espaces périscolaires :

- la garderie : un bureau d'accueil et deux salles (92 m²)
- le restaurant scolaire : office, salle de self pour les élèves en élémentaire (65 m²) et salle à manger pour les élèves maternelles (65m²).

Il est chauffé et rafraîchi de quelques degrés grâce à une pompe à chaleur (système PAC eau / eau). Le rafraîchissement est complété par un système de ventilation naturelle des circulations par des ouvrants automatisés et pilotés à distance. Lorsque la température extérieure est plus basse que l'air ambiant intérieur, tous les locaux bénéficient d'un rafraîchissement via les CTA (Centrale de Traitement d'Air) que l'on appelle freecooling. Le bâtiment est également équipé de volets à lamelles (Brise Soleil Orientable) permettant d'allier lumière et fraîcheur pour les périodes chaudes.

Afin de favoriser la pratique sportive en milieu scolaire, la Communauté urbaine a investi plus de 187 000 € dans la réfection du plateau sportif de l'école de Bazancourt.

La Communauté urbaine du Grand Reims a décidé par ailleurs d'agrandir le groupe scolaire de Val-de-Vesle.

Ces travaux permettront de la création de locaux supplémentaires pour la maternelle et l'élémentaire (salles de classes et sanitaires), la création d'un restaurant scolaire commun et intégré au groupe scolaire, la création de locaux spécifiques pour l'ALSH.

Dans le cadre du concours, il est demandé aux futures équipes de maîtrise d'œuvre de travailler sur :

- Des objectifs et enjeux pour que le futur bâtiment soit conforme à la RT 2012 et anticiper la RT 2020,
- La réduction de la demande énergétique par la conception architecturale,
- La limitation de la consommation d'énergie primaire pour le chauffage, la production ECS, l'électricité, la ventilation.

L'année 2022 a été consacrée à la finalisation des études de maîtrise d'œuvre et au lancement de consultation des entreprises de travaux. Le coût total de l'opération est évalué à 2,9 M€.

Le multi-accueil existant de Warmeriville est une structure vieillissante et peu fonctionnelle, qui ne permet pas un accueil optimal des enfants et ne facilite pas au quotidien la prise en charge de ces derniers par les professionnels (auxiliaires de puériculture). Cette structure est agréée CAF (régime PSU) depuis 2005. Au regard de cette situation, le Grand Reims souhaite construire un nouvel accueil petite enfance composé de deux micro-crèches.

La conception des locaux permettra d'adjoindre une 3ème structure ultérieurement si besoin. Il est prévu une mutualisation des espaces communs (cuisine, salle de repos et vestiaire du personnel, rangement, lingerie ...).

➤ La refonte de la carte scolaire

Depuis fin 2021, la Communauté urbaine du Grand Reims a engagé, à l'échelle de l'ensemble des sites scolaires et périscolaires dont elle a la charge, une étude afin

d'objectiver les besoins en termes d'accueils scolaire et périscolaire des écoles du 1er degré (maternelles et élémentaires) sur son territoire. Cette étude, confiée au cabinet AREP, doit permettre de proposer des scénarii de répartition/localisation des besoins qui pourront se traduire par une évolution de la carte scolaire, et/ou l'extension d'équipements existants, voire le cas échéant, la construction d'un ou de nouveaux groupes scolaires. Le coût global de cette étude est de 124 000 € TTC, sur une durée prévue entre décembre 2021 à fin mars 2023 (terme du marché).

De décembre 2021 à février 2022, tous les sites scolaires et périscolaires ont été visités par le bureau d'études accompagné de la mission affaires scolaires, en lien avec les pôles territoriaux.

Une gouvernance dédiée a été mise en place. Sur 2022, trois comités de pilotage (13 janvier, 25 avril et 23 juin) précédés de comités techniques, se sont tenus en présence des élus et des services.

Lors du comité de pilotage du 23 juin, et afin d'accompagner la mise en œuvre des orientations proposées par le bureau d'études, il est apparu nécessaire de mettre en place des groupes de travail composés d'élus pour chacun des secteurs identifiés dans l'étude, avec comme objectif de partager et d'arrêter pour chaque secteur, un scénario à décliner sur le plan opérationnel, en lien avec les directions métiers (principalement les transports scolaires et la direction des bâtiments). C'est ainsi que 12 groupes de travail se sont réunis d'octobre à décembre 2022. Les conclusions opérationnelles sont travaillées ce premier semestre 2023.

➤ **Le développement du numérique**

La Communauté urbaine a porté en 2022 le projet de recrutement d'un conseiller numérique dans le cadre du plan de relance France Service. En effet, au travers de ce plan de relance, l'Etat a proposé la mise en place de 4 000 conseillers numériques, au service des collectivités, avec une participation de 50 000 € par poste, sur des contrats de 2 ans minimum.

C'est dans ce cadre qu'un projet de coopération a été porté avec les communes de Fismes, Jonchery/Vesle et Gueux permettant la mutualisation des services d'un conseiller numérique recruté en septembre 2022.

Dans le cadre du déploiement du Plan numérique 2020-2025 lancé par le Grand Reims pour ses écoles, lequel prévoit en lien avec l'Education Nationale la mise en place d'équipements numériques ainsi que les travaux de câblage complémentaires selon le niveau d'équipement des bâtiments scolaires, 477 K€ ont été consommés en 2022, sur une enveloppe globale de 2,8 M€.

Depuis la rentrée 2021-2022, un espace numérique de travail (ENT) à disposition des enseignants, des élèves et des familles a été mis en place.

➤ **La restauration scolaire**

Un nouveau marché de restauration scolaire pour la préparation et la livraison de repas en liaison froide (lot 1) ainsi que la confection de repas sur place uniquement pour le pôle du Tardenois (lot 2), a été notifié le 4 août 2022 pour les restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires (hors Fismes) et les accueils de loisirs du Grand Reims.

La société API Restauration, déjà titulaire du marché en cours, a été retenue pour 4 ans, soit pour la période 2022-2026. Sur l'année 2022, 1 473 746 € ont été facturés par API pour le lot 1 et 167 751 € pour le lot 2.

L'année 2022 aura permis par ailleurs la conduite d'un important travail de concertation en vue de l'harmonisation des tarifs de restauration scolaire, avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023.

➤ **La voirie des territoires**

Les travaux de voirie et d'éclairage public ont été exécutés à hauteur de 13,445 M€ dans le cadre de la programmation des travaux arrêtée pour 2022. Majorés des crédits dédiés aux ouvrages d'art, la dépense atteint 13,78M€. 1,14M€ ont aussi été consacrés aux travaux sur les ex-voiries intercommunales.

Cette année aura vu notamment le démarrage des travaux d'aménagement du giratoire du Linguet à l'intersection des territoires de Beine-Bourgogne et de Reims Métropole.

Ce projet de 2,2 M€ sur la période 2022-2023 permettra de sécuriser la circulation tant dans l'axe Nord-Sud (Reims/Witry les Reims), qu'Est-Ouest (Bétheny/ Cernay les Reims) tout en intégrant des cheminements cyclables et piétonnier pour cette zone en partie habitée.

Concernant les ouvrages d'art, des travaux ont été entrepris sur le Pont de la Paix à Sept-Saulx (Comblement, injection et rejointoiement de la voute), sur le Pont Rue Robert Cussigh à Loivre, sur le pont de Muizon à Trigny, sur le pont de la Libération à Saint-Brice Courcelles, sur le pont de la place Saint Pierre à Boult-Sur-Suippe, sur le pont des Coïdes à Saint-Thierry.

➤ **La voirie de la ville de Reims**

La communauté urbaine a poursuivi en 2022 sa campagne de rénovation courante de voirie, pour une enveloppe d'environ 10 M€.

Les travaux de réfection des rues accompagnées parfois d'enfouissement des réseaux aériens ont concerné :

- Secteur cité Mulhouse : poursuite du programme initié en 2020 : rues Ribot, Picot et Gény
- Rue Jean de Foigny
- Rue Jule Hansen
- Rue Maldan (tronçon Romains-Gérusez)
- Rue Alphonse Deffaut
- Rue de Champigny
- Rue du Général Baratier
- Passage Clovis Dolet
- Rue Léon Hourlier
- Rue et impasse de la Salle

- Début des travaux rue de Tambour
- Trottoirs rue des Capucins
- Rue des Tournelles
- Rue Ruinart de Brimont (phase 1)
- Elargissement du passage à niveau SNCF N°45 (zone La Pompelle)

Ajoutés aux travaux de voirie réalisés dans le cadre de l'ANRU, ou dans le cadre d'opérations d'aménagement dédiées (Chemin vert, René Clair, Val de Murigny etc...) déjà présentés, le total des dépenses incluses dans l'enveloppe habituelle des travaux de voirie sur la Ville de Reims (dite des 17M€) atteint, en 2022, 16,79M€.

Le Pont de Witry démolie le 19 mars, a été remplacé par un nouvel ouvrage par ripage sur ces appuis définitif le 29 octobre. L'ouverture à la circulation routière a été faite le 22 décembre. Les travaux de finition comprenant notamment la structuration des trottoirs par la pose de dalles BFUP vont s'achever au premier semestre 2023.

Dans le cadre du développement de la Commune de Bétheny, plusieurs opérations d'aménagement à proximité du pont rail Bétheny sont en cours. Ce pont s'avère peu adapté en termes de sécurité et de circulation aux nouveaux flux induits par l'urbanisation croissante constatée à proximité. En 2022, un projet de convention avec la SNCF a été établi afin que les études préliminaires soient engagées.

Concernant les ouvrages d'art, des travaux ont été entrepris sur les ponts de Venise, Neufchâtel et de Gaulle, sur les passerelles Eisenhower et Léo Lagrange, sur les pontons de la halte nautique et de la Roselière.

Des études ont été menées sur les ponts de Vesle à Reims et de Saint Thierry à Saint Brice Courcelles en vue de la programmation de travaux en 2023.

Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur la maintenance d'équipements de voirie et la fourniture d'énergie électrique.

L'entretien de la voirie chaussées et trottoirs représente près de 2,4 M€ avec des opérations spécifiques dans chaque secteur notamment :

- Rue Voltaire,
- Rue de Vesle,
- Bd Henri Henrot,
- Rue des Macécliers,
- Avenue de Champagne (bretelles d'accès à la traversé urbaine de Reims),
- Avenue François Mauriac,
- Quai du pré aux moines,
- Rue Blavier-Goussiez,

Certains de ces travaux de voirie ont intégré la gestion des eaux pluviales urbaines, comme ce fut le cas avec la réalisation en chaussée de réservoirs passage Clovis Dolet et rue Ruinart de Brimont.

Optimisation de la performance des services

➤ L'optimisation des ressources et des moyens

Octobre 2022 marque le début du déploiement de la plateforme d'hypervision urbaine et d'un nouvel outil de gestion de la maintenance (GMAO).

Cet outil informatique centralise toutes les données relatives à la gestion d'un territoire : son éclairage public, ses feux de signalisation, ses bornes escamotables... Il sert aussi à piloter, à distance, les équipements pour une plus grande qualité de service. Les solutions d'hypervision permettent de passer d'outils métiers développés au sein des directions à une organisation plus transversale à l'échelle de la collectivité.

La mutualisation des moyens techniques (flotte de véhicules, équipements techniques), l'optimisation interne des fonctions supports, le développement des coopérations conjugué à une approche d'évaluation des politiques publiques et de mise en œuvre d'analyse des coûts sur des dispositifs ou sur des organisations ciblées, constituent des axes de réflexion de réduction des frais de fonctionnement qui se sont traduits, sur l'année 2022, par une accentuation de la mutualisation des véhicules avec pour conséquence une réduction du parc de 3 véhicules.

Chaque année, la Communauté urbaine du Grand Reims cherche à valoriser au maximum les biens réformés. Pour l'année 2022 pour l'ensemble des budgets, la vente des biens réformés a généré une recette de 190 K€ dont l'essentiel provient de la vente de véhicules (131 K€).

➤ **Le Flex office**

Pour répondre aux objectifs de réduction des consommations d'énergie, les horaires d'intervention des entreprises de nettoyage ont été décalés pour éviter de chauffer et d'éclairer les sites tôt le matin ou tard le soir.

Une expérimentation de « flex office » a par ailleurs été réalisée pendant la période hivernale, basée sur la fermeture de trois sites le vendredi et le redéploiement des agents correspondants sur les bureaux laissés vacants par le télétravail dans d'autres sites, ou dans des salles de réunion aménagées à cet effet. Les agents d'entretien affectés sur les sites concernés par le Flex Office ont été redéployés les vendredis afin d'effectuer des prestations de remises en état.

➤ **La modernisation de l'administration**

Un schéma directeur d'infrastructure technique (SDIT) 2021/2024 accompagne la modernisation des équipements de l'administration. Des investissements importants au regard de l'obsolescence des matériels, du risque de saturation et de la rupture technologique sont effectués.

L'année 2022 a ainsi été marquée par la refonte complète de notre architecture avec virtualisation des serveurs, du stockage et du réseau en une seule machine. Cette évolution de notre architecture doit permettre d'intégrer des équipements évolutifs, sécurisés et performants.

La mise en place de la softphonie a débuté en 2022. Cette solution permet d'apporter de la téléphonie professionnelle aux agents en télétravail en remplaçant le téléphone physique de bureau par une application PC.

Un remplacement de la messagerie devenue obsolète a contraint la collectivité à faire évoluer les outils bureautiques suite à un changement de politique commerciale et technique de l'éditeur en situation de quasi-monopole.

2. LE BUDGET PRINCIPAL



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	234,88	232,34
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	176,81	183,54
Épargne de gestion	58,07	48,80
<i>Intérêts de la dette</i>	<i>1,66</i>	<i>1,49</i>
Épargne brute	56,41	47,31
<i>Capital de la dette</i>	<i>13,32</i>	<i>13,88</i>
<i>Remboursement anticipé emprunt</i>	<i>1,50</i>	<i>0,00</i>
Épargne nette	41,59	33,43
Dépenses réelles d'investissement hors dette	81,35	87,90
Recettes réelles d'investissement hors emprunt et excédent	27,99	23,04
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	11,78	31,44
Opérations réelles (en M€uros)	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement retraitées (*)	227,13	230,34
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	176,81	183,54
Épargne de gestion retraitée (*)	50,32	46,80
<i>Intérêts de la dette</i>	<i>0,77</i>	<i>0,77</i>
<i>Remboursement par les communes des intérêts de la dette théorique</i>	<i>0,90</i>	<i>0,72</i>
Épargne brute retraitée (*)	48,66	45,31
<i>Capital de la dette</i>	<i>7,81</i>	<i>8,92</i>
<i>Remboursement par les communes du capital de la dette théorique</i>	<i>5,51</i>	<i>4,96</i>
<i>Remboursement anticipé emprunt</i>	<i>1,50</i>	<i>0,00</i>
Épargne nette retraitée (*)	33,84	31,43
Dépenses réelles d'investissement (*)	81,35	87,90
Recettes réelles d'investissement retraitées (*)	35,74	25,04
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	11,78	31,44

(*) retraitées des produits de cessions, du forfait post-stationnement, du reversement des excédents des ZAC.

Equilibre général de la section de fonctionnement (hors retraitement des données)

Budget Principal	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	234 882 191	232 342 695
Dépenses réelles de fonctionnement	178 471 226	185 031 866
Épargne brute	56 410 966	47 310 829
Remboursement de capital	14 820 325	13 880 640
Épargne nette	41 590 641	33 430 190

Equilibre général de la section de fonctionnement (après retraitement des données)

Budget Principal	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	227 128 036	230 343 279
Dépenses réelles de fonctionnement	178 471 226	185 031 866
Épargne brute	48 656 811	45 311 413
Remboursement de capital	14 820 325	13 880 640
Épargne nette	33 836 486	31 430 774

Avec des recettes réelles de fonctionnement à 230,34 M€ et des dépenses à 185,03 M€, le niveau d'épargne brute atteint **45,31 M€** (après retraitement des produits de cessions, du forfait post-stationnement, du reversement des excédents des ZAC).

Malgré l'évolution importante des dépenses de fonctionnement (+6,56 M€), l'épargne brute retraitée n'est dégradée que de 3,34 M€ de CA à CA ; les recettes affichant une hausse de 3,22 M€.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 232,34 M€, et sont en baisse par rapport au CA 2021 (- 2,54 M€).

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuation de charges	713 504	747 233
70 - Produits des services	35 807 267	33 695 342
73 - Impôts et Taxes	133 598 372	139 136 255
74 - Dotations et participations	55 800 749	55 724 153
75 - Autres produits de gestion courante	1 948 782	2 171 409
Total recettes de gestion courante	227 868 675	231 474 392
76 - Produits financiers	39 005	26 939
77 - Produits exceptionnels	6 974 512	841 365
Total recettes réelles de fonctionnement	234 882 191	232 342 695
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	1 832 533	929 962
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 832 533	929 962
Total recettes de fonctionnement	236 714 724	233 272 657

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la diversité des produits perçus en 2022 et leurs évolutions.

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 70 - Produits des services dont	35 807 267	33 695 342
Remboursement de frais dans le cadre de la mutualisation des services (ville de Reims / communauté urbaine)	23 691 412	21 296 031
Remboursement de frais dans le cadre de la mutualisation des services (autres communes membres / communauté urbaine)	396 920	306 468
Remboursement de frais dans le cadre des flux interbudgets	4 149 067	4 642 732
Autres mises à disposition de services (CCAS, SIABAVE, Office de Tourisme...)	515 537	468 380
Tarifcation scolaire, périscolaire, extrascolaire et de loisirs (y compris les recettes liées aux transports scolaires)	3 412 773	3 576 889
Redevance de stationnement et forfait post-stationnement	1 865 512	2 044 738
Redevances d'occupation du domaine public	861 212	971 977
Autres produits des services et du domaine	914 835	388 127

Les recettes des produits des services s'établissent à 33,7 M€ au CA 2022, en baisse de 5,9 % (- 2,1 M€), expliquée notamment par l'actualisation des flux de mutualisation des services.

Parmi les postes budgétaires, on notera **les redevances d'occupation du domaine public**, notamment pour le mobilier urbain, les ouvrages des réseaux publics de gaz et de distribution d'électricité, les opérateurs de télécommunications (971,98 K€) et les **remboursements de frais par divers redevables** (328,06 K€).

Ce chapitre budgétaire affiche les recettes liées à la **redevance de stationnement** pour les parcs de stationnement en enclos (0,62 M€) et au **forfait post-stationnement** (1,43 M€), correspondant au reversement des recettes perçues par la Ville de Reims.

Les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs atteignent près de 3,6 M€. Elles correspondent au produit issu de la tarification des cantines et, le cas échéant, des activités périscolaires, extrascolaires ainsi que des séjours proposés aux enfants de certains pôles. Ce montant inclut également les recettes perçues au titre des transports scolaires.

Enfin, le budget 2022 retrace **les mouvements liés à la mutualisation de services**.

Il s'agit des remboursements des communes lorsque des agents rémunérés par la communauté urbaine interviennent à leurs bénéfices. Dans le sens inverse, des agents communaux peuvent être amenés à accomplir leurs missions, pour une partie de leur temps de travail, sur des compétences transférées à la communauté urbaine.

Ces flux financiers traduisent l'interdépendance entre les communes et la communauté urbaine ainsi que le choix :

- de la communauté urbaine de s'appuyer sur les ressources locales, gage de réactivité et d'efficacité,
- des communes de s'appuyer sur les ressources de la communauté urbaine pour bénéficier de l'expertise disponible.

Les flux financiers sont ainsi retracés :

- **En recettes**, la Communauté urbaine perçoit au titre de la mise à disposition de ses services un remboursement de la Ville de Reims (21,3 M€), du CCAS de la Ville de Reims (0,24 M€) et des autres communes (0,31 M€).
- **En dépenses**, la Communauté urbaine rembourse à la Ville de Reims des charges de mutualisation qui s'élèvent à 3,4 M€ pour la mise à disposition de ses agents et 0,83 M€ aux autres communes.

Par ailleurs, les mouvements de refacturation entre le budget principal de la communauté urbaine et ses budgets annexes s'élèvent à 4,64 M€. Ces mouvements correspondent au remboursement, par les budgets annexes, des charges de fonctionnement des agents rémunérés en totalité par le budget principal, mais intervenant pour partie dans les champs de compétence des budgets annexes.

Pour plus de lisibilité sur les différents mouvements budgétaires concernés par les refacturations de services, **une annexe est intégrée à la présente note explicative de synthèse (annexe 3).**

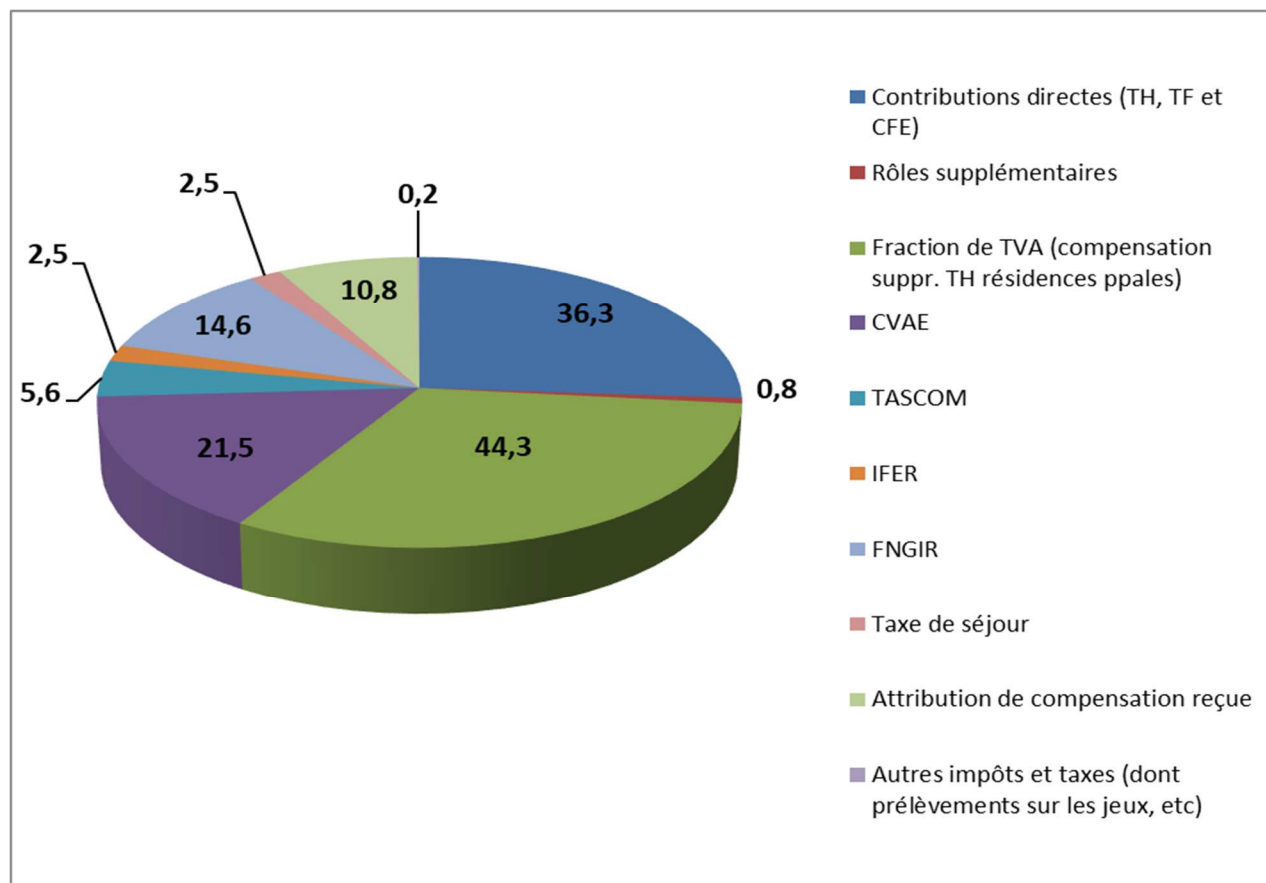
En outre, les recettes issues de **la mise à disposition de personnel communautaire à d'autres organismes** (SIABAVE, Association familles rurales de Jonchery sur Vesle, MJC Fismes...) s'élèvent à 223,45 K€.

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les recettes de fiscalité s'établissent à 139,14 M€ au CA 2022, soit une hausse de plus de 4 % (+ 5,54 M€).

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 73 - Impôts et taxes	133 598 372	139 136 255
Taxes foncières et d'habitation, CFE	35 756 544	36 317 163
Rôles supplémentaires	1 299 968	836 909
Fraction de TVA	40 460 440	44 336 702
CVAE	22 518 435	21 539 451
TASCOM	4 322 730	5 564 958
IFER	2 342 879	2 519 654
FNGIR	14 632 544	14 632 544
Taxes de séjour	1 346 038	2 462 597
Attribution de compensation reçue	10 818 844	10 770 828
Autres impôts et taxes (dont prélèvements sur jeux ...)	99 950	155 448

Répartition des recettes fiscales perçues par la communauté urbaine



Les contributions directes se composent :

- des recettes issues **des produits des rôles généraux**, c'est-à-dire les rôles émis au titre de l'année en cours pour **36,32 M€** :
 - **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux** : **1,63 M€** sur la base d'un taux de 8,87 %,
 - **TFB** : **5,55 M€** sur la base d'un taux de 1,45 %,
 - **TFNB** : **1,25 M€** sur la base d'un taux de 8,08 %,
 - **Taxe Additionnelle FNB** : **0,24 M€**. Le produit de cette taxe est obtenu en appliquant, chaque année, aux bases d'imposition la somme des taux départementaux et régionaux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqués en 2010.
 - **CFE** : **27,64 M€** sur la base d'un taux de 24,80 % et d'un lissage des taux d'une durée de 12 années,

- du produit issu **des rôles supplémentaires**, rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent principalement sur les années antérieures pour **0,84M€**,
- **de la CVAE (cotisation à la valeur ajoutée) : 21,54 M€**, sur la base d'un taux fixé au niveau national à 0,75 % de la valeur ajoutée,
- **de la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) : 5,56 M€**, payée par l'exploitant d'une surface de vente au détail de plus de 400 m² et qui réalise un chiffre d'affaires hors taxe supérieur à 460 K€,
- **de l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) : 2,52 M€** en application des tarifs fixés au niveau national, le produit des IFER.

Parmi les autres recettes fiscales, on citera :

- **la fraction de TVA**, compensant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : **44,34 M€**,
- **le FNGIR (fonds national de garantie individuelle) : 14,63 M€**, compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle.

En complément, on notera :

- **la taxe de séjour (2,46 M€)** : reconduite par délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2017, elle est constituée d'un tarif par nuitée en fonction de la catégorie de l'hébergement. Ce produit est entièrement reversé à l'Office du tourisme communautaire qui, en tant qu'établissement public industriel et commercial, en est destinataire de droit.

Il est à noter l'augmentation importante de cette recette (+ 1,2 M€), signe du rétablissement, post-COVID, d'un haut niveau d'attractivité touristique du territoire.

- **une recette de 10,77 M€ correspondant à un reversement des communes à la communauté urbaine au titre de l'attribution de compensation.**

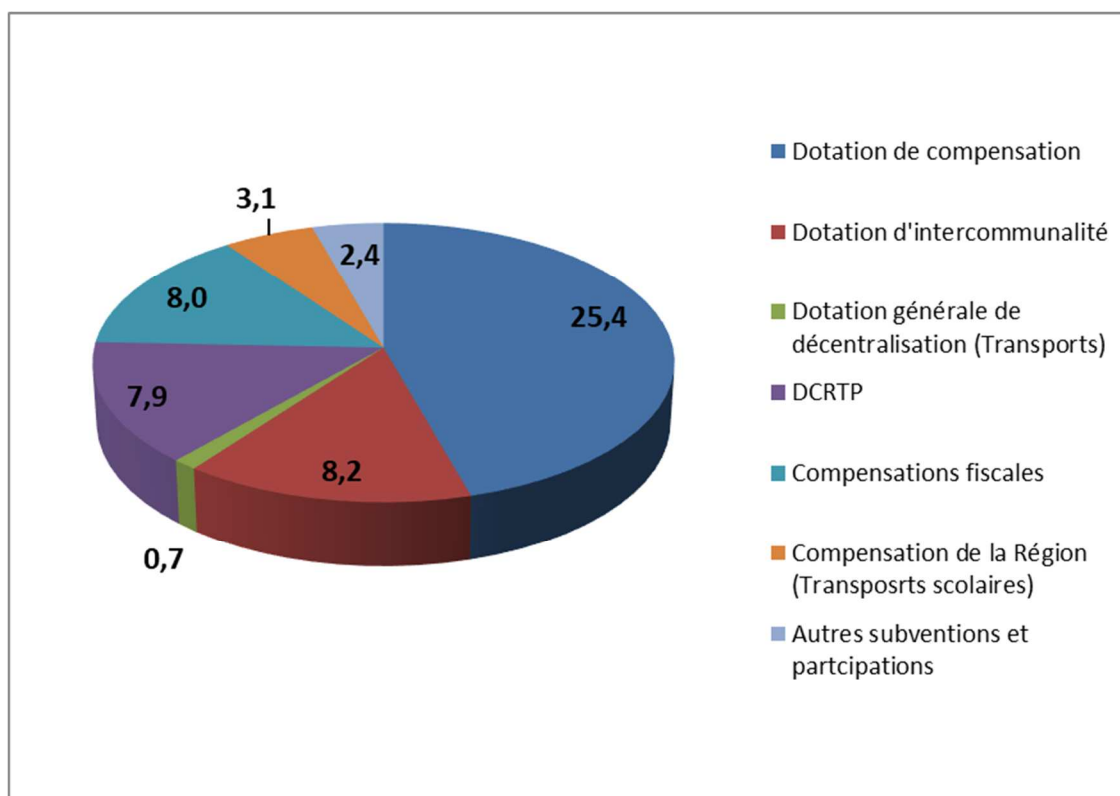
Compte tenu de l'absence de transferts de compétences en 2022, les montants des attributions de compensation sont restés identiques à ceux de l'exercice 2021, à l'exception de la commune des Mesneux en raison de la restitution de la compétence scolaire et périscolaire.

3. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Les recettes de dotations et participations s'établissent à 55,7 M€ au CA 2022, en quasi-stabilité par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, au sein de ce chapitre, certains postes connaissent des évolutions sensibles.

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 74 - Dotations et participations	55 800 749	55 724 153
DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation)	34 122 791	33 574 617
Dotation générale de décentralisation (Transports)	692 505	692 505
DCRTP	7 886 201	7 886 201
Autres compensations fiscales	7 705 844	8 001 524
Compensation versée par la Région liée au transfert de charges - Transports scolaires	3 127 543	3 127 543
Autres subventions et participations	2 265 865	2 441 763

Répartition des dotations et participations perçues par la communauté urbaine



La DGF (dotation globale de fonctionnement) est composée de :

- **la dotation d'intercommunalité** : une recette quasi stable par rapport à celle perçue en 2021, à savoir 8,16 M€.
- **la dotation de compensation** s'élève à 25,42 M€ (contre 25,98 M€ en 2021). Elle correspond à la dotation de compensation issue de la suppression de la part salaire de l'ex-taxe professionnelle. Elle affiche une baisse de 561 K€ par rapport à 2021, du fait de l'application d'un écrêtement.

Les compensations d'exonérations fiscales s'élèvent globalement à 8 M€ (soit une hausse de 0,3 M€ par rapport au CA 2021). Cette augmentation s'explique principalement par les compensations au titre de la CFE et de la TFPB.

La DCRTP (dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle) est la compensation versée à la suite de la réforme de la taxe professionnelle. Elle reste inchangée et s'élève à 7,87 M€.

La dotation générale de décentralisation Transports reste stable à 692,5 K€. S'ajoute la perception exceptionnelle bibliothèques à hauteur de 74,7 K€.

La compensation versée par la Région à la suite du transfert de la compétence transports scolaires est inchangée par rapport à 2021, en application de son caractère forfaitaire, ferme et non indexable. Elle s'élève à 3,13 M€.

Enfin, **les subventions et participations d'autres organismes** atteignent 2,44 M€ et concernent notamment :

- **les participations de l'Etat et ses établissements rattachés** pour 593,45K€, au titre du financement :
 - de certains emplois (66,5 K€), comme les contrats apprentis, adultes-relais ou un conseiller numérique,
 - des animations du réseau d'eaux pluviales (71,45 K€) par l'Agence de l'Eau,
 - des opérations liées à l'habitat (99,6 K€), à la politique de la ville (78 K€) et aux bataillons de la prévention (270 K€).

- **les participations d'autres organismes** pour 1 M€ concernant principalement :
 - les recettes issues des contrats avec la Caisse d'Allocations Familiales (0,95 M€),
 - le financement du suivi et de l'animation de l'OPAH (49,1 K€).

- **le FCTVA** versé en section de fonctionnement au titre de la maintenance de la voirie et des bâtiments publics s'élève à 676,12 K€.

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

En légère augmentation, les autres produits de gestion courante s'élèvent à 2,17 M€ (contre 1,95 M€ au CA 2021) et se composent notamment :

- **des revenus des immeubles** au titre des loyers perçus sur la location de notre patrimoine : 1,36 M€,
- **des redevances versées par les fermiers et les concessionnaires** dans le cadre des délégations de service public (809,82 K€) sur :
 - le complexe Aqualudique : 13,43 K€,
 - l'aéroport Reims Champagne : 36,66 K€,
 - le chauffage urbain : 201,2 K€, soit un retour à la normale après la retenue sur les redevances 2020 et 2021 conformément à l'avenant 23,
 - les concessions publiques d'électricité et de gaz : 151,31 K€.
 - les parcs de stationnement en ouvrage : 407,24 K€.

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 0,27 M€ en 2022 (contre 0,39 M€ au CA 2021).

Ces produits représentent principalement les frais financiers versés par les budgets annexes de ZAC et parcs d'activités de la communauté urbaine, au titre des avances remboursables consenties par le budget principal.

En effet, en phase d'aménagement des parcs d'activités, et dans l'attente de recettes liées à leur commercialisation, le budget principal vient abonder ces budgets annexes afin d'assurer leur équilibre et se substituer à l'emprunt.

Ces montants sont assimilés à une avance remboursable. A ce titre, ils génèrent des produits financiers pour le budget principal.

Ces frais (23,81 K€) sont calculés sur le stock des avances au 31 décembre 2022 qui s'élève à 11,43 M€.

S'ajoutent également les frais financiers (3,13 K€) remboursés par les communes au titre de la dette théorique (écoles et églises).

6. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à 0,84 M€ au CA 2022 (contre 6,97 M€ au CA 2021).

Ils sont constitués principalement :

- des produits des cessions d'immobilisations à hauteur de 0,34 M€,
- du reversement de l'excédent de l'opération issu du bilan de clôture de la ZAC Jeanne d'Arc pour 0,23 M€,
- des remboursements d'assurances liés aux sinistres, des produits issus des ventes aux enchères, des avoirs, des régularisations sur exercices antérieurs ...

Pour rappel, ces recettes exceptionnelles, variables d'une année sur l'autre, sont retraitées, pour un suivi à périmètre constant, lors de l'analyse des différents ratios financiers, et en particulier pour le calcul de l'épargne brute et de la capacité de désendettement de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	29 061 821	31 531 749
012 - Charges de personnel	55 342 704	58 046 054
014 - Atténuations de produits	45 980 402	46 729 113
65 - Charges de gestion courante	42 029 260	43 318 261
Total dépenses de gestion courante	172 414 187	179 625 178
66 - Charges financières	1 713 177	1 490 865
67 - Charges exceptionnelles	4 343 861	3 886 608
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0	29 215
Total dépenses réelles de fonctionnement	178 471 226	185 031 866
042 - Transferts entre sections	17 379 246	14 734 492
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	17 379 246	14 734 492
Total	195 850 471	199 766 358

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 185,03 M€, soit une hausse de 6,56 M€ (+ 3,68%) par rapport au CA 2021.

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la nature des dépenses de la communauté urbaine.

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 011 - Charges à caractère général	29 061 821	31 531 749
Fluides et carburants	6 039 880	7 519 109
Autres fournitures	2 111 890	2 189 099
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	3 346 335	3 276 317
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	6 638 555	6 349 508
Autres charges à caractère général	5 919 580	6 865 205
Remboursement de frais à la Région - convention d'affrètement Transports scolaires	3 641 413	3 867 529
Remboursement de frais dans le cadre de la mutualisation des services (ville de Reims / communauté urbaine)	311 221	315 952
Remboursement de frais dans le cadre de la mutualisation des services (autres communes membres / communauté urbaine)	254 174	244 892
Remboursement de frais dans le cadre des flux interbudgets	798 772	904 138

Les charges à caractère général sont en augmentation de plus de 2,4 M€ par rapport au CA 2021, soit une évolution de 8,5 %. Elles s'élèvent à 31,53 M€ en 2022.

Elles regroupent essentiellement les crédits destinés au fonctionnement général de la collectivité (carburants, fluides, fournitures, contrats de maintenance, entretien du patrimoine, loyers).

Cet exercice se caractérise par la dynamique inflationniste, et notamment les surcoûts liés à la flambée des prix de l'énergie et des carburants. Les engagements contractuels évoluent également sous l'effet de l'application des indices de révisions de prix.

Les crédits retracés sur ce chapitre concernent également les dépenses liées à la gestion des transports scolaires (3,87 M€), ainsi que les remboursements de frais supportés par les budgets annexes ou les communes membres (1,46 M€).

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 012 - Charges de personnel	55 342 704	58 046 054
Masse salariale (hors mises à disposition des services)	51 615 248	54 342 676
Remboursement de frais dans la cadre de la mise à disposition des services (ville de Reims / communauté urbaine)	3 088 634	3 122 338
Remboursement de frais dans la cadre de la mise à disposition des services (autres communes membres / communauté urbaine)	638 822	581 041

Parmi les charges de personnel, il faut distinguer :

- la masse salariale proprement dite correspondant aux rémunérations des agents communautaires (54,34 M€),
- les frais de mutualisation de services facturés par certaines communes, notamment la Ville de Reims, à la Communauté Urbaine, qui bénéficient de ressources humaines mises à disposition (3,7 M€).

La masse salariale est en augmentation de + 2,7 M€ soit + 5,28 %.

Parmi les principales mesures qui influencent l'évolution de ces charges de personnel, on peut citer les mesures nationales et locales ainsi que celles liées à l'évolution de l'organisation des services et à l'action sociale :

Les mesures nationales :

- au 1^{er} janvier 2022, la revalorisation des deux premières grilles indiciaires des agents de catégorie C ainsi qu'une bonification d'ancienneté d'un an pour tous les agents de catégorie C,
- au 1^{er} juillet 2022, la revalorisation de 3,5% du point d'indice de la fonction publique sur lequel s'appuie le traitement des agents,

Au Grand Reims, le régime indemnitaire de base, et c'est une spécificité locale, est également indexé sur l'évolution du point d'indice. Ce sont donc tous les éléments de la rémunération des agents qui ont été impactés par la hausse de 3,5 %.

- au 1^{er} septembre 2022, la revalorisation indiciaire des agents de catégorie B,
- les trois augmentations successives du SMIC horaire : de 0,9 % au 1^{er} janvier 2022 (à 10,57 €), de 2,65 % au 1^{er} mai 2022 (à 10,85 €) et de 2,01 % au 1^{er} août 2022 soit un montant horaire atteignant à cette date 11,07 €,
- l'indemnité inflation versée à certains agents en février 2022 et compensée par l'Etat.

Les mesures locales mises en place au 1^{er} janvier en faveur de l'action sociale :

- la revalorisation de la participation de la collectivité à la prévoyance de 15 à 16€ par mois pour tenir compte de l'augmentation des cotisations, afin de permettre aux agents de s'assurer contre le risque de perte de rémunération liée à une incapacité temporaire ou permanente,
- le bénéficie des prestations du CNAS (Comité National d'Action Sociale) en complémentarité de celles du CAS proposant une offre de proximité, à l'ensemble des agents du Grand Reims.

Hormis les mesures en faveur de l'action sociale, les autres mesures locales ayant impacté l'évolution de la masse salariale en 2022 sont :

- les créations d'emplois, notamment liées à la reprise en régie de l'association Invest In Reims le 1^{er} janvier 2022 et à la création fin 2021 des 13 emplois composant le bataillon de la prévention. Ces nouvelles dépenses ont été compensées, d'une part par la suppression d'une subvention, et d'autre part par le co-financement par l'Etat des agents du bataillon de la prévention.

- afin de compenser le passage aux 1607 heures au 1^{er} janvier 2022, l'augmentation du régime indemnitaire des agents avec :
 - le Complément Indemnitaire Annuel dit « Prime annuelle » qui est passé de 500 € par an à 550 €. Cette prime est versée en juin et passera à 600 euros en 2023,
 - la disparition au 1^{er} janvier 2022 des jours d'ancienneté détenus par les agents ayant une ancienneté d'au moins 10 ans dans la Fonction Publique qui est compensée par le versement, en janvier de chaque année, d'une compensation indemnitaire correspondant aux montants d'indemnisation des jours de Compte Epargne Temps,
 - la majoration de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants qui est également revalorisée de 225 € par an et par agent concerné.

3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 014 - Atténuation de produits	45 980 402	46 729 113
Attribution de compensation	29 558 115	29 558 115
Dotations de solidarité communautaire	14 029 027	14 029 027
Fonds de Péréquation FPIC	667 254	836 305
Reversement taxe de séjour	1 302 846	2 286 517
Autres (dégrèvements TASCOM et reversements sur FPS)	423 160	19 149

Les dépenses relatives aux atténuations de produits atteignent 46,73 M€ au CA 2022 (contre 45,98 M€ au CA 2021) et se décomposent essentiellement en deux postes : l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.

L'attribution de compensation

L'attribution de compensation versée aux communes par la communauté urbaine (ou par les communes à cette dernière) est inhérente à tout EPCI à fiscalité propre.

Aucune réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ne s'est tenue sur l'exercice 2022. Les montants attribués en 2021 sont donc reconduits en 2022, à l'exception de l'attribution de compensation versée par la commune des Mesneux, comme évoqué précédemment.

- en dépenses, les attributions de compensation versées : 29,56 M€,
- en recettes, les attributions de compensation perçues : 10,77 M€.

La dotation de solidarité communautaire

L'enveloppe globale de la DSC a été maintenue et s'élève à 14,03 M€.

Elle est répartie entre les communes membres selon la reconduction des modalités de répartition adoptées depuis 2017.

Parmi les autres dépenses, on notera :

- **le prélèvement au titre du FPIC (0,84 M€).**
Pour rappel, depuis 2021, le territoire communautaire (communauté urbaine et communes) est uniquement contributeur.
En application des règles de solidarité communautaire, le solde négatif du FPIC fera l'objet d'une délibération dérogatoire au droit commun :
 - les communes membres ne participeront pas au financement du FPIC ;
 - la charge est intégralement supportée par la communauté urbaine.

- **le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (2,29 M€).**

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 65 - Charges de gestion courante dont	42 029 260	43 318 261
Contingent versé au SDIS	12 741 592	13 013 590
Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés	15 647 057	17 785 373
Subvention de fonctionnement aux établissements publics	3 429 062	3 151 506
Subventions de fonctionnement à divers organismes publics	2 766 533	2 528 682
Subventions de fonctionnement aux associations et autres	5 335 895	4 689 640

Les dépenses liées aux charges de gestion courante s'élèvent à 43,32 M€ (contre 42,03 M€ en 2021).

La participation au SDIS atteint 13,01 M€ (+ 0,27 M€ par rapport à 2021). Ce montant intègre la hausse progressive sur 5 années de la participation versée par la Communauté urbaine du Grand Reims au SDIS (soit 873 K€ au terme de ce lissage) et l'augmentation forfaitaire de la contribution annuelle.

Les subventions de fonctionnement aux établissements et services rattachés (17,78 M€) comprennent :

- **la participation au budget annexe des transports publics : 13,91 M€.**

Cette somme correspond à la participation due au titre de la loi SRU (compensation des réductions tarifaires accordées aux personnes à bas revenus) pour 0,9 M€ et à la subvention d'équilibre du budget pour 12,99 M€.

Il est à souligner la hausse de la subvention du budget principal (+ 1,89 M€) principalement expliquée par la combinaison du produit du versement mobilité (+2,44M€), la hausse des dépenses (+ 1,8 M€) et la non perception d'avance remboursable de l'Etat, contrairement à 2021.

- **la participation au budget annexe de l'assainissement : 3,65 M€.**

Cette participation correspond au versement au profit du budget annexe « assainissement » des charges qu'il supporte au titre de la gestion des eaux pluviales pour la partie du réseau d'assainissement qui est unitaire. Elle est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements n-2 ainsi que des charges de fonctionnement n-1. Les modalités de calcul ont été mises à jour au cours de l'exercice 2020.

- **la participation au budget annexe du phare de Verzenay : 0,23 M€.**

Cette participation, stable de CA à CA, est nécessaire à l'équilibre du budget.

Les subventions de fonctionnement aux établissements publics (3,15 M€) retracent notamment les participations aux organismes suivants :

- à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design : 2,4 M€,
- à l'Office du Tourisme : 0,36 M€. Cette participation comprend la part liée à l'activité de l'Office de tourisme communautaire (ajustée en fonction du produit réel de la taxe de séjour), et la part des haltes nautiques de Reims et Sillery (29 K€). Ce montant, en baisse de 0,27 M€, s'explique par la hausse du produit de la taxe de séjour (+ 0,98 M€), et surtout l'ajustement du montant garanti à verser à l'OT par rapport à 2021 (+ 0,7 M€).
- au SIABAVE : 287,5 K€,
- au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims : 79,4 K€.

Les subventions de fonctionnement à divers organismes publics (2,53 M€) concernent notamment les participations :

- à AGROPARISTECH pour 1,64 M€,
- à l'URCA pour 0,53 M€,
- à la SNCF (au titre de la compensation tarifaire pour les élèves voyageant par le réseau SNCF – transports scolaires) pour 0,46 M€.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres (4,69 M€) concernent notamment :

- **le Comité d'action sociale (CAS)** pour 633,25 K€. Cette somme concerne l'action sociale au bénéfice des personnels employés par la communauté urbaine pour les agents de l'ex Reims Métropole. **Elle est complétée par la participation versée au CNAS** (Comité national d'action sociale) pour les agents en provenance des autres ex-communautés (225,3 K€ imputés dans le chapitre 012), participation dont tous les agents communautaires bénéficient depuis le début d'année 2023

- **le développement économique avec :**
 - SEMIA, réseau d'incubateurs dédié à l'accueil de start-up : 165 K€.
- **l'enseignement supérieur et la recherche avec :**
 - Sciences Po : 601,2 K€,
 - Neoma Business School (dont crédits dédiés à la chaire de bio économie) : 210 K€.
- **l'Agence d'Urbanisme** : 0,99 M€.
- **les transports scolaires**, avec les compensations tarifaires à verser à MARS pour les abonnements des lycéens (125 K€), préalablement intégrés dans la convention Région, et les abonnements juniors pour les collégiens et les lycéens de l'ex périmètre Reims Métropole (348,69 K€).

De plus, **les subventions versées en faveur des politiques de proximité** aux coopératives scolaires, aux crèches, aux associations périscolaires et extrascolaires, aux collèges, aux associations culturelles notamment Intermezzo, aux amicales de sapeurs-pompiers, aux écoles privées sous contrat avec l'Etat, s'élèvent à 1,47M€.

5. Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières (1,49 M€) diminuent encore de manière significative de CA à CA (- 222,31 K€).

Cette baisse est notamment due :

- au désendettement de la Communauté urbaine sur les six dernières années,
- à la contractualisation de prêts ces dernières années sur la base de taux très attractifs,
- à la part d'encours de dette à taux variable avec des faibles niveaux de marge.

Il est à noter que l'exercice 2022 marquera très certainement la fin de six années de baisse de cette charge financière et que la remontée significative des taux ces derniers mois impactera notre budget dès l'exercice 2023.

Le taux moyen de l'encours global net de la dette de la communauté urbaine est de 1,55 % au 31 décembre 2022, alors que le taux moyen de la strate des villes et des communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants est de 2,05 %.

Il est à préciser qu'une partie de ces charges correspond au montant des intérêts payés aux communes au titre du transfert de dette théorique (0,72 M€).

6. Chapitres 67 – Charges exceptionnelles

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	4 343 861	3 886 608
Subventions aux fermiers et aux concessionnaires	2 354 731	2 122 208
Subventions aux personnes de droit privé	1 190 926	911 625
Autres charges exceptionnelles	798 204	852 776

Les charges exceptionnelles s'établissent globalement à 3,89 M€ en 2022 (contre 4,34 M€ en 2021). Elles correspondent :

- **aux subventions versées aux délégataires dans le cadre des contrats de concession de service public** avec :
 - 238,1 K€ pour l'aéroport Reims Champagne,
 - 248 K€ pour les parcs de stationnement en ouvrage,
 - 1,64 M€ pour le Complexe Aqualudique.
- **aux subventions de fonctionnement exceptionnelles**, pour :
 - l'accompagnement au Contrat de Ville (470 K€) et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (224,9 K€),
 - l'insertion à la Chambre Régionale Economie Sociale Solidaire – CRESS (30 K€) et la lutte contre la violence faite aux femmes (20 K€),
 - l'aide exceptionnelle versée au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (Faceco) pour le soutien aux victimes du conflit en Ukraine (143 K€).
- **aux charges exceptionnelles versées**, et principalement aux indemnités de licenciement (et régularisations sur cotisations) suite à la dissolution d'Invest in Reims (653,2 K€).

Les recettes d'investissement

Même si les recettes réelles d'investissement affichent un montant de 77,20 M€ en 2022, il est important d'en retraiter les excédents de fonctionnement capitalisés (32,16 M€) pour en aborder le détail. **Les recettes réelles d'investissement retraitées atteignent donc 45,04 M€ au CA 2022** (contre 47,99 M€ au CA 2021).

Budget Principal - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
13 - Subventions d'investissement	7 956 408	7 149 144
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000 000	22 000 000
20 - Immobilisations incorporelles	21 527	3 183
204 - Subventions d'équipement versées	39 787	35 711
23 - Immobilisations en cours	673 079	134 125
Total recettes d'équipement	28 690 801	29 322 163
10 - Dotations et fonds divers	17 681 402	14 317 533
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	55 531 353	32 161 330
165 - Dépôts et cautionnements reçus	8 371	8 590
27 - Autres immobilisations financières	906 805	688 090
Total recettes financières	74 127 931	47 175 543
45... Opérations pour comptes de tiers	700 000	700 000
Total recettes réelles d'investissement	103 518 732	77 197 706
040 - Opérations d'ordre entre sections	17 379 246	14 734 492
041 - Opérations patrimoniales	3 113 169	6 023 214
Total des recettes d'investissement	124 011 147	97 955 412

1. Chapitre 13 – Subventions d’investissement

Les subventions d’investissement correspondent aux participations que les partenaires du Grand Reims lui versent. Elles présentent un montant de 7,15M€ en 2022 (contre 7,96 M€ en 2021) et concernent notamment :

- les subventions de l’Etat à reverser dans le cadre des aides à la pierre pour 0,34 M€,
- les subventions pour les projets PNRU : 0,28 M€,
- les subventions au titre du Plan mobilité du Grand Reims : 0,11 M€,
- les subventions au titre des réseaux d’eaux pluviales pour le schéma directeur pluvial du Grand Reims(0,3 M€) et de la voirie, pour l’aménagement du giratoire - secteur Le Linguet (0,4 M€),
- les subventions au titre des politiques de proximité (construction, extension ou entretien des pôles scolaires Sept Saulx, Auménancourt, Petites Loges, l’équipement numérique des écoles- classes mobiles ...) : 0,61 M€,
- les subventions reçues dans le cadre des projets d’envergure, tels que :
 - la construction du Complexe Aqualudique, avec les financements de la Région (0,5 M€), du Département (1 M€) et de l’Etat - CNDS (0,11 M€),
 - la relocalisation de l’ESAD avec les financements de l’Etat (fonds friche) et la Région (1,6 M€),
- les amendes de police (1,76 M€) : il s’agit du reversement des amendes de police 2021, calculées sur la base des contraventions établies en 2020 sur l’ensemble du territoire, et principalement la Ville de Reims.

2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Les dotations et fonds divers perçus par la collectivité s’élèvent à 14,32 M€ et concernent exclusivement :

- le **FCTVA** perçu (9,53 M€) ;
- et la **taxe d’aménagement** (4,78 M€).

En parallèle, en dépenses, le produit de cette taxe a été reversés à hauteur de 0,26 M€ dans le cadre des financements d'équipements publics communaux.

3. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Ces recettes (0,69 M€) correspondent essentiellement :

- au remboursement des avances consenties ces dernières années aux budgets annexes des ZAC et parcs d'activités.

Ainsi, pour 2022, une enveloppe de 0,61 M€ a été remboursée par les budgets des parcs d'activités de la Malle et de la Husselle.

En dépenses, de nouvelles avances ont été constatées par le budget principal aux budgets annexes de la ZA Val des Bois et la ZAE Pontfaverger-Moronvillers (0,08 M€).

- au reversement d'un trop perçu (0,04 M€) par la Région sur la participation du Grand Reims (0,24 M€) au dispositif du Fonds Résistance, pour le soutien aux entreprises fragilisés lors de la crise sanitaire et économique de la covid-19.
- au remboursement de dette par les communes au titre de la dette théorique (écoles et églises) à hauteur de 0,03 M€.

Les dépenses d'investissement

A. L'approche globale

Budget Principal - Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
20 - Immobilisations incorporelles	3 825 827	4 565 091
204 - Subventions d'équipement versées	11 169 596	12 326 420
21 - Immobilisations corporelles	5 254 624	9 039 135
23 - Immobilisations en cours	59 788 769	58 404 272
Total dépenses d'équipement	80 038 816	84 334 917
10 - Dotations, fonds divers et réserves	240 523	257 552
13 - Subventions d'investissement	0	20 091
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 821 352	13 882 640
26 - Participations et créances rattachées	199 800	1 943 375
27 - Autres immobilisations financières	337 174	76 752
Total dépenses financières	15 598 849	16 180 410
45 - Opérations pour comptes de tiers	536 058	1 268 077
Total des dépenses réelles d'investissement	96 173 723	101 783 404

Au CA 2022, les dépenses d'équipement s'élèvent à 84,33 M€.

Le taux de réalisation, identique à celui de 2021, est de 77,4 % des crédits votés.

B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Le montant du remboursement en capital sur 2022 atteint 13,88 M€, réparti comme suit :

- 8,92 M€ au titre de l'encours réel,
- 4,96 M€ au titre de l'encours théorique.

Il doit toutefois être retraité des remboursements des dettes globalisées opérés par les communes en faveur de la communauté urbaine au titre des compétences restituées (écoles et églises) s'élevant à 29,95 K€.

En 2022, la Communauté urbaine a fait le choix de la consolidation d'emprunts à hauteur de 22 M€.

L'encours de la dette de la Communauté urbaine sur le budget principal, intégrant l'encours de dette théorique, est passé de 87,6 M€ au 31/12/2021 à 95,75 M€ au 31/12/2022.

2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Les dotations et fonds divers versés par la collectivité s'élèvent à 257,55 K€ et concernent **le reversement du produit de la taxe d'aménagement** pour le financement d'équipements publics communaux.

Le produit de la taxe d'aménagement 2021 a été reversé en 2022 pour les communes de Val de Vesle, Gueux, Bétheny, Trigny, Cernay les Reims et Courcy.

3. Chapitre 26 – Participations et créances rattachées

Ce chapitre est dédié aux capitalisations des organismes satellites. Sur 2022, il s'agit de la souscription au capital de la SPL AGENCIA (0,15 M€) et à l'augmentation de capital (et rachat d'actions) de la SEM AGENCIA (1,79 M€).

4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Ces dépenses correspondent exclusivement **aux besoins d'emprunt des budgets ZAC et Parcs d'activités** qui sont gérés sous la forme d'avances remboursables par le budget principal.

Ainsi, pour 2022, une enveloppe de 76,75 K€ a été consacrée aux budgets annexes de la ZA Val des Bois et de la ZAE Pontfaverger-Moronvilliers.

5. Chapitres 20, 204, 21, 23 - Les dépenses d'équipement

Au CA 2022, les dépenses d'équipement s'élèvent à 84,33 M€.

Afin de faciliter l'identification des projets, les dépenses d'équipement réalisées en 2022 ont été déclinées en investissements courants et investissements de projets ; ces derniers correspondent à des actions particulières que la Communauté urbaine a souhaité individualiser compte tenu de leurs enjeux.

Les autorisations de programme

Afin de mieux programmer les investissements dans le temps, les opérations d'équipement (hors échanges fonciers) sont suivies à travers la procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'une opération d'équipement.

	Montant total des crédits de paiement réalisés en 2021	Montant total des crédits de paiement réalisés en 2022
	80,04 M€	84,33 M€
Investissements courants	50,39 M€	47,34 M€
Investissements de projets	28,86 M€	36,99 M€
Reprises sur avances forfaitaires (uniquement en 2021) et échanges fonciers	0,79 M€	0 M€

✓ **La répartition relative aux dépenses d'investissement courant en 2022**

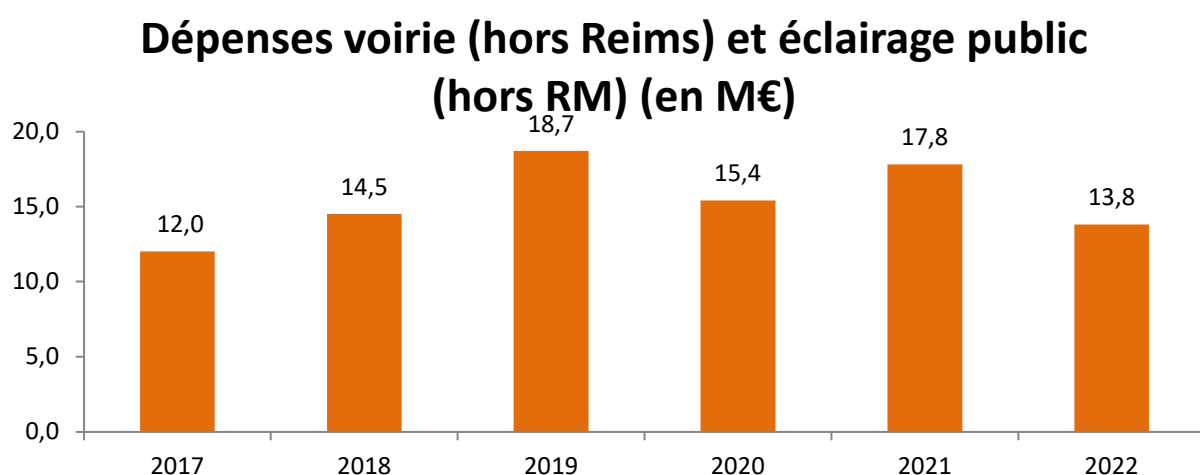
Investissement courant – CP 2022 réalisés (en €)

Affaires scolaires et petite enfance	1 364 803
Eaux pluviales	3 243 693
Eclairage public (ex-RM)	3 841 326
Enseignement supérieur et développement économique	279 865
Environnement et cadre de vie	2 873 244
Incendie et secours	333 147
Moyens généraux	2 220 979
Patrimoine de la collectivité	3 768 032
Voirie des ex-EPCI	1 138 496
Voirie - Périmètre Ville de Reims	14 496 346
Voirie (hors Reims) et éclairage public (hors RM)	13 783 219
Total investissement courant	47 343 153

Le total des investissements courants s'élève à 47 343 153 €. La part consacrée à la voirie et à l'éclairage public représente 70,25 % du total, soit un peu moins des trois quarts des investissements courants. C'était l'engagement pris auprès des élus de réaliser les projets prévus au titre du mandat 2014-2020, puis réitéré pour le mandat 2020-2026.

Dès le BP 2017, une autorisation de programme dédiée à la voirie et à l'éclairage public des communes hors Ville de Reims de 48 M€ a été ouverte, soit 12 M€ par an sur la période 2017-2020. Celle-ci a par la suite été revalorisée à 12,8 M€ / an afin d'intégrer des dépenses jusqu'alors comptabilisées en fonctionnement et qui le sont désormais en investissement (hors travaux sur les ouvrages d'art situés dans les territoires et ex voiries intercommunales).

Ainsi depuis décembre 2020, l'AP voirie a été revalorisée à hauteur de 78 M€ pour toute la durée du mandat.



En 2022, malgré les impacts de la crise sanitaire encore présents sur le déroulement de certaines opérations, la dépense, pour ces mêmes travaux de voirie, s'est élevée à **13,8 M€**.

Il faut également ajouter les dépenses dédiées aux travaux réalisés pour les anciennes voiries intercommunales, qui se sont élevées à 1,14M€ en 2022.

Pour rappel, les crédits budgétaires 2022 avaient été exceptionnellement majorés de 1M€ pour l'enveloppe de programmation des travaux et de voirie et de 0,5M€ pour l'ex-voirie intercommunale.

Par ailleurs, en ce qui concerne les dépenses de voirie sur le périmètre de la Ville de Reims, un objectif de travaux, à hauteur de 17 M€ annuel était fixé.

Au regard de la typologie des dépenses prises en compte au sein de cette enveloppe, on notera qu'au titre de l'exercice 2022, **ce sont près de 16,8 M€** qui ont été consacrés aux travaux de voirie sur le périmètre de la Ville de Reims :

- 14,5 M€ au sein de l'autorisation de programme Courant
- 2,3 M€ au sein des autorisations de programme Projet

✓ **Les dépenses relatives aux investissements de projet**

Les dépenses d'investissement qui ont été réalisées au cours de 2022 sont présentées sous forme de tableaux figurant ci-après. Ils retracent l'intégralité des dépenses ventilées dans les mêmes termes que dans le budget afin de bien établir le lien entre ce dernier et le compte administratif.

Investissement projet - CP 2022 réalisés (en €)

Voirie	11 042 015
Développement économique et aménagement des espaces publics	9 212 709
Affaires scolaires et petite enfance	3 155 845
Rénovation urbaine	3 143 184
Enseignement supérieur	3 059 323
Eclairage public	1 449 767
Mobilité durable	1 298 429
Patrimoine	1 253 947
Développement durable	1 170 040
Aménagement numérique	1 024 753
Habitat	876 620
Maitrise de l'écoulement des eaux pluviales	305 130
Total des investissements projet	36 991 764

Au budget principal, parmi les principaux CP 2022 réalisés et liés aux AP spécifiques aux pôles territoriaux, on peut citer :

Autorisation de Programme	CP réalisé 2022 (€)
Investissement courant	18 649 666
Incendie et secours	333 147
Eaux pluviales	2 030 000
Voirie des ex-EPCI	1 138 497
Voirie (hors Reims) et éclairage public (hors RM)	13 783 219
Affaires scolaires et petite enfance	1 364 803
Investissement Projet	9 933 266
Voirie	989 808
Aménagement secteur Le Linguet – création d'un giratoire	989 808
Développement économique et aménagement des espaces publics	3 842 577
Fonds de soutien à l'investissement communal	439 902
ZAC Sohettes Val des Bois - participation aménagement	2 233 800
Zone d'activités économique de Fismes	39 540
Planification territoriale	133 646
Aménagement et développement de la Bioraffinerie Pomacle Bazancourt	995 689
Eclairage public	499 500
Eclairage public - Remplacement des ballons fluorescents (hors ex RM)	499 500
Aménagement numérique	807 020
Losange - Aménagement numérique régional	807 020
Patrimoine	638 516
Accessibilité des bâtiments	234 038
Centre de secours SDIS - Cormicy et Beine Nauroy	404 477
Affaires scolaires et petite enfance	3 155 845
Lavannes - Extension de l'école et du restaurant	44 493
Ecueil - Construction d'un groupe scolaire	223 246
Auménancourt - Extension du pôle scolaire	2 935
Les Petites Loges - Construction d'un groupe scolaire	2 011 164
Dontrien - Construction d'un pôle scolaire	17 111
Warmeriville - Réhabilitation de la crèche	26 975
Réhabilitation groupe scolaire Bourgogne Fresne	5 670
Witry-les-Reims - Réhabilitation école maternelle Jules Vernes	60 137
Equiperment numérique des écoles – classes mobiles	379 895
Val de Vesle – Extension école et création cantine	135 337
Sept Saulx – Réfection de la toiture de l'école	89 918
Fismes - Réhabilitation bâtiment et végétalisation de la cour d'école Centre	98 800
Fismes - Ecole Deschamps - Réhabilitation	60 163
Total :	28 582 932

Parmi les principales autres autorisations de programme, on peut citer :

Autorisations de Programme	CP réalisé 2022 (€)
Investissement courant	28 693 485
Environnement et cadre de vie	2 873 244
Enseignement supérieur et développement économique	279 865
Patrimoine de la collectivité	3 768 032
Moyens généraux	2 220 979
Eaux pluviales	1 213 693
Eclairage public (ex-RM)	3 841 326
Voirie - Périmètre Ville de Reims	14 496 346
Investissement projet	27 058 497
Développement économique et aménagement des espaces publics	5 370 132
Reims Grand Centre	656 141
Planification territoriale	186 321
Port Colbert	1 739 127
Quartier Clairmarais	8 850
Frange Sud	2 850
Aides aux entreprises	50 848
Quartier du Chemin Vert – Aménagement	1 827 522
Voie des Sacres	885 758
Contournement de l'aéroport : dévoiement de la RD931	12 715
Voirie	10 052 207
Déclassement des RN44 et 51 et ouvrages associés	8 541 532
Liaison Tondeurs A34	1 510 675
Eclairage public	950 267
Mise en lumière des monuments	643 663
Géodétection des réseaux éclairage feux tricolores	306 604
Maitrise de l'écoulement des eaux pluviales	305 131
Schéma directeur pluvial	305 131
Habitat	876 620
Délégation des aides à la pierre	341 833
Accession à la propriété	248 717
Amélioration de l'habitat (OPAH)	286 069
Rénovation urbaine	3 143 184
Etudes PNRU 1 et 2	247 280
PNRU 2 - Voirie éclairage et pluvial - quartier Orgeval	418 790
PNRU 2 - Voirie éclairage et pluvial - quartier Châtillons	1 678 358
PNRU 2 - Voirie éclairage et pluvial - quartier Croix Rouge	357 529

PNRU 2 - Voirie éclairage et pluvial - quartier Europe	441 226
Mobilité durable	1 298 429
Liaison Europe Croix Blandin	196 728
Plan de mobilité du Grand Reims	554 665
Schéma cyclable du Grand Reims	547 036
Enseignement supérieur	3 059 323
ESAD – relocalisation	1 259 552
Convention avec l'URCA	149 771
Equipements de recherche	350 000
Campus 3.0	1 100 000
Institut Catholique de Paris	200 000
Aménagement numérique	217 733
Jupiter - Construction du réseau haut débit	217 733
Développement durable	1 170 041
Coulée verte	24 102
Zone humide des eaux vannes – AZHUREV	43 985
Rénovation énergétique des bâtiments scolaires et communautaires	273 249
Berges du Canal	828 705
Patrimoine	615 431
Futur site unique relations usagers	10 714
Infrastructure des réseaux informatiques	604 717
Total :	55 751 982

Au global, la répartition est la suivante :

	Courant	Projet	Total
Spécifiques pôles territoriaux	18,65	9,93	28,58
Autres AP	28,69	27,06	55,75
Total	47,34	36,99	84,33

3. LES BUDGETS ANNEXES



Budget des ordures ménagères

Le budget annexe des ordures ménagères retrace l'ensemble des recettes et des dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget OM	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement (*)	42 108 501	43 748 308
Dépenses réelles de fonctionnement	34 717 480	36 777 132
Épargne brute	7 391 021	6 971 176
Remboursement du capital des emprunts	240 824	132 028
Épargne nette	7 150 196	6 839 148

(*) Sans retraitement des produits de cessions

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget OM	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement (*)	41 956 864	43 716 948
Dépenses réelles de fonctionnement	34 717 480	36 777 132
Épargne brute	7 239 384	6 939 816
Remboursement du capital des emprunts	240 824	132 028
Épargne nette	6 998 559	6 807 788

(*) Avec retraitement des produits de cessions

I. Les recettes de fonctionnement

Budget OM - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuation de charges	52 428	63 164
70 - Produits des services	3 077 287	3 408 891
73 - Impôts et Taxes	33 726 585	34 957 939
74 - Dotations et participations	4 684 101	4 761 193
75 - Autres produits de gestion courante	296 450	330 948
Total recettes de gestion courante	41 836 851	43 522 135
77 - Produits exceptionnels	271 649	226 173
Total recettes réelles de fonctionnement	42 108 501	43 748 308
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 057	125 307
Total recettes d'ordre de fonctionnement	300 057	125 307
Total recettes de fonctionnement	42 408 557	43 873 615

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 43,75 M€, en augmentation de de 1,64 M€ par rapport à 2021. Cette évolution s'explique principalement par le produit de la TEOM en hausse de 1,23 M€, suite à la revalorisation des bases locatives fixées nationalement. La conjoncture 2022 sur les cours mondiaux (notamment du carton et du papier) améliore également les recettes des ventes de matériaux issus du tri sélectif (+ 0,57 M€).

1. Chapitre 70 – Produits des services

Les produits des services s'établissent à 3,41 M€ et sont constitués principalement :

- des ventes de matériaux issus du tri sélectif (reprise des plastiques, des journaux, du verre, des emballages ménagers recyclables ...) à hauteur de 2,92 M€,
- des remboursements de frais par les autres budgets (349 K€),
- de la facturation des prestations réalisées pour le compte de tiers (enlèvements des encombrants, des déchets verts à domicile...), de la redevance aux professionnels pour le traitement des déchets industriels et commerciaux, du traitement des mâchefers (137 K€).

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente la principale recette de ce budget (près de 80 % des recettes réelles de fonctionnement) **avec 34,81 M€.**

Le taux de TEOM appliqué par la Communauté urbaine du Grand Reims est de 9 %.

Son produit et son taux ont exclusivement pour objet de couvrir les dépenses exposées par la collectivité pour assurer le service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères non couvertes par des recettes non fiscales.

3. Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations s'élèvent à 4,76 M€.

Elles comprennent principalement diverses subventions liées à la collecte sélective dont :

- le contrat avec ADELPHE relatif à l'action à la performance (Barème E) pour le soutien à la tonne trié (2,6 M€),
- la subvention d'Eco-emballage (1,3 M€) – reversée par le SYVALOM - pour le soutien à la tonne trié,
- la subvention de l'éco-organisme de la filière papier, ECOFOLIO, pour la valorisation des déchets papier (0,33 M€).

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes du chapitre 75 concernent essentiellement les recettes liées au centre de valorisation énergétique Rémival : droit d'usage garantie DU1 et proportionnel DU2 sur les recettes extérieures (199,98 K€), l'intéressement à la vente de chaleur (76,19 K€) et la redevance d'occupation du domaine public (50K€).

II. Les dépenses de fonctionnement

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	29 064 280	30 729 974
012 - Charges de personnel	5 631 113	5 947 338
65 - Charges de gestion courante	1 775	61 826
Total dépenses de gestion courante	34 697 168	36 739 137
66 - Charges financières	14 312	10 189
67 - Charges exceptionnelles	6 000	27 806
Total dépenses réelles de fonctionnement	34 717 480	36 777 132
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 046 539	2 789 655
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	3 046 539	2 789 655
Total dépenses de fonctionnement	37 764 019	39 566 787

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent **36,78 M€**, en augmentation de plus de 2,1 M€ par rapport à 2021.

1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 011 - Charges à caractère général dont	29 064 280	30 729 974
Contrats de prestations de services	25 148 869	26 252 591
Remboursement de frais au budget principal	625 581	903 287

Les charges à caractère général, en augmentation de **1,67 M€**, s'élèvent à **30,73M€** (contre **29,06 M€** en 2021).

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des indices de révisions des marchés et des coûts de l'énergie.

Les contrats de prestations de services concentrent la grande majorité des crédits de fonctionnement de ce budget pour un montant total de 26,25 M€.

Pour rappel, le Grand Reims assure la compétence « collecte et traitement des déchets et assimilés » :

- la collecte traditionnelle des ordures ménagères : 5,67 M€,
- la collecte des déchets recyclables : 3,35 M€,
- le centre de valorisation énergétique : 7,06 M€,
- le centre de tri TRIVALFER : 2,31 M€,
- les déchetteries urbaines : 2,12 M€,
- la régie de collecte (déchettes, carburants ...) : 4,45 M€.

2. Chapitre 012 - Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 5,95 M€ en 2022 (contre 5,63 M€ en 2021).

Cette hausse de plus de 0,32 M€ (soit + 5,6 %) peut s'expliquer, comme pour le budget principal, par :

- des mesures locales en faveur de l'action sociale : la revalorisation de la participation de l'employeur à la prévoyance, l'adhésion de l'ensemble des agents au CNAS,
- des mesures nationales : la revalorisation de 3,5 % du point d'indice, les augmentations successives du SMIC, la revalorisation indiciaire des agents de catégorie B et C et la création d'échelons terminaux pour les agents de catégorie A, le versement de l'indemnité inflation,
- les autres mesures locales : l'augmentation du régime indemnitaire des agents (en compensation au passage des 1 607 heures), les créations d'emplois.

3. Chapitre 66 - Les charges financières

Les charges financières s'élèvent à 10,19 K€ au CA 2022.

A ce titre, on rappellera que l'encours au 31 décembre 2022 est de 365,56 K€.

III. Les recettes d'investissement

Budget OM - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
13 - Subventions d'investissement	22 876	638 434
20 - Immobilisations incorporelles	992	507
21 - Immobilisations corporelles	22 442	16 340
23 - Immobilisations en cours	483 623	158 836
Total recettes d'équipement	529 933	814 117
10 - Dotations et fonds divers	579 715	254 235
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	40 094	1 016 140
Total recettes financières	619 810	1 270 375
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 046 539	2 789 655
041 - Opérations patrimoniales	285 515	21 205
Total recettes d'investissement	4 481 796	4 895 351

Les recettes réelles d'investissement comprennent principalement :

- le FCTVA (chapitre 10) à hauteur de 254,24 K€,
- des subventions (chapitre 13) de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour les travaux de réaménagement de la déchetterie de Saint Brice Courcelles (320 K€), et au titre de la DSIL, pour l'agrandissement de la déchetterie de Witry les Reims et la mise aux normes de la déchetterie de Sillery (366,86 K€).

IV. Les dépenses d'équipement

En 2022, la Communauté urbaine du Grand Reims a investi près de 2,8 M€.

Les principaux investissements ont porté sur **l'achat des bacs, l'achat de véhicules et la réalisation de travaux de modernisation de déchetteries**, avec :

- l'achat de véhicules de collecte au niveau de la régie et l'anticipation des difficultés d'approvisionnement avec l'achat de 5 châssis (766 K€ HT),
- l'achat de matériels de bacs (498 K€ HT), intégrant la hausse des tarifs et poursuivant la dotation du secteur ouest,
- les travaux sur les déchetteries du secteur « régie » et notamment celle d'Hermonville (265 K€ HT),

- les travaux sur les déchetteries du secteur « urbain » et principalement la fin de ceux sur Saint-Brice Courcelles (499 K€ HT).

Il est à noter que pour cette année 2022, l'exécution budgétaire a été ralentie à cause en partie de la crise économique qui a impacté la réalisation de travaux (retard de livraison, augmentation des coûts pour les prestataires) et la fourniture des matériels (problème approvisionnement ...).

Il avait été inscrit une enveloppe de 4,9 M€ HT au BP, et seulement 2,5 M€ HT ont été réalisés, en raison :

- des travaux sur le centre de tri : l'attribution du marché portant sur le process industriel n'est intervenu qu'en décembre 2022 et l'avance forfaitaire n'a pu être versée en 2022. De plus, la mission d'avant-projet détaillé n'a pu être finalisée en 2022. De ce fait, les marchés de travaux n'ont pas encore été lancés. Ce qui explique que les dépenses sont décalées en partie (prévisionnel à 900 K€ HT en 2022),
- du retard dans la mise en œuvre de la phase expérimentale (et par conséquence du déploiement) de la collecte des biodéchets (liée aux difficultés de livraison des points d'apport volontaire), dans l'approvisionnement des conteneurs enterrés et des composteurs individuels et dans le retard dans la mise en œuvre des bacs du secteurs ouest à cause d'un faible taux de réponse à l'enquête de dotation (BP 1 460 K€ pour 498 K€ de réalisé),
- des provisions envisagées pour l'achat de terrain dans le cadre du schéma directeur des déchetteries.

Les dépenses d'investissements réalisées en 2022 peuvent également être ventilés au niveau du territoire, à savoir :

- pour les pôles territoriaux : 1 385 K€ HT,
- pour le territoire ex-RM : 1 391 K€ HT.

Budget Transports publics de personnes

Le budget annexe des transports publics retrace l'ensemble des recettes et des dépenses liées au transport public de personnes.

Il intègre notamment les mouvements financiers liés aux délégations de service public de transport urbain (MARS), au transport de personnes à mobilité réduite (LUCKY STAR) et les dépenses liées au transfert des compétences de la Région (pour les lignes régulières).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Transports	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	58 914 749	63 444 118
Dépenses réelles de fonctionnement	60 829 124	62 628 709
Épargne brute	-1 914 376	815 409
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	-1 914 376	815 409

I. Les recettes de fonctionnement

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuation de charges	0	100
70 - Produits des services	289 502	352 397
73 - Impôts et Taxes	45 483 356	47 922 043
74 - Dotations et participations	12 330 434	14 441 972
75 - Autres produits de gestion courante	292 328	292 116
Total recettes de gestion courante	58 395 620	63 008 627
77 - Produits exceptionnels	519 129	435 491
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	58 914 749	63 444 118
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 758 727	165 844
Total recettes d'ordre de fonctionnement	2 758 727	165 844
Total recettes de fonctionnement	61 673 476	63 609 962

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 63,44 M€ en 2022 (contre 58,91 M€ en 2021). En hausse de 4,53 M€, cette progression s'explique d'une part, par le produit du Versement Mobilité (+ 2,44 M€), et d'autre part par la participation du budget principal (+ 1,89 M€).

D'un montant de 352,4 K€, les produits des services (chapitre 70) correspondent principalement :

- au remboursement par le concessionnaire de frais tels que le vidage des poubelles des stations de tramway et des arrêts de bus réalisés par la communauté urbaine (en vertu de l'avenant n° 11 au contrat de concession) à hauteur de 40 K€,
- au recouvrement de la TEOM pour le dépôt des autobus et le centre de maintenance du tramway (25,25 K€),
- aux recettes d'abonnements pour les services en faveur des personnes à mobilité réduite (235,38 K€) et pour les lignes régulières de transports interurbains (51,77 K€).

Le chapitre 73 (impôts et taxes) retrace le **produit du versement mobilité (VM), qui s'élève à 47,92 M€**. Le versement mobilité est dû par les entreprises de plus de 11 salariés (taux appliqué sur la masse salariale de l'entreprise).

Le produit du versement mobilité prend en compte :

- un taux de 1,8 %,
- un lissage sur 12 années (jusqu'en 2028) du taux de 1,8 % pour les communes hors ex-RM. En 2022, ce taux lissé est passé à 1,15 % pour la commune de Thillois et à 0,9 % pour les autres communes du Grand Reims.

Cette recette affiche une hausse de près de 2,44 M€ de CA à CA. Elle peut se décomposer comme suit :

- + 0,3 M€ dû à la convergence progressive des différents taux de VM appliqués vers le taux cible voté de 1,8% .
- + 0,7 M€ dû au changement de mode de reversement de cette taxe à compter de 2022. En effet, à partir de 2022, l'URSSAF Caisse Nationale (ex-ACOSS) reverse aux AOM les sommes dues au titre du VM (c'est-à-dire les cotisations déclarées par les employeurs) et non plus les sommes réellement encaissées. Ainsi, les restes à recouvrer antérieures au 01/01/2022, c'est à la différence entre les sommes dues et les encaissements réels, ont été reversés en une seule fois à chaque AOM. Pour la Communauté urbaine du Grand Reims, cela a représenté une recette d'un peu plus de 750 K€.
- + 1,4 M€ dû principalement à la bonne santé de l'emploi en France et à la baisse du chômage (- 2,4 % dans la zone d'emploi de Reims entre le 4^{ème} trim. 2021 et le 4^{ème} trim. 2022).

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 74 - Dotations et participations	12 330 434	14 441 972
Participation d'équilibre du budget Principal	11 102 041	12 987 059
Participation du budget Principal au titre de la loi SRU	698 060	924 579
Compensation de la Région liée au transfert de charges - transports réguliers	530 333	530 333

Les dotations et participations (chapitre 74) s'établissent à 14,44 M€ au CA 2022.

Ces recettes se composent principalement de :

- la compensation de la Région liée au transfert des lignes régulières (0,53 M€),
- la subvention du budget principal au titre de la loi SRU (0,92 M€). Ce montant correspond à la compensation financière des réductions tarifaires reconnues aux personnes bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire,

- la subvention d'équilibre du budget principal (12,99 M€).

En effet il faut souligner aussi que la participation au CA 2021 (11,1 M€) avait vu son montant minoré de 2,6 M€. Dans le cadre de la crise sanitaire, un second versement d'avance remboursable avait été consenti au profit des Autorités Organisatrices de la Mobilité, destiné à compenser les pertes de ressources, ce qui ne fût pas le cas en 2022.

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) enregistre principalement la compensation liée au relèvement du seuil du nombre des salariés impliquant l'assujettissement des entreprises au versement mobilité, en stabilité par rapport à 2021 (290,32 K€).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 435,49 K€ au CA 2022 et comprennent principalement les pénalités versées par MARS d'une part, en vertu des clauses de facturation des jours de grève effectués (336,27 K€), et d'autre part, au titre des pénalités liées à la démarche qualité (28,83 K€).

Sur l'exercice 2022, des produits de cessions à hauteur de 69,61 K€ ont également été constatés.

II. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 62,63 M€ au CA 2022 (contre 60,83 M€ au CA 2021), en augmentation de 1,8 M€, essentiellement expliquée par le versement des subventions d'exploitation au concessionnaire et aux partenaires (+ 1 M€) et aux charges à caractère général (+ 0,7 M€).

Budget Transports - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	4 328 802	5 043 349
012 - Charges de personnel	237 196	287 009
014 - Atténuations de produits	25 833	26 236
65 - Charges de gestion courante	56 237 117	57 272 114
Total dépenses de gestion courante	60 828 949	62 628 709
67 - Charges exceptionnelles	176	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	60 829 124	62 628 709
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	844 352	981 253
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	844 352	981 253
Total dépenses de fonctionnement	61 673 476	63 609 962

Les charges à caractère général (chapitre 011) affichent des dépenses à 5,04 M€. Elles concernent principalement :

- le remboursement au département de la Marne au titre du service MOBULYS, du transport de personnes à mobilité réduite (282,4 K€),
- la reprise en régie directe, via des marchés de transporteurs, pour les quatre lignes interurbaines précédemment gérées par la Région (633,01 K€), ainsi que pour le service en faveur des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de l'ex Reims Métropole (2,52 M€),
- les honoraires versés à hauteur de 674,01 K€, notamment pour l'assistance, les audits technique, juridique et financier, les expertises sécurité sur la ligne du tramway et la démarche qualité,
- le remboursement de frais aux autres budgets pour 481,94 K€,
- la taxe foncière et la TEOM pour le centre de maintenance du tramway et le dépôt des autobus pour 151,19 K€,
- les dépenses liées au réseau de transport (marquages au sol, maintenance et renouvellement des équipements de priorité aux feux, vidage des poubelles aux stations de tramway et de bus ...) pour 280,77 K€.

Les charges de personnel (chapitre 012) sur cet exercice sont de l'ordre de 287K€. A l'instar de tous les autres budgets, l'augmentation de la masse salariale est consécutive aux :

- mesures locales en faveur de l'action sociale : la revalorisation de la participation de l'employeur à la prévoyance, l'adhésion de l'ensemble des agents au CNAS,
- mesures nationales : la revalorisation de 3,5 % du point d'indice, les augmentations successives du SMIC, la revalorisation indiciaire des agents de catégorie B et C et la création d'échelons terminaux pour les agents de catégorie A, le versement de l'indemnité inflation,
- autres mesures locales : l'augmentation du régime indemnitaire des agents (en compensation au passage des 1 607 heures), les créations d'emplois.

Les atténuations de produits (chapitre 014), dédiés à la restitution de la taxe du versement transport, s'élèvent à 26,24 K€. Il s'agit uniquement de remboursements dédiés aux agents logés ; les remboursements d'indus étant désormais directement déduits des recettes du versement mobilité versées par les URSSAF et la CMSA.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) comprennent la plupart des dépenses de ce budget, soit près de 92 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un montant de 57,27 M€. Il regroupe l'ensemble des subventions d'exploitation versées au concessionnaire et aux autres partenaires, en particulier :

- la subvention forfaitaire d'exploitation versée à MARS de 55,28 M€ pour le réseau de bus et tramway, qui inclut désormais la compensation versée au délégataire pour la perte de recettes à la suite de la réforme des abonnements CCAS. Ce montant intègre également l'indemnisation 2021 de 0,93 M€ liée à la crise sanitaire de la covid-19,
- le premier acompte (1,18 M€) sur la subvention d'équipement pour engager la transition énergétique du parc de bus et le lancement des études de faisabilité dans le cadre des deux lignes BHNS, en application de l'avenant 19 du contrat de concession,
- la subvention au titre de la loi SRU de l'ordre de 0,56 M€, précédemment évoquée,
- la compensation versée au délégataire pour la non-homologation des tarifs, décidée en 2019, au titre de 2021 (200 K€).

III. La section d'investissement

Budget Transports - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 858 170	0
23 - Immobilisations en cours	263 070	0
Total recettes d'équipement	6 121 240	0
10 - Dotations et fonds divers	1 287 728	64 821
Total recettes financières	1 287 728	64 821
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	844 352	981 253
041 - Opérations patrimoniales	6 150 690	0
Total recettes d'investissement	14 404 010	1 046 074

Les recettes réelles d'investissement sont issues exclusivement du produit du FCTVA.

En matière de dépenses, la Communauté urbaine du Grand Reims a investi plus de 0,7 M€ au titre du budget transports en 2022.

On peut notamment citer au titre de **l'investissement courant (0,48 M€)** :

- les travaux annuels d'aménagements sur les couloirs de bus : 211,6 K€,
- les études et les aménagements liés à la sécurité du Tramway et à la priorité des bus aux carrefours à feux : 79,58 K€,
- l'acquisition de véhicules pour le transport des personnes à mobilité réduite et pour le renouvellement du parc nécessaire au service : 186,88 K€.

Sur l'investissement de projet, 0,23 M€ ont été consacrés aux études techniques et premiers travaux (inspections et contrôles du réseau) pour les lignes à haut niveau de service (LHNS).

L'étude de faisabilité des deux lignes de bus à haut niveau de service (150 K€ HT) a été confiée au cabinet Transamo par le concessionnaire MARS.

Cette étude a été complétée par une mission confiée au CEREMA sous forme de contrat de partenariat de recherche et développement, pour un montant de 40 K€ HT, dont la moitié prise en charge par le CEREMA, pour évaluer les avantages et les risques des choix de motorisation des bus à haut niveau de service.

Budget de l'eau potable

Le budget annexe de l'eau retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion de l'eau potable. Il regroupe :

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Eau	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	23 553 681	24 840 124
Dépenses réelles de fonctionnement	15 790 229	16 586 707
Épargne brute	7 763 453	8 253 417
Remboursement de capital	2 034 330	2 277 966
Épargne nette	5 729 122	5 975 451

I. Les recettes de fonctionnement

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuation de charges	192 433	225 362
70 - Produits des services	22 505 006	23 584 773
74 - Subventions d'exploitation	498 497	502 151
75 - Autres produits de gestion courante	214 197	208 995
Total recettes de gestion courante	23 410 132	24 521 280
76 - Produits financiers	0	0
77 - Produits exceptionnels	143 549	318 844
Total recettes réelles de fonctionnement	23 553 681	24 840 124
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	609 878	623 738
Total recettes d'ordre de fonctionnement	609 878	623 738
Total recettes de fonctionnement	24 163 559	25 463 862

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 24,84 M€ (contre 23,55M€ en 2021).

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 70 - Produits des services	22 505 006	23 584 773
Vente d'eau aux abonnés (part proportionnelle)	13 705 239	16 145 107
Surtaxes versées par les délégataires	1 579 805	
Redevance pour pollution d'origine domestique	2 531 038	2 714 076
Location des compteurs	982 930	1 118 473
Remboursement de frais par le budget principal et les budgets annexes	3 134 950	2 977 891
Autres produits de services	571 043	629 226

Les produits des services s'établissent en 2022 à 23,6 M€.

Les produits des ventes d'eau regroupent aussi bien la part proportionnelle que les « surtaxes » versées par les délégataires, et représentent 16,1 M€, soit 68,5 % des recettes de ce chapitre, sur la base de tarifs inchangés, la révision des prix de l'eau votée en 2022 ne prenant effet qu'en 2023.

Les délégataires sont tenus de percevoir pour le compte de la collectivité, auprès des abonnés, une redevance au titre de la mise à disposition des équipements. Cette part dite « surtaxe » est reversée par les délégataires en vertu des contrats repris des communes et des ex-EPCI dans le cadre de la création de la communauté urbaine.

La redevance perçue au profit de l'Agence de l'Eau (pour pollution d'origine domestique) atteint 2,71 M€. Cette somme est aussi comptabilisée en dépenses (chap. 014).

Les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget annexe de l'eau (2,98 M€) et remboursées, notamment, par le budget annexe de l'assainissement (2,51 M€) et le budget principal (0,46 M€).

Les autres postes de ce chapitre concernent notamment les locations de compteurs (1,12 M€) et les remboursements des travaux réalisés pour le compte de tiers (0,53M€).

2. Chapitre 74 – Dotations et participations

Les recettes du chapitre 74 s'élèvent à 0,5 M€.

Elles concernent exclusivement le financement de l'Agence de l'Eau, des animations du réseau, de la protection des captages et des études sur le réseau d'eau potable (0,36 M€). On peut également citer le financement des opérations de coopération décentralisée avec le Burkina Faso – Zhorgo Boudry (0,14 M€).

3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes au chapitre 75 s'établissent à 209 K€. Elles concernent principalement :

- la participation des agents pour les titres restaurant (70 K€),
- les produits du domaine pour les antennes téléphoniques situées sur les châteaux d'eau (66 K€),
- la rémunération de l'Agence de l'Eau en tant qu'exploitant des services eau et assainissement au titre de l'année 2020 (33 K€),
- les redevances contractuelles versées par les fermiers et concessionnaires dans le cadre des contrats de DSP (40 K€).

Chapitre 77 – Produits exceptionnel

Les recettes au chapitre 77 s'élèvent à 319 K€ et concernent principalement les régularisations opérées sur la régie de l'eau (remises exceptionnelles pour fuite, remboursements index inférieurs ou erronés, remboursements sur mensualisation ...).

II. Les dépenses de fonctionnement

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	4 391 012	5 011 031
012 - Charges de personnel	7 663 437	8 057 192
014 - Atténuations de produits	2 953 000	2 696 396
65 - Charges de gestion courante	400 355	262 177
Total dépenses de gestion courante	15 407 804	16 026 797
66 - Charges financières	133 787	174 871
67 - Charges exceptionnelles	248 637	331 632
68 - Dotations aux amortissements et provisions	0	53 408
Total dépenses réelles de fonctionnement	15 790 229	16 586 707
042 - Transferts entre sections	4 401 720	4 388 297
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	4 401 720	4 388 297
Total dépenses de fonctionnement	20 191 948	20 975 005

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 16,6 M€ en 2022, contre 15,8 M€ en 2021.

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 391 012	5 011 031
Achats d'eau	0	161 299
Fluides et carburants	742 633	1 054 956
Autres fournitures	290 268	331 648
BEA Couraux	197 995	197 987
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	122 482	168 573
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	293 381	433 022
Redevance versée aux agences de l'eau	968 227	862 198
Autres charges à caractère général	616 431	612 073
Remboursement de frais au budget principal	1 159 596	1 189 275

Le chapitre 011 s'élève à 5,01 M en 2022. Ces charges augmentent du fait principalement des dynamiques d'inflation, en particulier des prix de l'énergie et des carburants.

Outre les charges liées au fonctionnement courant du service de l'eau, on peut citer :

- les redevances versées aux agences de l'eau (0,86 M€). Elles sont calculées sur la base des quantités d'eau consommées. Il est à noter que l'Agence de l'Eau a abrogé le paiement par acompte, remplacé par un versement unique pour l'année pour la redevance « prélèvement sur la ressource »,
- les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget principal (1,19 M€) au profit du budget annexe de l'eau.

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale (8,06 M€), en augmentation de 5,14 %, représente 48,6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il faut toutefois les rapprocher des charges de personnel du budget annexe de l'assainissement et des flux de mutualisation entre ces deux budgets car les liens sont étroits du fait de l'affectation des agents au sein de la même direction. Il est d'ailleurs à noter que la répartition des agents a été actualisée dans le calcul des mises à disposition.

Les mesures liées à l'action sociale, locales et nationales, déjà évoquées dans les autres budgets, sont intégrées aux charges de personnel.

3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour pollution d'origine domestique versée à l'Agence de l'Eau constitue le principal poste de dépense de ce chapitre et s'établit à 2,51 M€.

Cette redevance fait l'objet d'une recette (au chapitre 70).

Les autres atténuations de crédits portent sur les remises accordées sur les factures d'eau (0,19 M€).

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante (262 K€) comprennent essentiellement :

- les créances admises en non-valeur (118 K€) et les créances éteintes (30 K€),
- les compensations tarifaires versées aux délégataires sur le prix de l'eau facturé aux usagers (115 K€).

5. Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 175 K€ en 2022 (dont 57 K€ au titre du Bail Emphytéotique Administratif – BEA pour l'usine de traitement des eaux de Couraux).

La seule dette propre de ce budget annexe entraîne des frais financiers à hauteur de 118 K€. La remontée des taux impactera la charge d'intérêts de la dette et particulièrement l'encours de dette à taux variable.

Parallèlement, le montant du remboursement en capital sur 2022 atteint 2,5 M€ (dont 0,2 M€ au titre du BEA pour l'usine de traitement des eaux de Couraux).

Sur ce budget, l'encours de la dette propre au 31 décembre 2022 est de 16,7M€.

6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles atteignent 332 K€ et comprennent principalement :

- le remboursement des frais d'entretien du Champ Captant d'Avaux à la Mairie d'Avaux, fixé par délibération, à hauteur de 30 K€,
- les subventions versées dans le cadre des opérations de coopération décentralisée avec le Burkina Faso qui s'établissent à 192 K€,
- les régularisations annuelles effectuées sur la régie de l'eau (remises exceptionnelles pour fuite, remboursements index inférieurs ou erronés, remboursements sur mensualisation ...) pour un montant de 86 K€.

III. Les recettes d'investissement

Budget Eau - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
13 - Subventions d'investissement	563 692	1 008 722
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 026 785	0
20 - Immobilisations incorporelles	13 385	0
23 - Immobilisations en cours	131 236	0
Total recettes d'équipement	5 735 098	1 008 722
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0
106 - Réserves	6 678 822	0
Total recettes financières	6 678 822	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	4 401 720	4 388 927
041 - Opérations patrimoniales	401 670	309 150
Total recettes d'investissement	17 217 309	5 706 799

Les subventions d'investissement (1M€) versées à la communauté urbaine par nos partenaires comprennent principalement les subventions versées par l'Agence de l'Eau (0,6 M€) et celles perçues dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Locale – DSIPL (0,5 M€).

A cet effet, on peut citer :

- l'étude AAC du champ captant d'Avaux,
- les travaux de sécurisation de la distribution d'eau potable de l'unité de distribution (UDI) de Dontrien,
- les travaux d'interconnexion en eau potable des unités de distribution du Rouillat et de Reims, ainsi que de la commune d'Auménancourt sur l'UDI de Reims,
- la sécurisation et amélioration qualitative et quantitative de l'eau potable du Tardenois et de Warmeriville.

Il n'y a eu **aucune consolidation d'emprunts** sur l'exercice 2022. Il est aussi à préciser que l'Agence de l'Eau a modifié ses modalités d'octroi des avances à taux 0%. Ces nouvelles dispositions limitent donc le versements des aides perçues.

IV. Les dépenses d'investissement

En ce qui concerne les dépenses, en 2022, la Communauté urbaine du Grand Reims a investi **7,8 M€ au titre du budget eau**.

Ces dépenses sont réparties entre les autorisations de programme Courant et les autorisations de programme Projet, de la façon suivante :

	CP réalisés 2022
COURANT	7,28 M€
PROJET	0,53 M€
TOTAL	7,81 M€

Au sein des autorisations de programme PROJET, les opérations ci-dessous ont été menées :

Autorisation de Programme	CP réalisés 2022 (€)
Interconnexion des communes de Chamuzy et Marfaux	221 916
PNRU 2	212 879
Quartier du Chemin Vert	96 745
Reims Grand Centre	983
TOTAL	532 522

Au sein des dépenses d'équipement (7,8 M€), une part importante a été consacrée à des opérations spécifiques aux territoires des pôles territoriaux, selon la ventilation suivante :

En M€	CP affectés spécifiquement aux 8 pôles	Autres opérations	Total CP réalisés 2022
COURANT	5,29 M€	1,99 M€	7,28 M€
PROJET	0,22 M€	0,31 M€	0,53 M€
TOTAL	5,51 M€	2,30 M€	7,81 M€

Le Grand Reims poursuit plusieurs ambitions :

- Entretien son patrimoine pour lui assurer une pérennité physique et écologique tout en développant la stratégie d'interconnexion des réseaux pour sécuriser l'alimentation en eau potable et rationaliser les ouvrages de traitement qui seront à construire sur le Grand Reims sur les prochaines années,
- Accompagner les acteurs du territoire sur les aires d'alimentation des captages pour préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines sur le moyen-long terme,
- Optimiser ses process tant d'un point de vue économique, pour faire face à la flambée des coûts des matières premières et de l'énergie, que technique pour s'inscrire dans la démarche environnementale de maîtrise de l'empreinte écologique de nos services publics.

Parmi les principaux travaux effectués en 2022, on peut citer :

- les travaux d'interconnexion en eau potable entre les réservoirs de Bourgogne et d'Auménancourt (800 K€),
- la création d'un réservoir de stockage d'eau potable, sur la commune de Dontrien (390 K€),
- des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable, sur la commune de Pomacle (327 K€),
- la poursuite du programme de renouvellement des compteurs d'eau (317 K€),
- des études de lutte contre les pesticides (35 K€),
- la poursuite des travaux d'interconnexion AEP (Alimentation en Eau Potable) entre l'Unité de Distribution (UDI) du Rouillat et les communes de Chaumuzy et Marfaux débutés en 2020 (222 K€),
- les travaux réalisés dans le cadre des projets PNRU 2 (213 K€). Dans le cadre des travaux d'aménagement urbains, il a été nécessaire de déplacer, renforcer et réhabiliter certains réseaux.

Budget de l'assainissement

Le budget annexe de l'assainissement retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion du service public d'assainissement collectif.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Assainissement	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	27 149 447	29 755 688
Dépenses réelles de fonctionnement	16 976 243	18 410 523
Épargne brute	10 173 205	11 345 165
Remboursement de capital	2 919 848	2 968 282
Épargne nette	7 253 357	8 376 883

I. Les recettes de fonctionnement

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuation de charges	414 180	447 810
70 - Produits des services	23 583 809	25 077 805
74 - Subventions d'exploitation	2 869 285	3 654 165
75 - Autres produits de gestion courante	32 019	95 562
Total recettes de gestion courante	26 899 294	29 275 342
76 - Produits financiers	61 142	44 091
77 - Produits exceptionnels	189 011	436 256
Total recettes réelles de fonctionnement	27 149 447	29 755 688
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	1 858 641	1 932 886
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 858 641	1 932 886
Total recettes de fonctionnement	29 008 089	31 688 574

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 29,76 M€ au CA 2022 (contre 27,15 M€ au CA 2021).

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 70 - Produits des services	23 583 809	25 077 805
Redevance d'assainissement collectif	15 812 493	18 602 897
Surtaxes versées par les délégataires	1 203 390	
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	2 075 448	2 169 443
Contribution du budget principal au titre des eaux pluviales	3 636 062	3 647 994
Remboursement de frais des autres budgets	117 267	135 211
Autres produits des services	739 149	522 260

Les produits des services s'établissent en 2022 à 25,1 M€.

Les produits de l'assainissement regroupent aussi bien la redevance d'assainissement que les « surtaxes » versées par les délégataires, et représentent 18,6 M€, soit 74,2 % des recettes de ce chapitre, sur la base de tarifs inchangés.

Comme évoqué précédemment, une réflexion sur l'harmonisation du prix de l'eau est actuellement en cours, et pourra, à l'avenir, modifier le volume des recettes encaissées.

Les délégataires sont tenus de percevoir pour le compte de la collectivité auprès des abonnés une redevance au titre de la mise à disposition des équipements. Cette part dite « surtaxe » est reversée par les délégataires en vertu des contrats repris des communes et des ex-EPCI dans le cadre de la création de la Communauté urbaine.

La redevance perçue au profit de l'Agence de l'Eau pour la modernisation des réseaux de collecte atteint 2,17 M€. Cette somme est aussi comptabilisée en dépenses (chap. 014)

La contribution du budget principal (3,65 M€) couvre la charge que représente la gestion des eaux pluviales par ce budget, le réseau d'assainissement étant en partie unitaire. Cette contribution est calculée en fonction des frais financiers et des dotations

aux amortissements de l'année n-2 ainsi que des charges de fonctionnement de l'année n-1. Les modalités de calcul ont été mises à jour au cours l'exercice 2020.

Les autres postes de ce chapitre concernent notamment le remboursement de frais par les budgets annexes principal et SPANC (135,2 K€), les remboursements des travaux réalisés pour le compte de tiers et les participations aux frais de branchements (480 K€).

2. Chapitre 74 – Dotations et participations

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 869 285	3 654 165
Prime d'épuration	2 270 667	1 978 973
Subvention d'exploitation diverses	598 618	1 675 192

Les recettes du chapitre 74 atteignent 3,65 M€ et concernent essentiellement le financement par l'Agence de l'Eau de :

- la prime d'épuration (1,98 M€),
- les subventions au titre de l'animation du réseau pour la mise en conformité, le contrôle et le conseil,
- le financement des opérations de coopération décentralisée avec le Burkina Faso (0,14 M€).
- les subventions dans le cadre de branchements privatifs (1,31 M€), à reverser aux propriétaires. Elles concernent principalement sur cet exercice les territoires de :
 - Fismes Ardre et Vesle, avec les communes de Courville, Mont sur Courville, Saint Gilles et Jonchery ;
 - Beine Bourgogne, avec les communes de Bourgogne, Fresne, Lavannes, Caurel et Witry les Reims.

3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes au chapitre 75 s'établissent à 96 K€ et concernent principalement :

- la participation des agents pour les titres restaurant (41 K€),
- les régularisations sur les conventions de mandat données aux délégataires (52 K€).

4. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Les recettes au chapitre 77 s'élèvent à 436,2 K€ et concernent principalement les régularisations opérées sur la régie de l'eau (remises exceptionnelles pour fuite, remboursements index inférieurs ou erronés, remboursements sur mensualisation ...). Les produits des cessions des immobilisations à hauteur de 14 K€ ont été également constatés sur cet exercice, issus du patrimoine immobilier ou des ventes aux enchères.

II. Les dépenses de fonctionnement

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	8 863 490	9 932 105
012 - Charges de personnel	4 158 569	4 332 147
014 - Atténuations de produits	2 298 000	2 368 512
65 - Charges de gestion courante	271 750	308 611
Total dépenses de gestion courante	15 591 809	16 941 376
66 - Charges financières	194 290	197 735
67 - Charges exceptionnelles	1 190 143	1 197 976
68 - Dotations aux amortissements et provisions	0	73 436
Total dépenses réelles de fonctionnement	16 976 243	18 410 523
042 - Transferts entre sections	5 064 266	4 774 223
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 064 266	4 774 223
Total dépenses de fonctionnement	22 040 509	23 184 746

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 18,41 M€ en 2022 (contre 16,98 M€ en 2021).

1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
Chapitre 011 - Charges à caractère général	8 863 490	9 932 105
Fluides et carburants	1 815 452	2 482 752
Produits de traitement et réactifs	735 287	945 912
Autres fournitures	500 690	540 305
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	99 039	123 936
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	603 549	717 713
Valorisation des boues	550 319	560 116
Autres charges à caractère général	543 204	800 039
Remboursement de frais aux autres budgets	4 015 949	3 761 332

Le chapitre 011 s'élève à 9,94 M en 2022. Ces charges augmentent du fait principalement des dynamiques d'inflation, en particulier des prix de l'énergie, des carburants et des produits de traitement et réactifs.

Outre les charges liées au fonctionnement du service, il est à noter les remboursements de frais au budget de l'eau et au budget principal (3,8 M€). Une actualisation dans la répartition des agents entre les budgets a été effectuée.

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel atteignent un montant de 4,33 M€.

Contrairement au budget de l'eau, elles ne représentent « que » 23,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il faut toutefois les rapprocher des charges de personnel du budget annexe de l'eau car les liens entre ces deux budgets annexes sont étroits du fait de l'affectation des agents au sein de la même direction. Ces charges font également l'objet de remboursement pour les agents mutualisés.

Les mesures liées à l'action sociale, locales et nationales, déjà évoquées dans les autres budgets, restent de circonstance.

3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte versée à l'Agence de l'Eau constitue l'unique poste de dépense de ce chapitre et s'établit à 2 M€. Cette redevance fait l'objet d'une recette (au chapitre 70).

Les autres atténuations de crédits portent sur les remises accordées sur les factures d'eau (0,37 M€).

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante (309 K€) comprennent essentiellement :

- les créances admises en non-valeur (128 K€) et les créances éteintes (38 K€),
- les compensations tarifaires versées aux délégataires sur le prix de l'eau facturé aux usagers (143 K€).

5. Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 197,7 K€ en 2022.

La seule dette propre de ce budget annexe entraîne des frais financiers à hauteur de 189,5 K€. Comme le budget annexe de l'eau, la remontée des taux impactera la charge d'intérêts de la dette et particulièrement l'encours de dette à taux variable.

Ces charges intègrent une opération de swap avec des intérêts à payer à hauteur de 8,2 K€. Compte tenu de la recette retranscrite au chapitre 76 (44,1 K€), le gain net de cette opération s'élève à 35,9 K€.

Parallèlement, le montant du remboursement en capital sur 2022 atteint 2,97 M€.

Sur ce budget, l'encours de la dette propre au 31 décembre 2022 est de 19,1M€.

6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1,2 M€ en 2022.

Elles correspondent principalement :

- au reversement aux propriétaires des subventions de l'Agence de l'Eau (0,96M€) au titre des branchements privés, précédemment mentionnés,
- aux subventions versées dans le cadre des opérations de coopération décentralisée avec le Burkina Faso (95,42 K),
- aux régularisations annuelles effectuées sur la régie de l'eau (remises exceptionnelles pour fuite, remboursements index inférieurs ou erronés, remboursements sur mensualisation ...).

III. Les recettes d'investissement

Budget Assainissement - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
13 - Subventions d'investissement	3 024 052	1 059 248
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	639 058	54 984
20 - Immobilisations incorporelles	21 613	0
23 - Immobilisations en cours	172 975	0
Total recettes d'équipement	3 857 698	1 114 232
10 - Dotations et fonds divers	0	0
106 - Réserves	5 664 881	9 223 133
Total recettes financières	5 664 881	9 223 133
45 - Opérations pour comptes de tiers	0	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	5 064 266	4 774 223
041 - Opérations patrimoniales	2 660 401	1 389 192
Total recettes d'investissement	17 247 246	16 500 780

Les subventions d'investissement (1,1 M€) comprennent principalement les participations financières versées par l'Agence de l'Eau (0,9 M€) pour les travaux de création, extension ou réhabilitation des réseaux d'eaux usées. On peut également citer création de la STEP de Ville en Tardenois – Chambrecy.

Il n'y a **aucune consolidation d'emprunts** sur l'exercice 2022. **Les recettes au chapitre 16** correspondent uniquement à l'encaissement d'un prêt à taux 0 % de l'Agence de l'Eau (54 984 €). Il est à rappeler, comme sur le budget annexe de l'eau,

que l'Agence de l'Eau a modifié ses modalités d'octroi des avances à taux 0 %. Ces nouvelles dispositions limitent donc le versements des aides perçues.

IV. Les dépenses d'investissement

La Communauté urbaine du Grand Reims a investi 9,3 M€ en 2022 au titre du budget assainissement.

Ces dépenses sont réparties entre les autorisations de programme Courant et les autorisations de programme Projet, de la façon suivante :

	CP réalisés 2022
COURANT	8,07 M€
PROJET	1,19 M€
TOTAL	9,26 M€

Au sein des autorisations de programme PROJET, les opérations ci-dessous ont été menées :

Autorisation de Programme	CP réalisés 2022 (€)
Assainissement Ville en Tardenois – Chambrecy	419 426
PNRU 2	311 834
Etude diagnostic sur les réseaux d'assainissement	163 127
Assainissement Quartier du Chemin Vert	131 450
Assainissement collectif de Montigny sur Vesle	71 536
Assainissement collectif Beine Bourgogne	29 675
Reims Grand Centre	24 400
Assainissement collectif commune de Bouleuse	22 806
Assainissement collectif Courville – Mont sur Courville – St Gilles	16 790
TOTAL	1 191 045

Au sein des 9,26 M€, une part importante a été consacrée à des opérations de travaux spécifiques aux territoires des pôles territoriaux, selon la ventilation suivante :

	CP affectés spécifiquement aux 8 pôles	Autres opérations	Total CP réalisés 2022
COURANT	2,33 M€	5,74 M€	8,07 M€
PROJET	0,56 M€	0,63 M€	1,19 M€
TOTAL	2,89 M€	6,37 M€	9,26 M€

Parmi les principaux travaux effectués en 2022, on peut citer :

- la poursuite des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale de Ville-en-Tardenois et Chambrecy, en vue d'une mise en service en fin d'année (419 K€),
- la poursuite des études diagnostiques sur les réseaux d'assainissement permettant d'évaluer l'état des réseaux et de planifier les prochains travaux sur le territoire du Grand Reims (306 K€),
- des travaux au poste de refoulement sur le terrain de l'ex BA 112 ont été (640 K€),
- la poursuite des travaux de curage et de mise à niveau des tampons (854 K€),
- les travaux réalisés dans le cadre des projets PNRU 2 (312 K€) et Cité du Chemin Vert (131 K€). Dans le cadre des travaux d'aménagement urbains, il a été nécessaire de déplacer, renforcer et réhabiliter certains réseaux.

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Ce budget annexe dédié à l'activité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) doit être équilibré en dépenses et en recettes, et doit être financé par les redevances des usagers. Il s'agit d'un budget dont les mouvements s'établissent uniquement en section de fonctionnement.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget SPANC	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	88 130	560 875
Dépenses réelles de fonctionnement	370 442	530 977
Épargne brute	-282 312	29 898
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	-282 312	29 898

I. Les recettes de fonctionnement

Budget SPANC - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
70 - Produits des services	76 129	45 086
74 - Dotations et participations	12 000	515 789
Total recettes de gestion courante	88 129	560 875
76 - Produits financiers	0	0
77 - Produits exceptionnels	1	0
Total recettes réelles de fonctionnement	88 130	560 875
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	88 130	560 875

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 560,88 K€ et comprennent :

- le produit des redevances d'assainissement non collectif à hauteur de 45,09 K€. Ces redevances sont dues au titre des contrôles effectués, notamment des contrôles de conception, d'implantation et d'exécution, des contrôles périodiques, des contrôles pour cessions, les premiers diagnostics, les analyses rejets ... ,
- les subventions reçues de l'Agence de l'Eau pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement non collectif (ANC) non conformes, reversées aux particuliers (515,79 K€), et notamment sur les opérations Val de Vesle, Unchair, Lagery, Poilly, Prunay, Hourges, Marfaux.

II. Les dépenses de fonctionnement

Budget SPANC - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	67 464	45 172
65 - Charges de gestion courante	649	505
Total dépenses de gestion courante	68 114	45 678
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	302 329	485 299
Total dépenses réelles de fonctionnement	370 442	530 977
042 - Transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0	0
Total dépenses de fonctionnement	370 442	530 977

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 530,98 K€ et se composent :

- du remboursement de frais au budget annexe de l'assainissement pour 45,2 K€. En effet, les moyens étant mutualisés, les charges de personnel et les frais de fonctionnement sont supportés par le budget de l'assainissement. Il convient donc au budget SPANC de rembourser ces charges,
- du reversement aux particuliers des subventions reçues par l'Agence de l'Eau (483,91 K€), et notamment sur les opérations Val de Vesle, Unchair, Lagery, Poilly, Prunay, Hourges, Marfaux, ainsi que sur la réhabilitation de Prosnes et Romigny.

Budgets à vocation touristique

1. Le budget du Phare de Verzenay

L'objet de ce budget consiste en la gestion du musée et de l'espace de vente associé situés à Verzenay (pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	316 031	403 530
Dépenses réelles de fonctionnement	309 521	397 046
Épargne brute	6 510	6 484
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	6 510	6 484

La section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuation de charges	1 812	1 909
70 - Produits des services	96 495	173 259
74 - Dotations et participations	217 429	228 128
75 - Autres produits de gestion courante	0	0
Total recettes de gestion courante	315 736	403 296
77 - Produits exceptionnels	295	233
Total recettes réelles de fonctionnement	316 031	403 530
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	316 031	403 530

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- les droits d'entrée : 84,74 K€,
- la vente de produits dans l'espace de vente : 74,85 K€.

Une participation du budget principal a été nécessaire à hauteur de 225,74 K€ (contre 210,89 K€ en 2021) pour assurer l'équilibre de ce budget. La hausse des produits (+ 71,05 K€) liée à une reprise de l'activité tempère l'évolution des charges à caractère général et des charges de personnel (+ 85,68 K€) et limite donc l'augmentation de CA à CA (+ 14,85 K€).

Budget Phare de Verzenay Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	106 671	161 240
012 - Charges de personnel et frais assimilés	202 811	233 922
65 - Charges de gestion courante	38	1 428
Total dépenses de gestion courante	309 521	396 590
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	0	456
Total dépenses réelles de fonctionnement	309 521	397 046
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	16 965	15 683
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	16 965	15 683
Total dépenses de fonctionnement	326 485	412 729

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur trois postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (233,92 K€),
- les charges de fonctionnement général du musée, notamment l'achat de fournitures dédiées à la vente, les frais de communication, l'énergie et les contrats de prestations de services (nettoyage des vitres, maintenance ascenseur, location de fontaines à eau...) pour 123,85 K€,
- le marché relatif à l'étude et aux préconisations pour le développement du Phare à hauteur de 37,39 K€.

La section d'investissement

Budget Phare de Verzenay Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
13 - Subventions d'investissement	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
23 - Immobilisations en cours	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 374	1 272
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0
Total recettes financières	1 374	1 272
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	16 965	15 683
Total des recettes d'investissement	18 339	16 956

Les recettes réelles d'investissement comprennent uniquement le FCTVA (1,3K€).

Les dépenses réelles d'investissement représentent 7,76 K€ en 2022.

Les crédits ont principalement été affectés à l'acquisition de mobiliers et de matériels divers (remplacement du vidéoprojecteur, système détection intrusion) pour le site.

2. Le budget du Camping de Val de Vesle

Ce budget retranscrit les flux financiers liés à la gestion d'un camping de 50 emplacements, ouvert du 1^{er} avril au 15 octobre, situé à Val-de-Vesle (pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles d'exploitation	118 041	120 540
Dépenses réelles d'exploitation	109 013	113 964
Épargne brute	9 028	6 576
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	9 028	6 576

La section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle Recettes d'exploitation (en euros)	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuation de charges	0	162
70 - Ventes de produits, prestations ...	64 503	119 151
74 - Subvention d'exploitation	330	578
75 - Autres produits de gestion courante	758	648
Total recettes de gestion courante	65 592	120 540
77 - Produits exceptionnels	52 450	0
Total recettes réelles d'exploitation	118 041	120 540
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 834	6 818
Total recettes d'ordre d'exploitation	6 834	6 818
Total recettes d'exploitation	124 875	127 358

Parmi les recettes réelles de fonctionnement (120,54 K€), on peut citer principalement les droits d'entrée (emplacements) pour 119,15 K€. La hausse de ces produits est le signe de la reprise de l'activité touristique après la crise sanitaire de la covid-19.

Budget Camping de Val de Vesle Dépenses d'exploitation (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	43 304	41 563
012 - Charges de personnel et frais assimilés	65 709	71 981
65 - Charges de gestion courante	0	1
Total dépenses de gestion courante	109 013	113 545
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	0	419
Total dépenses réelles d'exploitation	109 013	113 964
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 307	10 307
Total dépenses d'ordre d'exploitation	10 307	10 307
Total dépenses d'exploitation	119 320	124 271

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur deux postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (71,98 K€),
- les charges de fonctionnement général du camping, notamment les fluides, la location de la maison à la commune de Val de Vesle, l'entretien et la maintenance des équipements, les contrats de prestation de services (41,56 K€).

La section d'investissement

Budget Camping de Val de Vésie Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 307	10 307
Total des recettes d'investissement	10 307	10 307

Aucune **recette réelle d'investissement** n'est à constater sur cet exercice.

Les dépenses d'investissement représentent 38,49 K€ en 2022.

Les crédits ont principalement été affectés aux travaux courants d'entretien du camping.

Budgets à vocation économique

1. Le budget de la ZAC de Bezannes

La ZAC de Bezannes représente 172 hectares dédiés à l'activité tertiaire, aux services, à l'habitat et aux loisirs (golf).

La section de fonctionnement

Budget ZAC Bezannes - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
70 - Produits des services	331 997	0
74 - Dotations et participations	132 619	7 501
75 - Autres produits de gestion courante	6 069	6 549
Total recettes de gestion courante	470 685	14 050
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	470 685	14 050
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	470 685	14 050

Aucune cession de terrains n'a été constatée sur cet exercice.

Les recettes de fonctionnement comprennent la facturation des accès supplémentaires au domaine public et le revenu des locations.

Budget ZAC Bezannes - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	1 129 271	889 385
65 - Charges de gestion courante	0	1
Total dépenses de gestion courante	1 129 271	889 387
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	53 439	7 501
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 182 710	896 888
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0	0
Total dépenses de fonctionnement	1 182 710	896 888

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,89 M€ et comprennent notamment :

- 201,49 K€ de travaux de voirie et de signalisation,
- 92,03 K€ de travaux d'espaces verts,
- 81,99 K€ d'entretien des voiries intercommunales et espaces verts,
- 52,55 K€ de travaux sur réseaux secs,
- 21,97 K€ de travaux sur ouvrages d'art,
- 427,5 K€ de remboursement de frais au budget principal.

La section d'investissement

Budget ZAC Bezannes - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'investissement	0	0

Budget ZAC Bezannes - Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total dépenses d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'investissement	0	0

Ce budget ne comporte plus de section d'investissement.

Il est à noter qu'il n'y a plus de stock d'avance à rembourser au budget principal.

2. Le budget du parc d'activités de la Malle

Le parc d'activités de la Malle est constitué de 15 hectares à vocation artisanale et industrielle à Saint-Brice-Courcelles.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activites de la Malle - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
70 - Produits des services	0	193 500
75 - Autres produits de gestion courante	0	1
Total recettes de gestion courante	0	193 501
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	0	193 501
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	33 652	249 899
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	11 587	8 548
Total recettes d'ordre de fonctionnement	45 239	258 447
Total recettes de fonctionnement	45 239	451 948

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 451,95 K€, comprennent principalement les cessions de terrains (193,5 K€) et les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (258,45 K€).

Budget Parc d'Activité de la Malle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	22 065	47 851
65 - Charges de gestion courante	1	0
Total dépenses de gestion courante	22 065	47 851
66 - Charges financières	11 587	8 548
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	33 652	56 399
042 - Opérations d'ordre transférées entre section	0	387 001
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	11 587	8 548
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	11 587	395 549
Total dépenses de fonctionnement	45 239	451 948

D'un montant global de 56,40 K€, **les dépenses réelles de fonctionnement** comprennent notamment :

- le remboursement de frais au budget principal (40,69 K€),
- les frais financiers à hauteur de 8,55 K€ sur le stock des avances constatées au 31 décembre 2022.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Malle - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	29 328	0
Total recettes d'équipement	29 328	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	387 001
Total recettes d'investissement	29 328	387 001

Les recettes d'investissement, d'un montant de 387 K€, concernent exclusivement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Parc d'Activités de la Malle - Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	137 102
Total dépenses d'équipement	0	137 102
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	33 652	249 899
Total des dépenses d'investissement	33 652	387 001

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 387 K€, comprennent d'une part, le remboursement partiel de l'avance au budget principal (137,1 K€), et d'autre part, les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2022 s'élève à 4,02 M€.

3. Le budget du parc d'activités de la Husselle

Le parc d'activités de la Husselle est composé de 2 tranches (24,5 hectares au total), à vocation artisanale, à Bétheny.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
70 - Produits des services	935 845	785 655
75 - Autres produits de gestion courante	2	0
Total recettes de gestion courante	935 847	785 655
77 - Produits exceptionnels	176	0
Total recettes réelles de fonctionnement	936 023	785 655
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 133 972	1 097 688
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	16 011	9 097
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 149 983	1 106 785
Total recettes de fonctionnement	2 086 006	1 892 440

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1,89 M€, comprennent principalement les cessions de terrains (0,79 M€) et les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (1,1 M€).

Budget Parc d'Activité de la Husselle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	182 116	302 936
65 - Charges de gestion courante	0	0
Total dépenses de gestion courante	182 116	302 936
66 - Charges financières	16 011	9 097
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	198 127	312 033
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 871 868	1 571 310
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	16 011	9 097
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 887 879	1 580 407
Total dépenses de fonctionnement	2 086 006	1 892 440

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 312,03 K€ et comprennent notamment :

- 27,88 K€ d'études d'urbanisme,
- 61,44 K€ d'acquisitions foncières,
- 126,4 K€ de travaux d'espaces verts,
- 82,93 K€ de remboursement de frais au budget principal,
- 9,1 K€ de frais financiers sur le stock des avances constatées au 31 décembre 2022.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 871 868	1 571 310
Total recettes d'investissement	1 871 868	1 571 310

Les recettes d'investissement concernent exclusivement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (1,57 M€).

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	737 896	473 622
Total dépenses d'équipement	737 896	473 622
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 133 972	1 097 688
Total dépenses d'investissement	1 871 868	1 571 310

Les dépenses d'investissement (1,57 M€) comprennent d'une part, le remboursement partiel de l'avance au budget principal (0,47 M€) et d'autre part, les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (1,1 M€).

Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2022 s'élève à 4,79 M€.

4. Le budget Z.A. du Val des Bois

Créée en 1995, la ZA du Val des Bois comprend une trentaine d'hectares (tranches 1 à 5), localisés sur les communes d'Isles-sur-Suipe et de Warmeriville (pôle Vallée de la Suipe).

La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activites du Val des Bois Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
70 - Produits des services	181 419	52 325
75 - Autres produits de gestion courante	0	1
Total recettes de gestion courante	181 419	52 326
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	181 419	52 326
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	217 002	115 278
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	6 227	4 838
Total recettes d'ordre de fonctionnement	223 229	120 116
Total recettes de fonctionnement	404 648	172 442

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 172,44 K€, comprennent principalement les cessions de terrains (52,33 K€) et les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (115,28 K€).

Budget Zone d'Activites du Val des Bois Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	29 355	58 116
65 - Charges de gestion courante	1	0
Total dépenses de gestion courante	29 356	58 116
66 - Charges financières	6 227	4 838
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	35 583	62 953
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	362 838	104 651
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	6 227	4 838
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	369 065	109 489
Total dépenses de fonctionnement	404 648	172 442

Les dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement des dépenses d'entretien courant (58,12 K€).

Il convient également de noter les charges financières sur le stock des avances constatées au 31 décembre 2022 à hauteur de 4,84 K€.

La section d'investissement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes d'investissement (en euros)		CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées		0	4 062
Total recettes d'équipement		0	4 062
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		362 838	104 651
Total recettes d'investissement		362 838	108 713

Les recettes d'investissement (108,7 K€) comprennent d'une part, le remboursement partiel de l'avance consentie du budget principal (4,06 K€) et d'autre part, les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (104,65 K€).

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Dépenses d'investissement (en euros)		CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées		139 270	0
Total dépenses d'équipement		139 270	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		217 002	115 278
Total des dépenses d'investissement		356 272	115 278

Les dépenses d'investissement sont constituées uniquement des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains pour 115,28 K€.

Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2022 s'élève à 2,14 M€.

5. Le budget Zones d'Activités Economiques de Pontfaverger-Moronvilliers

Ce budget annexe regroupe les deux zones préalablement gérées par la commune de Pontfaverger-Moronvilliers :

- la zone artisanale « les Grands Prés »
- la zone commerciale « les Platanes »

La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activites Economiques de Pontfaverger-Moronvilliers Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
70 - Produits des services	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0
Total recettes de gestion courante	0	0
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	30 784	30 917
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	18 940	17 640
Total recettes d'ordre de fonctionnement	49 724	48 558
Total recettes de fonctionnement	49 724	48 558

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 48,56 K€, comprennent uniquement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Zone d'Activites Economiques de Pontfaverger-Moronvilliers Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	11 844	13 277
65 - Charges de gestion courante	0	0
Total dépenses de gestion courante	11 844	13 277
66 - Charges financières	18 940	17 640
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	30 784	30 917
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	18 940	17 640
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	18 940	17 640
Total dépenses de fonctionnement	49 724	48 558

Les dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement le remboursement de la mise à disposition de personnel à la commune de Pontfaverger.

Il convient également de noter les charges financières (17,64 K€), aussi bien les intérêts dus conformément à la reprise du contrat de dette, que sur le stock des avances constatées au 31 décembre 2022.

La section d'investissement

Budget Zone d'Activités Economiques de Pontfaverger-Moronvilliers Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	70 935	72 690
Total recettes d'équipement	70 935	72 690
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'investissement	70 935	72 690

Les recettes d'investissement comprennent exclusivement la constatation d'une nouvelle avance du budget principal (72,69 K€).

Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2022 s'élève à 474,52 K€.

Budget Zone d'Activités Economiques de Pontfaverger-Moronvilliers Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	40 151	41 773
Total dépenses d'équipement	40 151	41 773
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	30 784	30 917
Total des dépenses d'investissement	70 935	72 690

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 72,69 K€, sont constituées d'une part, du remboursement en capital de la dette (41,77 K€) et des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (30,92 K€).

L'encours de la dette de ce budget est de 386,47 K€ au 31 décembre 2022.

Autres budgets

1 - Le budget de l'archéologie

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées aux opérations de fouilles archéologiques réalisées par la communauté urbaine pour ses besoins propres ou en tant qu'opérateur économique intervenant dans le champ concurrentiel.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Archéologie	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	964 209	1 636 505
Dépenses réelles de fonctionnement	1 540 939	2 117 707
Épargne brute	-576 731	-481 203
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	-576 731	-481 203

La section de fonctionnement

Budget Archéologie - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuation de charges	8 634	9 830
70 - Produits des services	765 419	1 525 651
74 - Dotations et participations	190 016	100 498
75 - Autres produits de gestion courante	1	1
Total recettes de gestion courante	964 070	1 635 980
77 - Produits exceptionnels	138	525
Total recettes réelles de fonctionnement	964 209	1 636 505
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	964 209	1 636 505

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,64 M€.

Elles concernent principalement :

- le produit des fouilles archéologiques (0,94 M€),
- le remboursement des prestations effectuées pour le compte des aménageurs (0,59 M€),
- les subventions accordées au titre de l'archéologie préventive (0,1 M€).

Budget Archéologie - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	574 601	1 012 741
012 - Charges de personnel	966 339	1 104 966
65 - Charges de gestion courante	0	0
Total dépenses de gestion courante	1 540 939	2 117 707
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 540 939	2 117 707
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	59 304	421
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	59 304	421
Total dépenses de fonctionnement	1 600 243	2 118 129

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 2,12 M€. Elles sont essentiellement constituées des charges à caractère général et des charges de personnel s'élevant respectivement à 1,01 M€ et 1,1 M€.

Les charges à caractère général concernent principalement :

- les prestations refacturées aux aménageurs (0,65 M€),
- le remboursement de frais au budget principal (0,15 K€),
- et les charges de gestion courante liées aux locaux, aux moyens informatiques et aux chantiers de diagnostics et de fouilles ...

La section d'investissement

Budget Archéologie - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
10 - Dotations et fonds divers	9 081	487
Total recettes financières	9 081	487
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	59 304	55 421
Total recettes d'investissement	68 385	55 908

Les recettes réelles d'investissement, de faible montant, concernent exclusivement le FCTVA.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 66,88 K€ en 2022.

Ces crédits concernent exclusivement les dépenses d'équipement, et ont été affectés aux frais d'études pour le centre de conservation (36 K€), à l'achat de matériel informatique et photographique (10,2 K€) et au renouvellement de logiciels indispensables au fonctionnement du service (20,5 K€).

2. Le budget de la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique)

Ce budget retrace les dépenses liées aux infrastructures de montée en débit et de Très Haut Débit ainsi que les recettes commerciales liées à leur exploitation par les opérateurs de télécommunication. Les dépenses liées à l'aménagement numérique régional Losange sont désormais reprises au sein du budget principal.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Boucle Locale	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement	727 075	647 905
Dépenses réelles de fonctionnement	224 072	309 208
Épargne brute	503 003	338 697
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	503 003	338 697

La section de fonctionnement

Budget Boucle Locale - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
70 - Produits des services	726 947	647 905
75 - Autres produits de gestion courante	0	0
Total recettes de gestion courante	726 947	647 905
77 - Produits exceptionnels	128	0
Total recettes réelles de fonctionnement	727 075	647 905
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 315	8 315
Total recettes d'ordre de fonctionnement	8 315	8 315
Total recettes de fonctionnement	735 389	656 220

Les produits des services, soit 0,65 M€, représentent l'essentiel des **recettes de fonctionnement** de ce budget, et concernent les versements des opérateurs pour la location et la mise en service de la fibre, ainsi que la location de locaux techniques.

Budget Boucle Locale - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	221 282	309 207
65 - Charges de gestion courante	5	1
Total dépenses de gestion courante	221 286	309 208
67 - Charges exceptionnelles	2 785	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	224 072	309 208
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	82 376	8 425
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	82 376	8 425
Total dépenses de fonctionnement	306 448	317 632

D'un montant de 0,31 M€, les **dépenses réelles de fonctionnement** du budget de la boucle locale concernent les frais de gestion courante (fluides, maintenance des équipements), les travaux de raccordements pour les opérateurs (161,38 K€) et le remboursement de frais aux autres budgets (117,77 K€).

La section d'investissement

Budget Boucle Locale - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	
Total recettes d'équipement	0	0
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0	
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	82 376	8 425
Total recettes d'investissement	82 376	8 425

Aucune **recette réelle d'investissement** n'a été constatée sur cet exercice.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 15,87 K€ en 2022.

La totalité des dépenses d'équipement ont concerné l'opération schéma local d'aménagement numérique FFTO. Il s'agissait de travaux d'entretien et de renforcement dans les locaux dédiés aux opérateurs.

ANNEXE 1

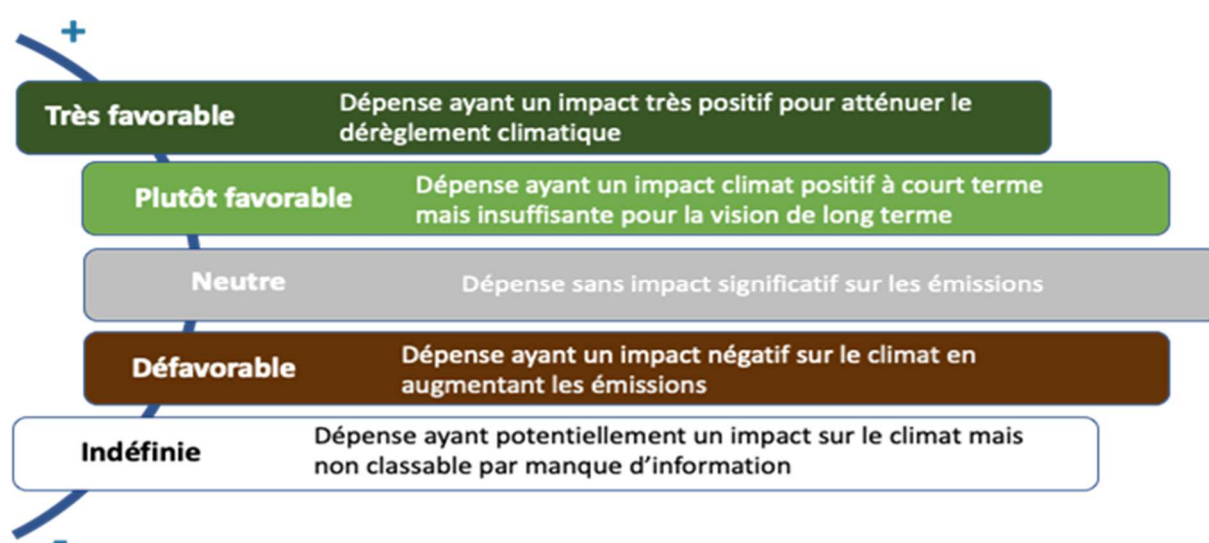
L'évaluation climat du budget

La Ville de Reims et le Grand Reims se sont engagés dans une politique ambitieuse en faveur du développement durable. Il est apparu nécessaire, pour compléter cette politique, d'analyser les dépenses budgétaires sous le prisme du climat, afin de mesurer leur impact en la matière.

I4CE (Institute for climate economics) est une association experte de l'économie et de la finance, initiative de la Caisse des Dépôts et de l'Agence Française de développement, dont la mission est de faire avancer l'action contre les changements climatiques. Cette structure a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités, l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Une méthode co-construite est née de cette collaboration, en coopération avec des experts « climat » qui se sont basés sur la taxonomie européenne - outil de classification qui fournit à tous les acteurs financiers une compréhension commune de ce qui est doit être considéré comme une activité « verte » ou « durable ».

La méthode consiste à évaluer chaque ligne du budget, en classant chaque dépense en différentes catégories : très favorable au climat, favorable, neutre, défavorable ou indéfinie.



La finalité principale de l'évaluation climat du budget est de connaître l'impact des dépenses de notre collectivité sur le climat, de les mesurer, de mettre en place des processus pour les faire évoluer favorablement d'un exercice budgétaire à l'autre. Analyser le budget sous le prisme du climat permet de nourrir les débats budgétaires, de questionner les dépenses pour les orienter vers la transition climatique.

Au-delà de cette finalité principale, il s'agit d'un projet transversal, coopératif, qui permet :

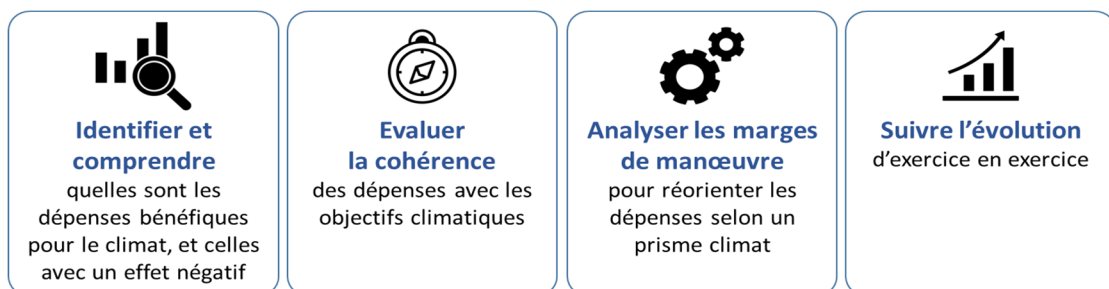
- d'informer et sensibiliser chaque acteur de nos administrations sur la contribution de nos politiques publiques à la Stratégie Bas Carbone,
- à terme, d'engager des discussions avec les directions pour rendre nos investissements et nos dépenses de fonctionnement plus favorables face au changement climatique (ajouter par exemple, des critères d'attribution liés au

développement durable dans les dossiers de demandes de subventions des associations, des critères environnementaux aux marchés publics, ...)

Il existe deux axes :

- le volet atténuation (retenu pour la présente analyse) qui évalue les dépenses permettant de lutter contre le changement climatique,
- le volet adaptation (peu utilisé dans les collectivités pour le moment) : qui consiste à mesurer l'impact des dépenses dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire.

L'évaluation climat du budget permet aux élus et aux services de la collectivité de



La méthode proposée par I4CE :

- Propose un référentiel d'évaluation climatique des lignes budgétaires, issus de travaux collaboratifs avec des experts, évitant de trop longs débats pour qualifier la dépense,
- Permet un travail de transparence sur l'impact climatique des dépenses,
- Répond à un critère du référentiel l'ADEME, désormais «Territoire Engagé Transition Écologique», objet d'un contrat d'objectif territorial avec le Grand Reims,
- Diffuse au sein de la collectivité les enjeux relatifs au changement climatique et participe à l'acculturation des services.

Les limites de la démarche, telle qu'elle est conçue à ce jour :

- le classement est élaboré en fonction de l'impact climatique uniquement ; les autres éléments environnementaux (biodiversité, gestion de la ressource en eau..) ou sociaux ne sont pas valorisés,
- Les efforts de sobriété ne sont pas valorisés dans la démarche,
- Les recettes ne sont pas prises en considération,
- La méthodologie ne permet pas de classer climatiquement l'ensemble des dépenses de la collectivité,
- L'inopportunité de la comparaison aux autres territoires.

Le périmètre :

L'évaluation climat du budget du Grand Reims a été menée en 2023 et porte sur le compte administratif 2022 - budget principal. Il s'avère en effet plus judicieux d'évaluer des dépenses réalisées, c'est-à-dire celles inscrites dans le compte administratif et dont on connaît l'utilisation, plutôt que les prévisions budgétaires.

Les dépenses des principaux budgets annexes ont été analysées cette année, en plus du Budget principal : EAU, ASSAINISSEMENT, TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES, ORDURES MENAGERES.

La méthode proposée par I4CE prévoit la possibilité d'appliquer un seuil de dépense aux écritures à analyser, dès lors qu'au moins 80 % du budget est traité.

Pour notre évaluation climat du budget, nous avons appliqué un seuil de dépenses à prendre en compte fixé à 50 000 €.

Pour le budget principal

Toutes écritures comptables confondues	308,9 M€
Après application du filtre de 50 000 €	294,5M€ (soit 95% du budget)

Opérations classées « Hors Périmètre » (les versements aux budgets annexes, les mouvements de fiscalité vers les communes membres, les dotations aux amortissements, les emprunts et opérations afférentes à l'emprunt, ...)	99,6 M€
Dépenses classées selon leur impact sur le climat	194,9M€

Pour les budgets annexes principaux (eau, assainissement, ordures ménagères, transport public de personnes)

Toutes écritures comptables confondues	178 M€
Après application du filtre de 50 000 €	172 M€ (soit 96% du budget)
Opérations classées « Hors Périmètre » (emprunt et opérations afférentes à l'emprunt, dotations aux amortissements, remboursements de frais et autres opérations d'ordre)	35,5 M€
Dépenses classées selon leur impact sur le climat	136,5 M€

A noter que :

- la rubrique «indéfini» regroupe les dépenses ayant a priori un impact sur le climat, mais non classables en l'état par manque d'informations ou de données. Une extension méthodologique (proposée par I4CE dans l'avenir ou construite en interne serait nécessaire pour préciser ces lignes).
- Certaines dépenses sont classées hors périmètre, notamment les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants, les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, le refinancement de dette, les œuvres et objets d'art, ...
- Les dépenses « neutres » peuvent également être valorisées en positif, puisqu'elles n'ont pas d'impact sur le climat.
- Afin de garder une cohérence dans la comparaison avec l'année précédente, pour ce qui concerne le budget principal, les évolutions de la nouvelle version de la méthode n'ont pas été intégrées. En effet, cela aurait conduit à une analyse trop complexe et incomparable avec l'année précédente.

Informations complémentaires

En parallèle à cette mission, un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre du patrimoine et des services de la collectivité (communément appelé bilan carbone) est en cours de réalisation.

Il s'agit d'une démarche initialement développée par l'ADEME qui s'intéresse à la problématique des émissions carbone. Elle cherche à donner des ordres de grandeurs des émissions de carbone et permet d'aboutir à des plans d'actions pour les réduire. Un Bilan carbone calcule des émissions de carbone sur la base de flux (physiques, matériels, humains...). Le résultat est une masse de CO₂ produite par la collectivité sur une année.

L'évaluation climat du budget mesure l'impact sur le climat des euros dépensés.

Ces deux démarches menées en parallèle conduiront à limiter notre impact sur le climat, puisque l'évaluation climat du budget nous conduira à rendre nos dépenses plus vertueuses, et le bilan carbone nous conduira à diminuer nos émissions de CO₂.

Ces projets sont des actions de l'axe pilotage de la Stratégie Bas carbone (n° 79 et 80).

Les résultats de l'évaluation climat du compte administratif 2022 : Budget Principal et principaux Budgets Annexes

Grand Reims - Compte administratif 2022 - budget Principal				Grand Reims - Compte administratif 2022 - 4 budgets annexes principaux		Grand Reims - Compte administratif 2022 - budget principal + budgets annexes principaux	
	montants BP	%	identification par grande masse	Montants BA *	%	total BP + BA*	%
Très favorable	12 739 534	7%	Les dépenses relatives aux transports en commun, y compris les transports scolaires, la partie des rénovations de voirie consacrés aux pistes cyclables ou assimilées réalisée par la CU notamment sur le territoire de la Ville de Reims, 15% de toutes les rénovations, extensions, réhabilitations, les éléments de diagnostic pour l'élaboration du PDM – enquête ménage (qui vise à réduire la place de l'autosolisme), les études et travaux des espaces publics destinés au passage du BHNS sur voie des sacres, les repas végétariens dans les écoles, le matériel roulant électrique (véhicules), ...	68 435 849	50%	81 175 383	24%
Favorable	7 789 317	4%	Les subventions aux chaires de recherche dédiées à la production de produits biosourcés ou à faible empreinte carbone, l'AAP aide au patrimoine naturel, un partie des dépenses de rénovation de l'éclairage public (changement d'ampoules énergivores pour des Led), les aménagements de voirie pour <i>Covoit'ici</i> , les constructions de bâtiments au-delà de la norme en vigueur, la part de clauses environnementales identifiée dans les marchés publics, 20% des dépenses d'informatique puisqu'elles remplissent l'un des 5 critères du référentiel (à savoir le recyclage du matériel),...	17 954 175	13%	25 743 492	8%
Neutre	110 502 268	57%	La part des constructions de bâtiment selon la norme en vigueur, les acquisitions de terrains nus, les démolitions, les charges de personnel/cotisations diverses (13,6 M€), l'achat d'électricité sans origine renouvelable, les dépenses d'extension ou de création de réseaux électriques, l'entretien des espaces verts, les dépenses d'entretien de voirie (part dédiée aux voitures), réparation d'anomalies de réseaux d'eau, les paiements de loyers, les diagnostics archéologiques,...	25 597 164	19%	136 099 432	41%
Défavorable	3 071 818	2%	Une partie du matériel informatique/numérique, de téléphonie (80%), l'achat d'engins roulants non électriques, l'achat de véhicules thermiques, les carburants et autres achats d'énergie fossile, les dépenses de création de voirie hors réalisation de pistes cyclables	3 860 239	3%	6 932 057	2%
Indéfini	60 747 284	31%	Les rémunérations et autres indemnités du personnel (40,7 M€), certaines subventions d'équipement, forfaitaires d'exploitation ou subventions d'équilibre, les travaux d'infrastructure numérique, certains achats (mobilier, matériel, une partie de l'éclairage public, panneaux de signalisation,...) et études,	20 661 696	15%	81 408 980	25%
total budget analysé	194 850 220	100%		136 509 122		331 359 343	
				* BA - Budgets Annexes : EAU, ASSAINISSEMENT, ORDURES MENAGERES, TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES			
hors périmètre	99 632 367		Les versements aux budgets annexes, les mouvements de fiscalité vers les communes membres , les dotations aux amortissements, les emprunts et opérations afférentes à l'emprunt, le reversement de la taxe de séjour, autres opérations d'ordre, ...	35 474 023		135 106 390	

Comparaison 2021 / 2022

GRAND REIMS CA 2021			GRAND REIMS CA 2022			évolution 2021/2022	
total budget analysé	185 630 059 €		total budget analysé	194 850 220 €			
Très favorable	7 924 959	4%	Très favorable	12 739 534 €	7%	+4,8 M€	+61%
Favorable	9 919 085	5%	Favorable	7 789 317 €	4%	-2,1 M€	-21%
Neutre	108 747 776	59%	Neutre	110 502 268 €	57%	+1,8 M€	+2%
Défavorable	3 259 629	2%	Défavorable	3 071 818 €	2%	-0,2 M€	-6 %
Indéfini	55 778 610	30%	Indéfini	60 747 284 €	31%	+5 M€	+9 %

Budget Principal : Répartition des dépenses par fonction comptable :

La fonction comptable regroupe les dépenses relatives à la thématique, quelle que soit la direction qui l'engage. Par exemple, dans la fonction 2 « Enseignement - Formation », se trouvent les dépenses directement liées à l'enseignement, mais également les interventions bâtementaires sur les lieux d'enseignement, leur entretien, les assurances, la prise en charge des transports scolaires pour les collégiens du grand Reims, l'achat d'équipements numériques, ...

Répartition des dépenses par fonction comptable masse salariale incluse (salaires + charges = 54,3M€)

			Mandaté	très favorable	plutôt favorable	neutre	indéfini	défavorable
0		SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	60 510 881	536 539	296 414	22 263 212	35 907 049	1 507 667
1		SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	14 129 427	9 234		13 572 024	437 965	110 205
2		ENSEIGNEMENT - FORMATION	20 739 726	5 074 704	3 110 782	11 738 024	498 678	317 538
dont	21	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	4 956 109	140 541	744 916	3 477 559	336 057	257 036
dont	23	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8 712 435	30 000	2 365 866	6 256 069	0	60 501
dont	25	SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	6 832 259	4 818 005		1 851 633	162 620	
3		CULTURE						
4		SPORTS ET JEUNESSE	74 176			74 176		
5		INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	660 437			578 523		81 914
6		FAMILLE	155 096	13 989		141 107		
7		LOGEMENT	1 295 358	324 767		970 591		
8		AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	90 258 277	6 780 300	4 382 121	60 085 709	17 955 653	1 054 495
dont	81	SERVICES URBAINS	21 456 288	496 435	3 240 942	11 306 326	6 412 584	
dont	82	AMENAGEMENT URBAIN	67 067 300	6 011 148	310 526	48 574 742	11 116 389	1 054 495
9		ACTION ECONOMIQUE	7 026 842			1 078 902	5 947 940	
		TOTAL	194 850 220	12 739 534	7 789 317	110 502 268	60 747 284	3 071 818

Répartition des dépenses par fonction comptable hors masse salariale

			Mandaté	très favorable	plutôt favorable	neutre	indéfini	défavorable
0		SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	15 135 019	536 539	296 414	10 721 112	2 073 286	1 507 667
1		SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	13 821 789	9 234		13 572 024	130 327	110 205
2		ENSEIGNEMENT - FORMATION	20 491 692	5 074 704	3 110 782	11 738 024	250 644	317 538
dont	21	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	4 783 089	140 541	744 916	3 477 559	163 037	257 036
dont	23	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8 712 435	30 000	2 365 866	6 256 069	0	60 501
dont	25	SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	6 757 244	4 818 005		1 851 633	87 606	
3		CULTURE						
4		SPORTS ET JEUNESSE	74 176			74 176		
5		INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	660 437			578 523		81 914
6		FAMILLE	155 096	13 989		141 107		
7		LOGEMENT	1 295 358	324 767		970 591		
8		AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	82 918 173	6 735 000	4 382 121	58 323 432	12 423 125	1 054 495
dont	81	SERVICES URBAINS	20 504 862	496 435	3 240 942	11 053 299	5 714 186	
dont	82	AMENAGEMENT URBAIN	61 247 669	5 965 848	310 526	47 207 861	6 708 939	1 054 495
9		ACTION ECONOMIQUE	5 937 873			806 910	5 130 963	
		TOTAL	140 489 613	12 694 234	7 789 317	96 925 900	20 008 344	3 071 818

Budget annexes : Répartition des dépenses par budget annexe

Les nomenclatures comptables des budgets annexes (M49, M43, M14) sont différentes. Elles n'ont pas toutes une répartition par fonction comptable. Aussi, il n'est pas possible de proposer une répartition sur ce filtre.

Néanmoins, une extraction par budget annexe est possible :

	Mandaté	très favorable	plutôt favorable	neutre	indéfini	défavorable
02 - EAU POTABLE	17 807 698	200 945	0	10 583 184	6 855 516	168 053
03 - ASSAINISSEMENT	19 588 135	127 510	625 330	11 373 225	6 342 528	1 119 543
04 - TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES	62 107 817	58 421 780	504 792	125 932	2 894 714	160 599
07 - ORDURES MENAGERES	37 005 472	9 685 614	16 824 053	3 514 823	4 568 938	2 412 044
TOTAL	136 509 122	68 435 849	17 954 175	25 597 164	20 661 696	3 860 239

NB :

- Dans les budgets *Eau potable* et *Assainissement*, les dépenses de réparations d'anomalies de réseaux sont classées en neutre selon la méthodologie (comme les opérations classiques d'entretien et de maintenance de bâtiments et d'infrastructures).
- Dans le budget *Assainissement*, la valorisation agricole des boues est classées en plutôt favorable, l'achat des réactifs de traitement est quant à lui classé en défavorable.

Le classement des dépenses

Certaines dépenses sont classées directement selon leur nature ou leur fonction comptable. Les autres sont classées par « hypothèses structurantes » et nécessitent une discussion sur la destination précise de la somme dépensée. Ces hypothèses structurantes et leur classement sont le cœur de la méthode. Elles ont été choisies et actées entre les différents experts ayant participé à la création de la méthode, après controverses, et résultent également des expérimentations.

Une explication sur la destination de la somme dépensée permet le rattachement à une hypothèse structurante, et donc son classement selon la méthode I4CE. Chaque ligne budgétaire a donc été classée en fonction de son utilisation réelle.

- **Les hypothèses structurantes :**

Les secteurs pertinents d'un point de vue climatique sont les suivants :



- Le bâtiment : construction, rénovation thermique, rénovation globale
- Les infrastructures de transport (hors voirie) : aérien, transports en commun, fluvial
- Les véhicules : achat, entretien
- La voirie : construction, entretien, requalification, exploitation
- L'alimentation
- Les déchets
- L'énergie : achat, infrastructure, réseaux
- L'informatique : matériel, logiciels, infrastructure
- Les espaces verts : développement, entretien

Certaines dépenses sont rattachées à des hypothèses transverses :




- Dépenses de personnel
- Dépenses d'entretien et de maintenance de bâtiment et d'infrastructures
- Taxes
- Versement de subventions
- Commande publique et achats durables

- Quelques exemples simplifiés de classement des hypothèses structurantes

Le bâtiment : construction, rénovation thermique, rénovation globale

 Constructions	> Norme en vigueur (surcoût si > RT 2012 ou 100 % si > RE 2020)	= Norme en vigueur	< Norme en vigueur
 Rénovations	Rénovation thermique (100 %) Rénovation globale (15 %)		Rénovation globale (85%)

- Les véhicules : Achat

	Moins de 50 gCO ₂ /km	Plus de 50 gCO ₂ /km	
	Électrique	Gaz ou hybride	Diesel ou essence
	Électrique ou actif		Fossiles
	Électrique ou moins de 50 gCO ₂ /p.km	Gaz ou hybride	Diesel ou essence

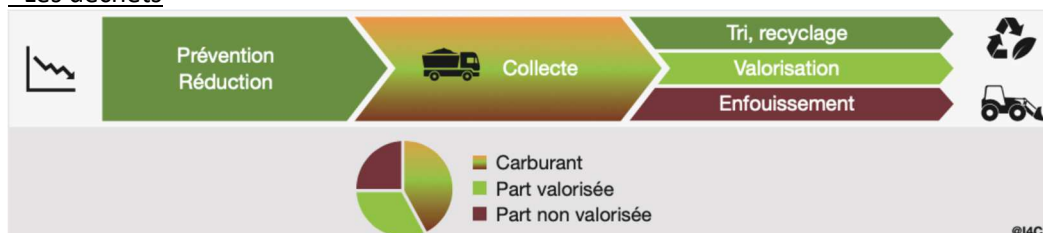
- Les véhicules : Entretien

	Moins de 50 gCO ₂ /km	Plus de 50 gCO ₂ /km
	Électrique, gaz ou hybride	Diesel ou essence
	Électrique ou actif	Fossiles
	Électrique ou moins de 50 gCO ₂ /p.km, gaz ou hybride	Diesel ou essence

- La voirie : construction, entretien, requalification, exploitation

 Constructions	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun	Part dédiée aux voitures
 Entretien / Requalification	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun	Part dédiée aux voitures
 Exploitation	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun, mobilités bas carbone	Part dédiée aux voitures

- Les déchets



- Les transports en commun

 Développement Entretien	Investissements ou l'entretien des infrastructures liés aux transports en commun et au ferroviaire électrique
--	--

Le classement des dépenses du budget principal par hypothèses structurantes :

classement	Total Mandaté	très favorable	plutôt favorable	neutre	indéfini	défavorable
classé par nature	9 821 855		37 063	8 834 565	950 227	
classé par fonction	28 727 154			22 889 490	5 837 665	
classement	Total Mandaté	très favorable	plutôt favorable	neutre	indéfini	défavorable
bâtiment	7 691 730	817 066	860 912	5 808 990		204 762
transport en commun	4 552 994	4 552 994				
véhicules	676 866	157 000				519 866
voirie	45 014 783	5 049 449	312 559	38 113 203	485 078	1 054 495
énergie	7 424 000			6 919 628		504 372
informatique	2 811 194		197 081	567 604	1 258 185	788 323
espaces verts	878 513	145 400		733 113		
dépenses de personnel	54 360 608	45 300		13 576 368	40 738 940	
entretien et maintenance de bâtiments et d'infrastructures	2 567 049		131 193	2 435 857		
taxes	921 746			921 746		
subvention	8 185 254	191 304	2 639 370	528 269	4 826 310	
commande publique, achats, études	16 156 708	334 155	3 556 746	5 614 930	6 650 878	
alimentation	1 937 066	484 266		1 452 799		
hypothèses multiples	3 122 700	962 600	54 394	2 105 707		
classement	Total Mandaté	très favorable	plutôt favorable	neutre	indéfini	défavorable
TOTAUX	194 850 220	12 739 534	7 789 317	110 502 268	60 747 284	3 071 818



ANNEXE 2

La dette de la Communauté urbaine

En conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, la Communauté urbaine du Grand Reims a toujours eu pour objectif d'optimiser les frais financiers de sa dette. Elle détermine au plus près ses besoins d'emprunts en essayant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles.

Elle optimise l'utilisation de ses instruments financiers (emprunts courts et longs termes, lignes de trésorerie) afin de minimiser le coût pour la collectivité.

Contexte de marché de l'année 2022 : inflation record et réponse de la Banque Centrale Européenne via d'importantes hausses des taux.

Le premier semestre 2022 a connu une très forte inflation, avec notamment des prix de l'énergie qui ont fortement augmenté. Au cours du second semestre, cette inflation s'est propagée à l'ensemble des prix ne se limitant plus à l'énergie mais touchant aussi les produits manufacturés et l'alimentation.

La réponse de politique monétaire apportée par la Banque Centrale Européenne a été d'une part de réduire les liquidités en réduisant son programme de rachat d'actifs, et d'autre part de procéder à plusieurs hausses de ses taux directeurs.

Ces hausses répétitives, six entre juillet 2022 et mars 2023, ont fait repasser les taux courts en territoire positif après presque huit années passées sous la barre des 0%.

Le taux de refinancement de la BCE est ainsi passé de 0% début juillet 2022 à 3,5% au 16 mars 2023. Les augmentations des taux directeurs de la BCE n'avaient encore jamais connu une telle amplitude sur un délai aussi court.

Cette politique menée par la BCE a eu un impact direct sur les taux d'emprunt des collectivités locales qui sont remontés très rapidement.

L'année 2022 restera connue pour les collectivités comme celle du renchérissement du coût de la dette.

1 - Des taux en forte augmentation en 2022

Pour rappel, les taux ont baissé dès 2014, ont connus un point bas historique en 2020 et sont remontés très fortement en 2022.

L'EONIA, en territoire négatif depuis 2014, et après avoir connu son plus bas niveau en décembre 2020 avec un taux à -0,50%, est repassé en positif en août 2022. Le taux moyen de l'EONIA sur l'année 2022 ressort à 0,08%. Les taux courts, dérivés de l'EONIA, ont suivi la même évolution.

Les taux longs ont subi une hausse plus rapide et soudaine en 2022. L'EURIBOR 12 mois est passé de 0% à la mi-avril à 3,30% fin décembre.

Pour rappel, le taux moyen 2021 était de -0,49% contre 1,10% en 2022. Au cours du 1^{er} trimestre 2023, l'EURIBOR 12 mois a continué de progresser en frôlant les 4% à la mi-mars pour redescendre à 3,60% fin mars.

Les niveaux de taux fixe ont également été soumis à une forte augmentation au cours de l'année 2022. Un taux fixe amortissable sur une durée de 15 ans cotait 0,34% **hors marge**, en début d'année. Il est monté jusqu'à 3,50% à la mi-octobre pour coter 3,30% fin décembre. La moyenne d'un taux fixe sur l'ensemble de l'année 2022 s'élève à 2%.

Les niveaux de taux ont contraint l'accès au financement à taux fixe sur l'exercice 2022 notamment du fait du taux de l'usure, niveau de taux maximum pouvant être appliqué par les banques aux prêts octroyés aux collectivités.

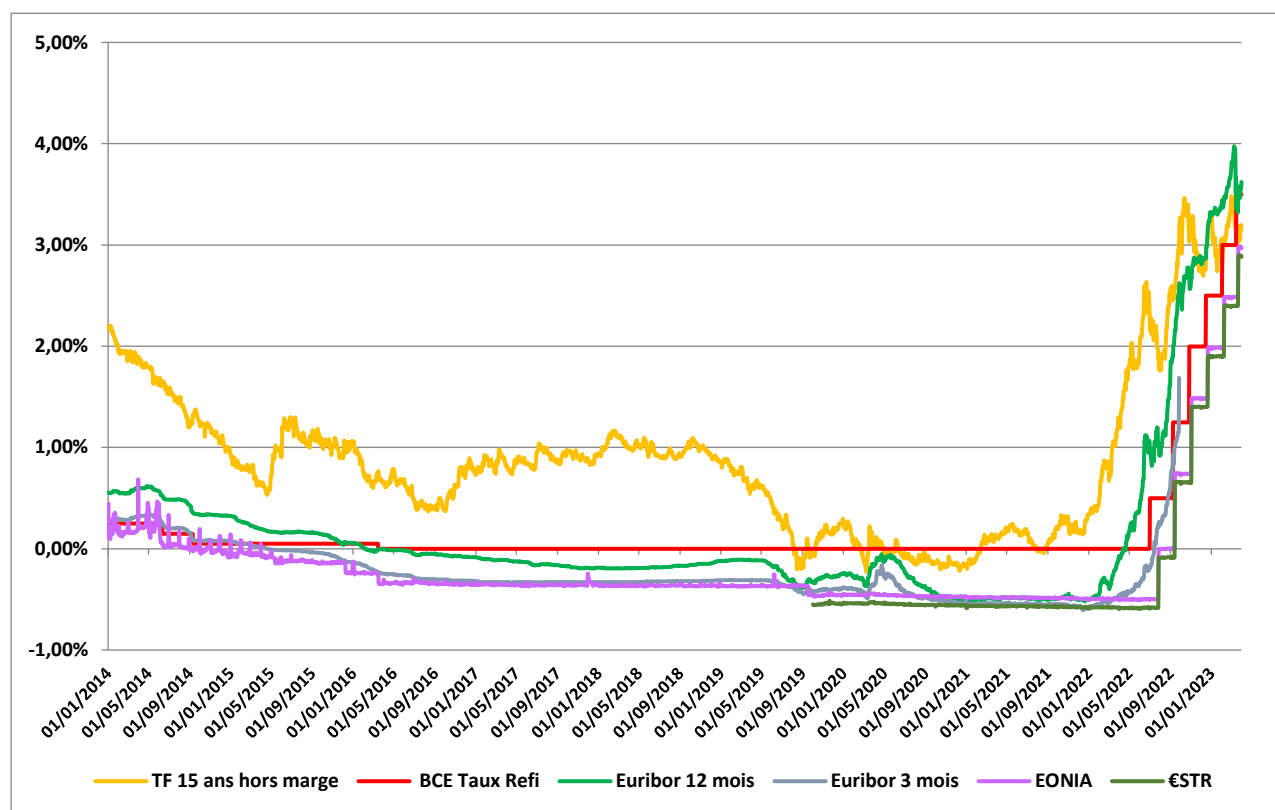
Dans un contexte de baisse constante, le taux d'usure ne contraignait pas l'offre bancaire.

Mais, en 2022, la hausse des taux s'est opérée plus rapidement que l'adaptation du taux d'usure. Pour exemple, le taux applicable au cours du second trimestre était de 1,76% pour les prêts à taux fixe supérieurs à deux ans. Durant la même période, un taux fixe **hors marge**, cotait entre 1,20% et 2,50%.

Face à cette situation, la méthodologie du taux d'usure a été modifiée dès le 3^{ème} trimestre 2022 en créant notamment trois taux d'usure en fonction des maturités d'emprunts.

Au 1^{er} avril 2023, le taux d'usure pour un prêt d'une durée comprise entre 10 et 20 ans est de 5,21%, ce qui permet aux banques de proposer à nouveau du taux fixe aux collectivités.

➤ Evolution des principaux taux depuis 2014 :



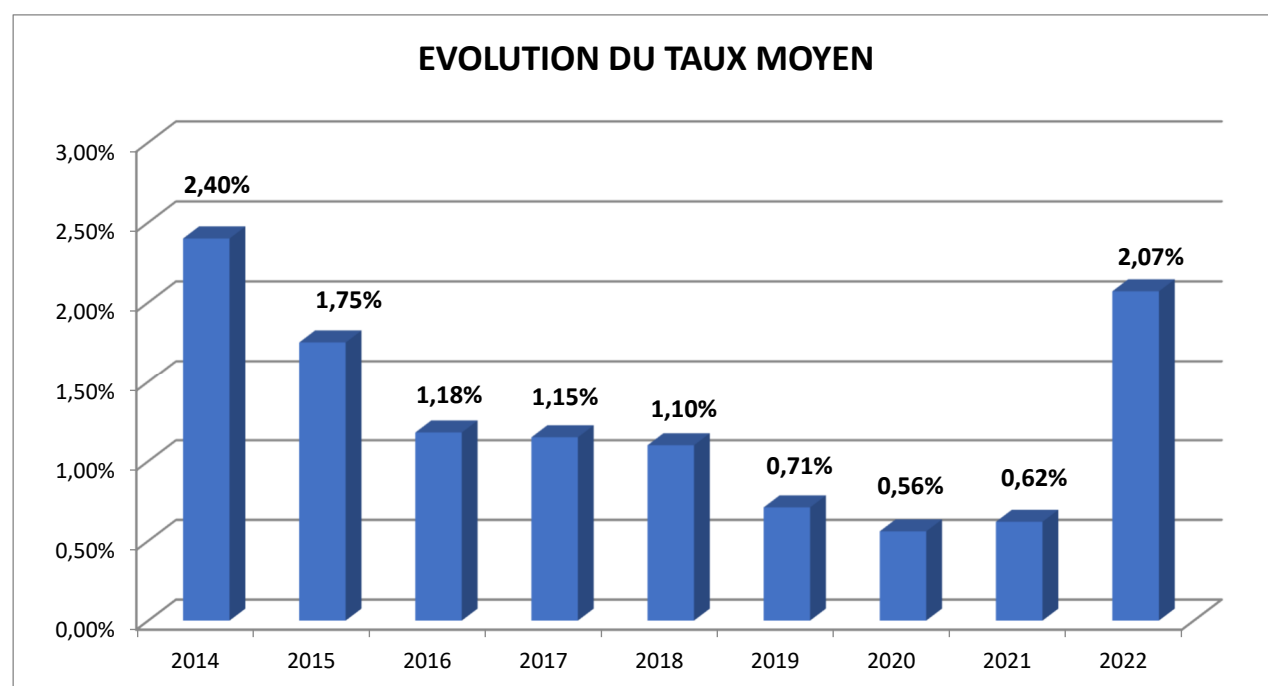
Données Finance Active

2 – Contexte national : l'offre de financement 2022

Après une forte progression en 2021 avec 11,6 Md€, le recours à l'emprunt des collectivités recule de 19% en 2022 pour s'établir à 9,4 Md€ (observatoire Finance Active). Cette réduction des volumes contractualisés s'inscrit dans un contexte d'une part, de hausse rapide et soudaine des taux d'intérêt, et d'autre part, d'une offre bancaire contrainte. En effet, les dispositions réglementaires du taux d'usure pour le secteur bancaire, ont fortement limité l'octroi de prêts à taux fixe.

Après avoir connu un plus bas historique en 2020 à 0,56%, le taux moyen des nouveaux prêts accordés en 2022 s'établit à **2,07%** soit plus de 3 fois celui de 2021 (0,62%). Il atteint son plus haut niveau depuis fin 2014.

Pour les communes et EPCI de plus de 100 000 habitants ce taux est de 2,42%.



Données Finance Active

Si on ne retient que les prêteurs traditionnels (notamment hors emprunts obligataires), le taux moyen 2022 ressort à 2,30% contre 0,65% en 2021

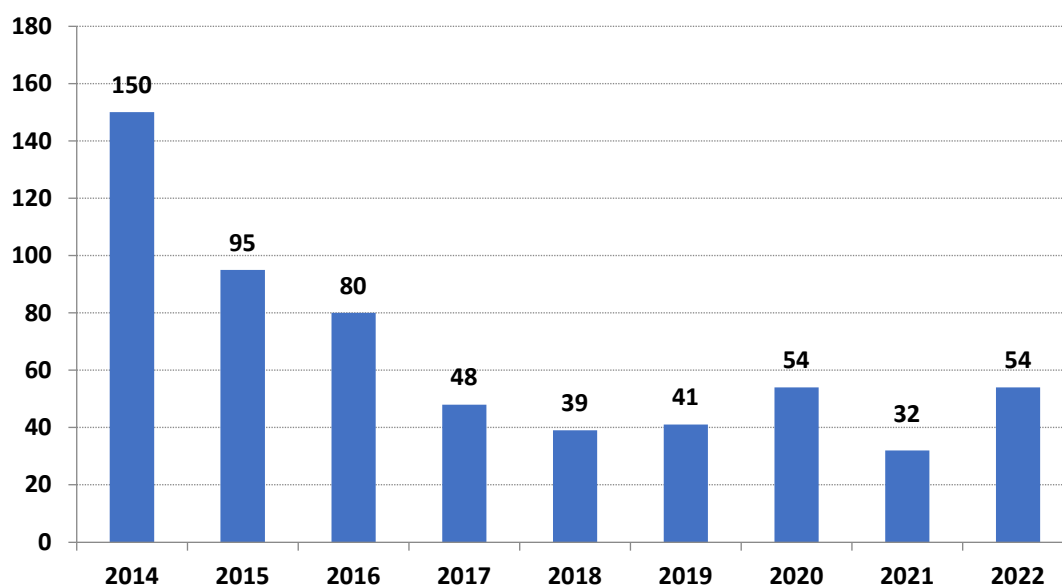
La hausse rapide des taux de marché et l'augmentation des marges bancaires a considérablement renchéri le coût de la dette nouvelle sur l'année 2022.

Alors qu'en 2021, près de 93% du volume de financement à taux fixe s'établissait sur des niveaux de taux inférieur ou égal à 1%, celui-ci est passé à 18% en 2022.

Près de la moitié des volumes souscrits à taux fixe l'ont été sur la base de taux compris entre 1,50% et 3%, en comparaison sur cette tranche de taux, les financements souscrits en 2021 représentaient seulement 0,3%.

Concernant les emprunts souscrits à taux variable, la marge moyenne 2022 retrouve son niveau de 2020, soit 0,54%. Pour 65% du volume des financements 2022, le niveau de marge est compris entre 0,30% et 0,75%. Pour rappel en 2021, près des trois quarts des financements disposaient d'une marge inférieure à 0,45%.

Marge moyenne sur Euribor (en pdb)



Données Finance Active

Concernant le positionnement des prêteurs, la Banque Postale, forte de son partenariat avec la banque publique de développement SFIL, reste le premier prêteur des collectivités en portant 31% des financements à long terme accordés en 2022.

La plus forte progression est réalisée par le groupe Crédit Mutuel Arkéa avec 13% des prêts bancaires distribués par Arkéa et 10% par le Crédit Mutuel.

Le groupe BPCE se voit rétrogradé à la troisième position avec 22%. La Caisse d'Épargne à elle seule, passe de 19% à 14% en 2022.

Le groupe Crédit Agricole progresse avec 16% des prêts souscrits en 2022 contre 12% en 2021.

L'Agence France Locale couvre un peu plus de 5% des financements 2022.

3 – Communauté urbaine du Grand Reims : Evolution de l'encours et de la charge d'intérêts

Suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims au 1^{er} janvier 2017, différents transferts de dette, réelle (dette des ex communautés de communes...) ou théorique (dette voirie...), ont été effectués. Ces transferts ont eu un fort impact sur le niveau de l'encours. Pour rappel l'encours au 31/12/2016 était de 59,5 M€. Au 01/01/2017 il est passé à 112,6 M€.

L'encours global de la dette de la Communauté urbaine s'élève au 31/12/2022 à **121M€**. Il était de 113,4 M€ au 31/12/2021 soit une augmentation de près de 7%.

Cet encours doit être majoré de l'encours de dette théorique. Après intégration de cette dette, l'encours qui s'élevait à 138,8 M€ au 31/12/2021, est passé à **141,6 M€** au 31/12/2022.

A noter que l'encours du budget transport correspond aux avances de Versement Mobilité reçues en 2020 et 2021, à titre de compensation suite à la perte de ressources liée aux conséquences économiques de la crise sanitaire.

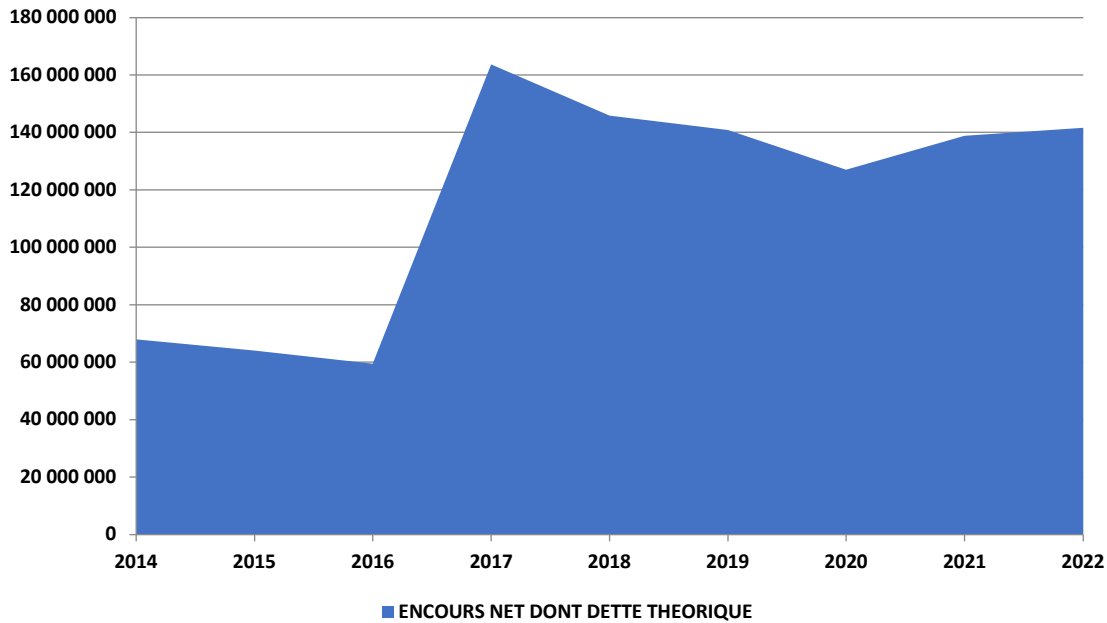
Cet encours d'un montant de 9,3 M€ sera remboursé à compter de 2023 jusqu'en 2030.

Pour information, l'encours théorique sera soldé en 2032.

En 2022, la Communauté urbaine a consolidé 22 M€ d'emprunts et a remboursé 19,3M€ au titre de l'amortissement du capital de la dette (dont dette théorique).

	Encours 31/12/2021	au	Encours 31/12/2022	au
Encours réel				
Budget Principal	62 150 822 €		75 227 183 €	
Budget Eau Potable	18 948 842 €		16 670 876 €	
Budget Assainissement	22 043 198 €		19 129 899 €	
Budget Transport	9 288 810 €		9 288 810 €	
Budget Ordures Ménagères	497 583 €		365 555 €	
Budget ZAE Pontfaverger	428 245 €		386 472 €	
Total Encours global réel	113 357 500 €		121 068 795 €	
Encours théorique				
<i>Budget Principal</i>				
<i>Encours comptes 16 (dépenses)</i>	<i>25 563 665 €</i>		<i>20 606 665 €</i>	
<i>Encours comptes 27 (recettes)</i>		<i>- 110 943 €</i>		<i>-80 988 €</i>
Total encours théorique	25 452 722 €		20 525 677 €	
TOTAL ENCOURS GLOBAL NET	138 810 222 €		141 594 472 €	

ENCOURS NET DONT DETTE THEORIQUE AU 31-12



Une baisse de la charge financière liée à la dette a encore été constatée en 2022.

La charge d'intérêts de la dette globale nette (hors ICNE) a ainsi baissé de 11%. Elle s'élève à **1,8 M€** en 2022 contre 2 M€ en 2021. Pour mémoire, cette charge d'intérêts s'élevait à 4,4 M€ en 2017, soit une baisse de près de 59% depuis la création de la Communauté urbaine.

Cette baisse est notamment due :

- Au désendettement de la Communauté urbaine sur les six dernières années,
- À la contractualisation de prêts ces dernières années sur la base de taux très attractifs,
- A notre part d'encours de dette à taux variable avec des faibles niveaux de marge.
- Au 15% d'encours de dette à taux 0% (prêts Agence de l'Eau et Avance Versement Mobilité).

A noter que l'exercice 2022 marquera très certainement la fin de six années de baisse de cette charge financière et que la remontée significative des taux ces derniers mois impactera notre budget de fonctionnement dès l'exercice 2023.

4 – Opérations réalisées dans le cadre de la gestion 2022

- Emprunts encaissés : **22 054 984 €**

- **Sur le budget Principal : 22 000 000 €**
 - Prêt Arkéa : 7 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 0,10%,
 - Prêt Crédit Agricole : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,50%,
 - Prêt Crédit Coopératif : 5 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,45%.

- **Sur le budget Assainissement : 54 984 €**
 - Prêt Agence de l'Eau Seine Normandie : 54 984 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0%.

A compter du 1^{er} janvier 2022, l'Agence de l'Eau a modifié ses modalités d'octroi des avances à taux 0%. Dorénavant, le montant minimum des avances versées est fixé à 100 000 €, avec un montant éligible de travaux supérieur à 500 000 €. Ces nouvelles dispositions ont donc supprimé le versement des avances sur les dossiers dont le coût des travaux est inférieur à ce plafond.

A noter qu'en 2021, la Communauté urbaine avait encaissé plus de 665 000 € de prêts à taux 0%.

➤ Emprunt contractualisé pour lequel les fonds n'ont pas été consolidés en 2022 : **10 000 000 €**

• Prêt Société Générale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 0,25%. Cet emprunt a été consolidé le 31 mars 2023.

5 – Stratégie de gestion de dette

La stratégie de gestion de dette de la communauté urbaine doit permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- Ratio encours / autofinancement brut à un niveau inférieur à 6 ans,
- Gestion de dette exclusivement axée sur des produits financiers sans risque (classement Gissler : A1 à B1),
- Répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50%,
- Taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.

6 – Résultat de la stratégie appliqué en 2022

✓ Le ratio encours / autofinancement brut :

Budget	Epargne Brute	Encours au 31/12/2022	Ratio (en année)
Budget Principal (réel + théorique)	45 311 413 €	95 752 860 €	2,1 ans
Budget Eau	8 253 417 €	16 670 876 €	2 ans
Budget Assainissement	11 345 165 €	19 129 899 €	1,7 ans
Budget Ordures Ménagères	6 939 816 €	365 555 €	0,1 an
Budget Transport	815 409 €	9 288 810 €	11,4 ans
Budget ZAE Pontfaverger		386 472 €	
TOTAL	72 665 220 €	141 594 472 €	

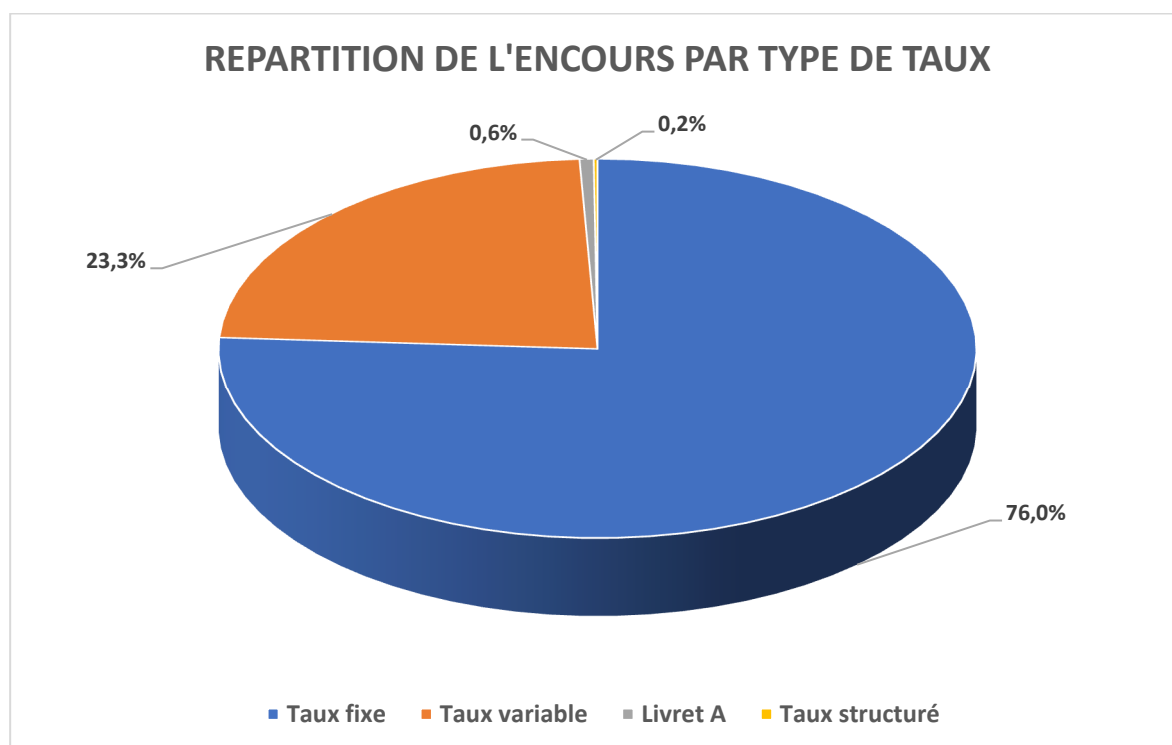
Sur la base de l'encours global, le ratio encours / autofinancement brut est de **1,95 années**.

✓ Selon la charte Gissler, la répartition de l'encours de la Communauté urbaine est classée à 99,8% en A1 et 0,2% en B1,

La charte Gissler a pour objectif de favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités et d'en mesurer le risque. Le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).

Le classement de l'encours en B1 correspond à un encours de 0,23 M€ à taux fixe assorti d'une barrière simple sur Euribor sans effet de levier.

✓ L'encours global net au 31 décembre 2022 se présente de la façon suivante :



En 2017, les transferts de dette liés au transfert effectif de contrats et les transferts de dette théorique ont modifié l'équilibre. 50% taux fixe, 50% taux variable Les encours transférés par les communautés de communes, les communes et les syndicats correspondent à de la dette pour plus de deux tiers à taux fixe. L'encours théorique a entièrement été calculé sur la base de taux fixes.

Le respect de cette exposition 50%-50% peut varier de façon importante en fonction des conditions de marché. Des années 2017 à 2021, compte tenu de la baisse

historique des taux d'intérêts, la communauté urbaine a largement privilégié les contractualisations d'emprunts à taux fixe.

La part d'encours à taux fixe devrait se situer aux alentours de 70% fin 2023.

✓ Le taux moyen de l'encours global net de la communauté urbaine au 31 décembre 2022 est de **1,55%**, Il est en augmentation par rapport à celui du 31 décembre 2021 qui était à 1,21%.

Le taux moyen de la strate des villes et des communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants a connu la même dégradation. Il est de 2,05%. Pour l'ensemble des collectivités ce taux est de 2,01%.

Cette évolution s'explique par le renchérissement du coût des nouveaux financements ainsi que par l'augmentation des taux des index à taux variable.

Les taux moyens par indexation au 31/12/2022 sont les suivants :

- Taux fixe : 1,29% (1,48% en 2021)
- Taux variable (hors Livret A) : 2,38% (0,16% en 2021)
- Taux Livret A : 2,47% (1,74% en 2021)
- Taux fixe à barrière sur EURIBOR : 3,49% (3,87% en 2021)

✓ La répartition de l'encours global net au 31 décembre 2022 par prêteur :

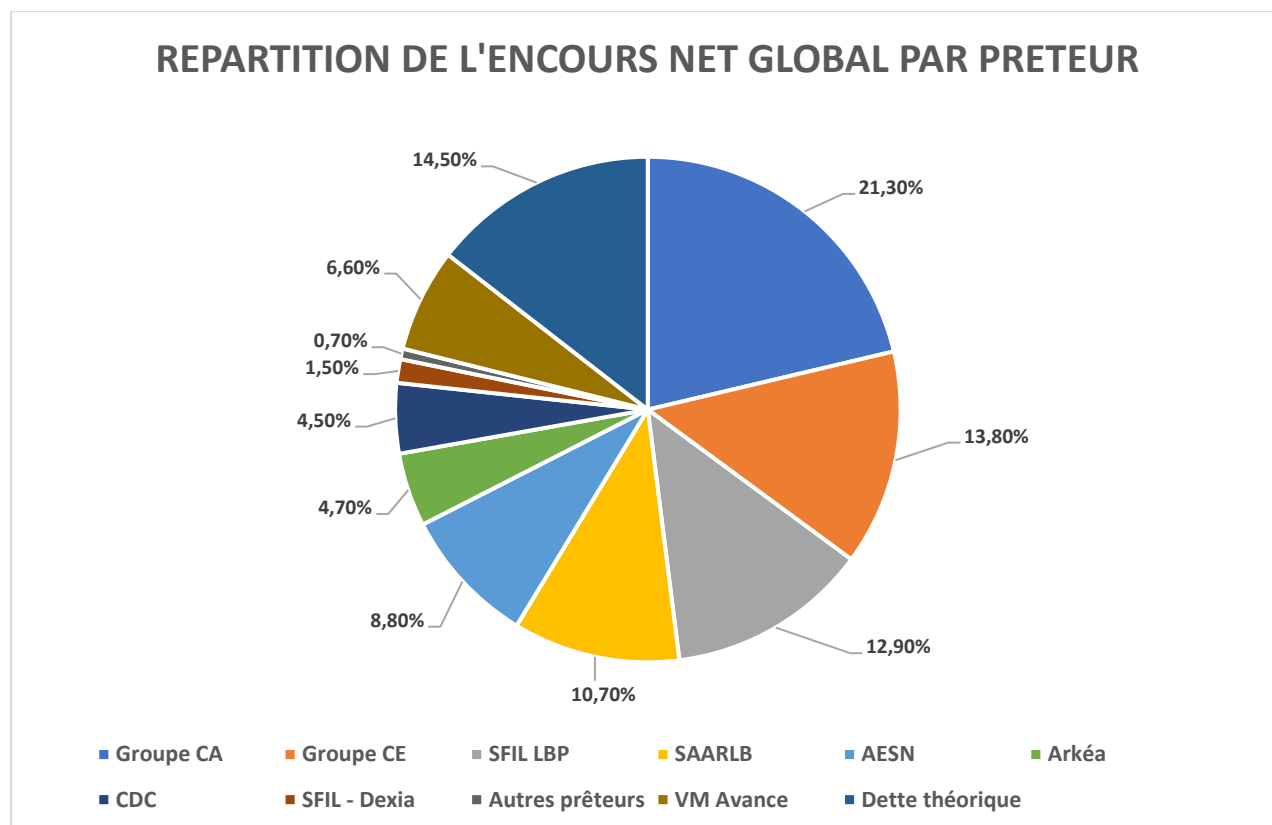
La part de l'encours de dette théorique, à rembourser aux communes, représente encore près de 15% de l'encours global.

Le groupe Crédit Agricole reste le premier prêteur de la communauté urbaine avec 21% de l'encours.

L'encours du groupe Caisse d'Epargne (dont Crédit Foncier et Crédit Coopératif) s'élève à 14% et celui de La Banque Postale à 13%

L'encours à taux 0% s'élève à 15% en cumulant l'encours de l'Agence de l'Eau et l'avance remboursable de l'Etat pour les transports publics.

A noter que l'encours à taux 0% de l'Agence de l'Eau est passé sous la barre des 10%.



Prêteurs	Encours au 31/12/2022 M€
Groupe Crédit Agricole	30
Groupe Caisse d'Epargne	20
SFIL LBP	18
SAARLB	15
Agence de l'Eau	12
Arkéa	7
Banque des Territoires	6
SFIL Dexia	2
Autres prêteurs (La Nef - CARSAT)	1
Versement Mobilité - Avances	9
Dette théorique	21
	142

7 – La gestion de trésorerie

La Communauté urbaine du Grand Reims dispose toujours d'un excédent de trésorerie. Celui-ci a permis à la collectivité :

- de peu recourir à l'emprunt ces dernières années
- de réduire son encours en procédant à des remboursements anticipés (27,72M€ remboursés depuis 2017)
- de préserver de bonnes conditions financières sur l'encours de dette existant.

Au 1^{er} janvier 2022 le solde de trésorerie était de 64,2 M€. Il est passé à **67,4 M€** au 31 décembre. Ce solde doit être rapproché d'une journée de dépenses qui représente 1,2 M€, et correspond à environ 56 jours de trésorerie.



ANNEXE 3

La mutualisation des services

CA 2022 - Mutualisation des services - refacturation

		Communauté urbaine du Grand Reims				Ville de Reims			
flux Ville / CU	flux Communauté urbaine du Grand Reims	budget principal				budget principal			
		dépenses		recettes		dépenses		recettes	
			5 168 360		26 490 157	principal (2)	21 296 031	principal (1)	3 460 597
		<i>dont</i>		<i>depuis VDR (2)</i>	21 296 031	<i>dont</i>		<i>depuis CUGR (1)</i>	3 438 290
		<i>vers Ville de Reims 012</i>	3 122 338			<i>chap 012</i>	18 238 312	<i>depuis CCAS de Reims</i>	22 307
		<i>vers Ville de Reims 011</i>	315 952	<i>depuis autres communes (2')</i>	306 468	<i>chap 011</i>	3 057 719		
		<i>sous total VDR (1)</i>	3 438 290	<i>depuis CCAS de Reims</i>	244 926				
		<i>vers autres communes 012</i>	581 041						
		<i>vers autres communes 011</i>	244 892						
		<i>sous autres communes (1')</i>	825 932						
				<i>recettes depuis BA (4)</i>	4 642 732				
				<i>vers eau</i>	465 450				
		<i>vers assainissement</i>	90 039						
		<i>vers archéologie</i>	-						
		<i>vers ordures ménagères</i>	348 649						
		<i>sous total BA (3)</i>	904 138						
flux CU budget principal / budgets annexes	flux Communauté urbaine du Grand Reims	budgets annexes							
		dépenses		recettes					
		Eau vers ppal	1 189 275	eau	465 450				
		Assainissement	1 248 891	assainissement	90 039				
		Transport	481 935	archéologie	-				
		Bezannes	427 453	OM	348 649				
		Malle	40 692	TOTAL (3)	904 138				
		OM	903 287						
		Archéologie	150 501						
		Husselle	82 928						
		Boucle	117 770						
		TOTAL (4)	4 642 732						
flux CU entre BA	flux Communauté urbaine du Grand Reims	budgets annexes							
		dépenses		recettes					
		spanc vers assainissement	45 172	assainissement depuis spanc	45 172				
		assainissement depuis eau	2 512 441	eau depuis assainissement	2 512 441				

(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine

(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes...) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)

(2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal

(4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes

www.grandreims.fr



**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE